

ANNEXE 1

Les comptes des administrations publiques locales (comptabilité nationale)

OLIVIER LÉON (DGCL)

En 2025, le besoin de financement de l'ensemble des administrations publiques défini au sens de Maastricht se réduit à -152,5 Md€ (après -169,1 Md€ en 2024), soit 5,1 % du produit intérieur brut après 5,8 % (tableau 1).
Le déficit de l'État diminue de 23 Md€ et s'établit à -128,1 Md€ (après -151,1 Md€ en 2024) tandis que celui des organismes divers d'administration centrale (ODAC) se creuse légèrement à - 2,2 Md€ après -1,4 Md€. Le déficit des administrations publiques locales (APUL) s'établit à -15,6 Md€, et se répartit entre les collectivités territoriales (-9,3 Md€ en réduction de 2,7 Md€) et les organismes divers d'administration locale (ODAL, -6,2 Md€ contre 5,7 Md€ en 2024). Le déficit des communes se creuse et (-4,4 Md€, après -2,8 Md€ en 2024), celui des départements se réduit (-2,0 Md€, après -5,7 Md€ en 2024), tout comme celui des régions (-2,1 Md€ après -3,2 Md€ en 2024)
Enfin, en 2025, le solde des administrations de sécurité sociale (ASSO) devient déficitaire. Il s'établit à -6,7 Md€ après + 1,1 Md€ en 2024. Les recettes (+ 2,3 %) étant moins dynamiques que les dépenses (+ 3,4 %) qui augmentent de façon structurelle en lien avec le vieillissement de la population.

Tableau 1 - Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques
en milliards d'euros

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Administrations publiques centrales (État + ODAC)	-154,9	-144,5	-133,2	-153,8	-152,5	-130,3
Administrations de Sécurité sociale	-48,3	-19,7	+8,5	+11,8	+1,1	-6,7
Administrations publiques locales	-3,9	-0,9	-1,1	-9,9	-17,8	-15,6
<i>dont : collectivités locales</i>	-0,1	+4,5	+3,0	-5,2	-12,0	-9,3
<i>organismes divers d'administration locale</i>	-3,8	-5,4	-4,0	-4,7	-5,7	-6,2
Total Administrations publiques	-207,1	-165,1	-125,9	-151,9	-169,5	-152,5
Déficit public notifié (au sens du traité de Maastricht, en % du PIB)	-8,9	-6,6	-4,7	-5,4	-5,8	-5,1

Source : Insee, comptes nationaux - base 2020

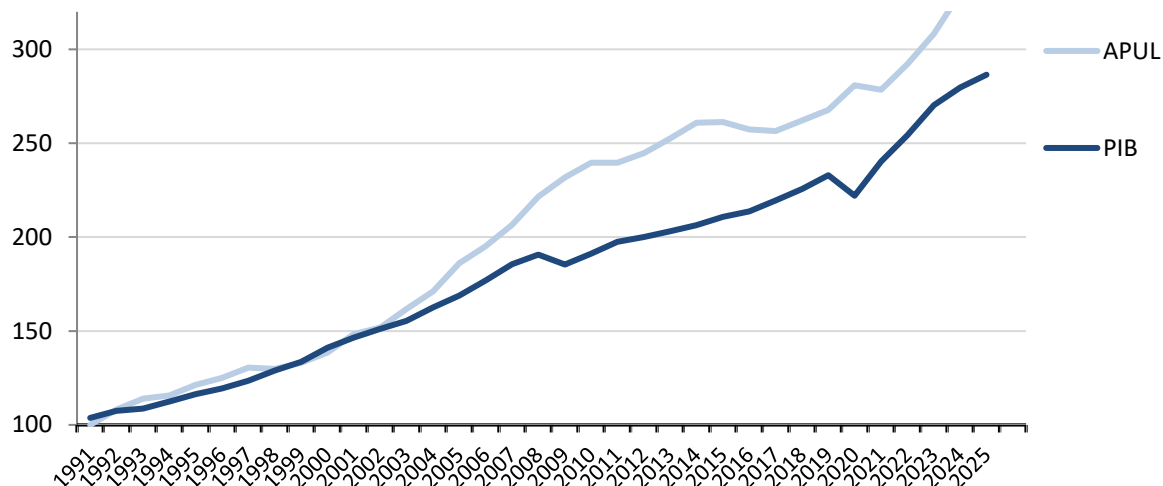
APUL : une hausse des dépenses (1,5 %) inférieure à celle des recettes (+ 2,3 %)

En 2025, contrairement à l'année précédente, les dépenses des APUL (+1,5 %) augmentent moins vite que les recettes (+2,3 %). Les dépenses s'élèvent à 335,5 Md€ contre 330,5 Md€ en 2024. Elles progressent néanmoins plus rapidement que l'activité économique (+ 0,8 %) mesurée par la croissance du PIB en valeur (graphique 1). L'investissement ralentit (+3,4 % après +8,1 % en 2024), atteignant 70,7 Md€ (après 68,4 Md€ en 2024 : graphique 2).
Le total des recettes des APUL (319,9 Md€) est en hausse de + 2,3 % en 2025, au même rythme qu'en 2024. Les prélèvements obligatoires des administrations publiques locales augmentent de 3,6 %, en progression par rapport à l'année précédente (+ 3,1 %). Ceux des départements bénéficient particulièrement du net rebond des droits de mutation à titre onéreux (+19,8 %, après -12,5 % en 2024) grâce à la reprise du marché immobilier. Par ailleurs, l'évolution des recettes de la taxe foncière sur les propriétés bâties reste dynamique quoiqu'en ralentissement (+2,8 % après 4,4 % en 2024), en raison principalement de l'indexation mécanique des bases sur l'inflation. Globalement, les impôts perçus par les APUL s'établissent à 181,6 Md€ en 2025 et représentent 6,1 % du PIB (tableau 2), et 13,2 % de l'ensemble des prélèvements obligatoires.

Graphique 1 - Évolution des dépenses des administrations publiques locales et du PIB depuis 1990

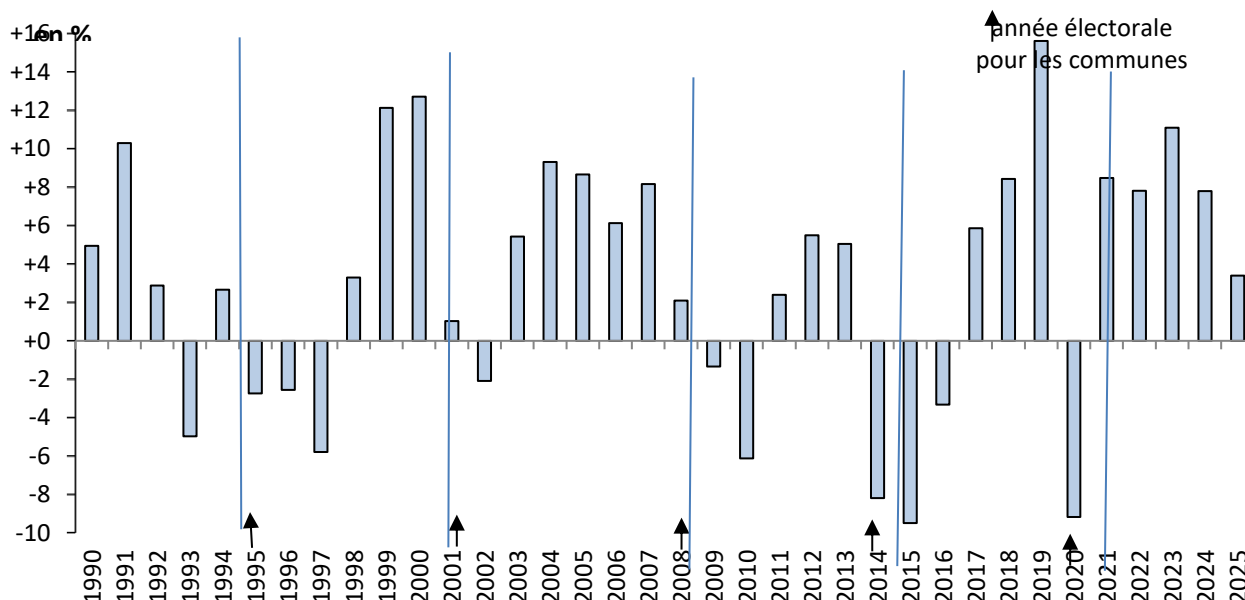
ANNEXE 1 - LES COMPTES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

indice 100 en 1990



Source : Insee, comptes nationaux - base 2020.

Graphique 2 - Taux de croissance annuel de la formation brute de capital fixe des administrations publiques locales



Source : Insee, comptes nationaux - base 2020.

Tableau 2 - Taux de prélèvements obligatoires

en % du PIB

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Impôts après transferts ⁽¹⁾ perçus par						
les administrations publiques centrales	12,8	12,6	13,1	12,1	11,9	12,3
les administrations publiques locales	6,6	6,6	6,5	6,3	6,0	6,2
les administrations de Sécurité sociale	10,0	10,1	10,2	10,0	10,1	10,2
les institutions de l'Union européenne	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2
Cotisations sociales effectives ⁽²⁾ perçues par :						
l'État	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2
les administrations de Sécurité sociale	14,3	14,4	14,5	14,3	14,4	14,5
Prélèvements obligatoires effectifs	44,3	44,2	45,0	43,2	42,8	43,6

Les prélèvements obligatoires comprennent :

(1) les impôts après transferts (c'est-à-dire après transferts de recettes fiscales et nets des impôts dus non recouvrables) ;

(2) les cotisations sociales effectives (nettes des cotisations dues non recouvrables).

Source : Insee, comptes nationaux - base 2020.

La dette publique au sens de Maastricht augmente de 152,5 Md€ en 2025 et s'établit à 3 460,5 Md€. Exprimée en pourcentage du PIB, elle s'établit à 115,7 % fin 2025, après 112,6 % fin 2024 et 109,5 % fin 2023. La contribution des APUL à la hausse de la dette publique est légèrement moins forte en

2025 qu'en 2024 (+13,2 Md€ après +14,1 Md€) L'endettement se fait principalement sous forme d'emprunts de long terme (+10,2 Md€) et de titres de long terme (+3,0 Md€). L'augmentation des prêts de long terme est portée par les collectivités locales : la contribution des communes à la dette publique augmente (+4,9 Md€), comme celle des départements (+2,1 Md€) et des régions (+2,4 Md€). L'augmentation de l'encours de titres de longs termes est principalement portée par Île-de-France Mobilités (+1,8 Md€). Le reste de la variation de dette des APUL s'explique par celle des syndicats et d'autres ODAL.

La France dans l'Union européenne

Les dépenses des administrations publiques locales représentent en France 11,2 % du PIB en 2025 (tableau 5). Ce taux est inférieur à la moyenne européenne (16,9 % y compris les dépenses des États fédérés) et à celui d'autres grands pays, notamment ceux à l'organisation fédérale.

Comme en 2024, la part de l'investissement des administrations publiques locales dans l'investissement public en France (53,4 % de la FBCF des APU) reste supérieure à la moyenne européenne (51,3 %).

Par ailleurs, la dette des APUL qui représente en France 8,7 % du PIB en 2025, se situe à un niveau inférieur à la moyenne européenne (11,4 %).

Tableau 3 - Dépenses, FBCF et dette des administrations publiques locales (*) en 2025

	Dépenses des administrations publiques locales		Formation brute de capital fixe des administrations publiques locales		Dette des administrations publiques locales	
	en % du PIB	part dans les APU (en %)	en % du PIB	part dans les APU (en %)	en % du PIB	part dans les APU (en %)
Allemagne	23,8	48,2	1,4	62,1	19,7	31,0
Autriche	20,4	36,9	1,1	43,4	9,5	11,7
Belgique	27,0	49,9	1,3	76,7	24,7	22,9
Bulgarie	8,7	22,2	1,4	45,0	0,9	3,0
Chypre	2,0	5,2	0,5	15,9	1,4	2,5
Croatie	13,0	26,9	1,8	34,4	1,5	2,7
Danemark	31,3	66,2	1,4	45,2	9,8	35,1
Espagne	23,0	50,5	1,2	70,4	21,4	21,3
Estonie	10,5	23,6	1,4	23,3	4,0	16,4
Finlande	23,9	41,4	2,5	56,9	14,0	15,8
France	11,2	19,6	2,3	53,4	8,7	8,0
Grèce	4,0	8,3	1,4	38,9	0,4	0,3
Hongrie	5,4	11,4	0,8	18,4	0,5	0,7
Irlande	2,4	10,8	0,8	31,2	2,2	6,7
Italie	14,6	29,0	1,7	54,3	4,7	3,4
Lettonie	11,6	25,6	1,5	24,1	5,5	11,7
Lituanie	10,3	26,1	1,6	29,5	0,9	2,3
Luxembourg	5,8	12,4	2,0	36,9	1,8	6,8
Malte	0,4	1,1	0,1	2,5	0,0	0,0
Pays-Bas	13,2	29,8	1,7	51,5	4,5	10,1
Pologne	14,7	29,9	2,1	42,8	3,3	5,5
Portugal	6,9	16,3	1,1	40,6	3,9	4,3
Roumanie	9,0	20,8	3,0	50,9	1,5	2,5
Slovaquie	8,2	17,3	1,0	29,1	2,0	3,3
Slovénie	9,1	19,6	1,9	36,6	1,8	2,7
Suède	24,8	49,1	2,8	50,5	14,0	39,9
Tchéquie	12,4	28,7	2,1	43,9	1,0	2,3

ANNEXE 1 - LES COMPTES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Union européenne (à 27)	16,9	34,4	1,6	51,3	11,4	14,0
------------------------------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------	-------------

(*) Y compris "Administrations d'Etats fédérées" pour les Etats fédéraux

Source : Eurostat ; valeurs téléchargées le 29 mai 2026

Définitions

Les comptes nationaux sont établis selon des concepts harmonisés au niveau européen, et qui sont revus à intervalles réguliers. Les données présentées ici sont conformes à la méthodologie de la « base 2020 », mise en œuvre pour la première fois avec les comptes nationaux publiés le 31 mai 2024. Les administrations publiques locales (APUL) comprennent les collectivités locales et les organismes divers d'administration locale (ODAL). Les collectivités locales regroupent les collectivités territoriales, leurs groupements à fiscalité propre, certains syndicats, ainsi que leurs services annexes. Les ODAL regroupent principalement des établissements publics locaux (centres communaux d'action sociale - CCAS, caisses des écoles, services départementaux d'incendie et de secours - SDIS), les établissements publics locaux d'enseignement (collèges, lycées d'enseignement général et professionnel – hors masse salariale des enseignants), les associations récréatives et culturelles financées majoritairement par les collectivités territoriales, les chambres consulaires. À l'inverse, certains syndicats de communes et les régies sont exclus du champ des APUL lorsque le produit de leurs ventes couvre plus de 50 % de leurs coûts de production.

Pour en savoir plus

Le compte des administrations publiques en 2025 - Baisse du déficit avec des recettes croissantes et des dépenses en ralentissement, Insee Première n°2106, mai 2026

Pour les définitions des agrégats de la comptabilité nationale, cf. le site de l'Insee :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/8068749>

ANNEXE 2

Les finances des collectivités locales

2A. Les budgets principaux des collectivités locales

BENOIT de LAPASSE, GUILLAUME LEFORESTIER (DGCL)

1. Une approche méthodologique privilégiant les opérations réelles

L'ensemble du rapport de l'Observatoire s'appuie désormais sur des agrégats comptables en ne prenant en compte que les opérations dites « réelles », c'est-à-dire correspondant à des transferts monétaires effectifs. La différence avec l'approche dite « budgétaire », publiée dans les éditions du rapport antérieures à 2017, correspond à des opérations qui retracent des mouvements entre lignes budgétaires sans encaissement ou décaissement effectifs. Les opérations réelles présentent ainsi une vision plus économique de l'activité des collectivités locales (*pour plus de détails, voir l'édition 2017 du rapport*).

Les budgets annexes ne sont pas intégrés au calcul des fiches financières de l'annexe 2A ; ils sont présentés dans l'annexe 2B. Les annexes 2C et 2D présentent les comptes consolidés, c'est-à-dire les comptes des budgets principaux et annexes, neutralisés des flux entre budgets (principaux et annexes) et entre les différentes personnes morales (régions, départements, groupements, communes, etc.). Les syndicats sont désormais inclus dans le champ de la consolidation, car ils représentent le même poids que les budgets annexes et jouent parfois des rôles complémentaires (*cf. BIS de la DGCL n°126, novembre 2018*).

2. Des évolutions calculées « à périmètres constants »

La transformation du paysage administratif des collectivités locales entraîne depuis plusieurs années des modifications du contour des différents niveaux de collectivités dans des proportions importantes. La métropole de Lyon a été créée en 2015, la métropole du Grand Paris en 2016, les collectivités territoriales uniques de Martinique et de Guyane en 2016 également et la collectivité de Corse en 2018, la Ville de Paris en 2019. Pour apprécier correctement l'évolution des finances des différents niveaux de collectivités (communes, GFP, départements, régions, CTU), il faut donc tenir compte des divers changements de périmètres que cela induit.

1) C'est le cas entre 2014 et 2015 du fait de la création de la métropole de Lyon. Bien qu'elle soit une collectivité locale à statut particulier, exerçant des compétences à la fois départementales et intercommunales, cette métropole est assimilée dans ce rapport à un GFP, comme cela est fait par l'Insee dans les comptes nationaux, en raison des flux importants qui existent entre la métropole de Lyon et ses communes membres, comme il en existe entre les GFP et leurs communes membres. Les montants des agrégats financiers de 2015 pour les GFP intègrent donc ceux de cette métropole particulière. En revanche, les évolutions entre 2014 et 2015 des agrégats concernant les départements et les GFP seraient artificiellement affectées par ce changement de périmètre. Pour calculer ces évolutions, on retire donc du champ des GFP en 2014 la communauté urbaine de Lyon, et en 2015 la métropole de Lyon ; de même, on retire du champ des départements le conseil départemental du Rhône en 2014 et en 2015. Pour les évolutions entre 2015 et 2016 en revanche, la métropole de Lyon est intégrée dans le champ des GFP sur les deux années.

2) Au 1^{er} janvier 2016, la Martinique et la Guyane se dotent d'une collectivité territoriale unique (CTU), dont les compétences recouvrent celles des régions et des départements. Pour établir les résultats de 2016, on choisit d'associer leurs comptes à ceux des régions. Mais, en suivant la même logique que pour la métropole de Lyon en 2015, il faut calculer les évolutions des comptes des départements et des régions entre 2015 et 2016 à périmètre constant : on retire donc en 2015 les départements et les régions de Martinique et Guyane, et en 2016 les collectivités territoriales uniques. Dans l'annexe 3, les données des trois départements, des deux régions et des deux CTU sont établies séparément.

3) La métropole du Grand Paris (MGP) a été créée le 1^{er} janvier 2016; elle regroupe 131 communes. Les 11 établissements publics territoriaux (EPT) prennent en 2016 la suite des GFP qui existaient en 2015 et intègrent les communes qui étaient jusqu'à présent isolées; la situation de Paris reste particulière puisque la commune joue le rôle d'EPT. Dans les comptes du présent rapport, la MGP et ses EPT sont intégrés dans les groupements à fiscalité propre, Paris restant dans le compte des communes. Des flux financiers importants apparaissent alors à partir de 2016 entre les communes, les EPT et la MGP. Le traitement retenu varie selon les flux.

a - La loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) garantit aux EPT le même niveau de ressources que les groupements à fiscalité propre préexistants. Selon les cas, c'est la MGP qui verse une dotation d'équilibre aux EPT, ou l'inverse; les montants en jeu sont de l'ordre d'un milliard d'euros. Les montants sont déclarés en recettes ou moindres recettes par la MGP (comptes 74861 ou 74869 en M57) et par les EPT (comptes 7431 ou 7439 en M14). Il n'y a donc aucun traitement spécifique à faire puisque ces flux s'annulent au sein du même agrégat (« Autres recettes de fonctionnement ») dans le même niveau de collectivités (les GFP).

b - Une autre conséquence de la création de la MGP en 2016 est la mise en place du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT), pour compenser le fait que les communes perçoivent aujourd'hui des recettes fiscales qui étaient auparavant perçues par les GFP (FB, TH, ex-part départementale de TH...). Compte tenu de la nature comptable des opérations, le versement des communes est enregistré dans leur compte 65541 en M14, comme une contribution, et en recettes des GFP (en compte 74752). Ce flux, de l'ordre d'un milliard d'euros, perturberait l'analyse de l'évolution des comptes si l'on considérait la contribution des communes comme une subvention versée, puisque cela augmenterait artificiellement leurs dépenses; ce flux perturberait également les comparaisons entre communes, notamment par taille puisque ce flux concerne surtout des communes de plus de 20 000 habitants. Pour pouvoir mieux interpréter les comptes des communes, on décide donc dans ce rapport de neutraliser leur contribution au FCCT en ne la considérant pas comme une dépense, mais en la déduisant des recettes fiscales des communes; dans le compte des GFP, on intègre symétriquement ces recettes perçues par les GFP non pas dans les subventions reçues, mais dans l'agrégat « fiscalité reversée » afin de privilégier une approche économique plutôt que strictement comptable. Les nouvelles spécifications des agrégats comptables décrites dans le tableau de définitions en ligne précisent ces traitements.

c - Par ailleurs, d'autres flux apparaissent du fait que la MGP perçoit des ressources (DGF, impôts économiques) qui étaient perçues en 2015 par les GFP préexistants ou par les communes membres, et que, pour l'essentiel, la MGP reverse en 2016 aux communes. Ces flux n'affectent toutefois que quelques agrégats comptables au sein des recettes de fonctionnement : la fiscalité reversée reçue par les communes, les impôts locaux, la DGF, et par répercussion au niveau supérieur d'agrégation, les postes « Concours de l'État », et « Impôts et taxes ». Pour apprécier les évolutions de ces agrégats entre 2015 et 2016, il convient donc là encore de raisonner à périmètre géographique constant, c'est-à-dire de soustraire de l'analyse en 2015 et en 2016 les 131 communes et tous les EPCI touchés directement ou indirectement en 2016 par la création de la MGP.

L'ensemble des recettes de fonctionnement n'est en revanche pas affecté, les flux se compensant à l'intérieur de cet ensemble pour chaque niveau de collectivité. Pour les postes qui ne sont pas affectés, il n'est pas nécessaire de présenter des évolutions « à périmètre constant, hors contour de la MGP ». Nous présentons donc les évolutions « hors contour de la MGP » seulement pour les agrégats cités ci-dessus, qui sont touchés par ces flux.

4) En 2018, l'analyse des budgets des départements et régions s'opère en neutralisant les effets de la fusion de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse sur les évolutions présentées. En niveaux, les montants agrègent la Corse avec les régions et les CTU à partir de 2018.

5) En 2019, l'analyse des communes et des départements s'opère en neutralisant les effets de la création de la Ville de Paris en lieu et place de la commune et du département. En niveaux, les montants agrègent la Ville de Paris avec les communes à partir de 2019.

6) L'analyse des départements s'opère en neutralisant les effets de la reprise par l'État du RSA en 2019 pour la Guyane et Mayotte, en 2020 pour la Réunion, en 2022 pour les Pyrénées-Orientales et la Seine-Saint-Denis et 2023 pour l'Ariège.

7) En 2022, l'analyse des syndicats s'opère en neutralisant les effets de la sortie du Sytral (syndicat transport pour le Rhône et l'agglomération Lyonnaise) du périmètre des collectivités locales. Le Sytral prend la forme d'un établissement public local.

8) En 2025 comme en 2024, l'analyse des régions s'opère en neutralisant les effets de la création pour deux d'entre elles de SPL ferroviaires. Cela touche notamment les évolutions du total des dépenses de fonctionnement, du total des recettes de fonctionnement, des achats et charges externes, des dépenses d'intervention et des ventes de biens et services. Les données de la Martinique ne sont elles aussi pas prises en compte.

3. Évolutions des instructions comptables

Contrairement aux années 2017 et 2018, les nomenclatures comptables n'ont pas connu de changements majeurs jusqu'en 2023. L'année 2024 a vu la généralisation de l'utilisation des nomenclatures M57 et M57A. Lors de ce changement de nomenclature, pour assurer une comparabilité des données entre 2023 et 2024, l'évolution de la Fraction de TVA pour les communes et les GFP a été calculée sur une base un peu plus large : pour 2023 en M14 on prend les comptes 7382 - Fraction TVA et 7388 - Autres taxes diverses ; pour 2024 en M57 on prend les comptes 735 - Fraction de TVA et 738 Autres impôts et taxe.

Cf. en ligne, joint avec le rapport, le tableau des définitions des agrégats de dépenses et de recettes selon les nomenclatures des collectivités.

Fiches financières

A1. Communes - Opérations réelles

(en milliards d'euros)

Valeurs provisoires

Budgets principaux	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023	2024	2025 / 2024	2025
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	75,73	+5,0 %	79,49	+4,2 %	82,80	+1,5 %	84,04
Achats et charges externes	19,10	+8,5 %	20,72	+4,1 %	21,58	+0,5 %	21,70
Frais de personnel	41,31	+3,6 %	42,81	+4,3 %	44,66	+2,2 %	45,65
Charges financières	1,34	+16,8 %	1,57	+9,4 %	1,72	-3,3 %	1,66
Dépenses d'intervention	10,56	+4,7 %	11,06	+4,8 %	11,59	+1,6 %	11,77
Autres dépenses de fonctionnement	3,41	-2,4 %	3,32	-2,1 %	3,25	+0,4 %	3,27
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	89,18	+5,6 %	94,14	+3,0 %	97,01	+1,7 %	98,67
Impôts et taxes	59,17	+6,4 %	62,98	+2,6 %	64,60	+1,1 %	65,34
- Impôts locaux	48,87	+7,5 %	52,51	+4,4 %	54,80	+0,2 %	54,91
dont : fiscalité reversée	10,80	+0,4 %	10,84	+0,9 %	10,94	-2,7 %	10,65
- Autres impôts et taxes	10,30	+1,6 %	10,47	-6,3 %	9,81	+6,4 %	10,44
dont : fraction de TVA ^(a)	0,75	+82,1 %	1,36	-2,0 %	1,42	+0,7 %	1,43
Concours de l'État	15,26	+2,9 %	15,71	+3,3 %	16,23	+2,3 %	16,61
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	11,90	+2,6 %	12,21	+2,0 %	12,45	+1,6 %	12,65
- Autres dotations	0,39	+5,7 %	0,41	+4,9 %	0,43	+9,2 %	0,47
- Péréquations et compensations fiscales	2,97	+4,0 %	3,09	+8,3 %	3,35	+4,1 %	3,49
Subventions reçues et participations	3,91	+6,5 %	4,16	-0,4 %	4,15	-0,4 %	4,13
Ventes de biens et services	6,86	+5,8 %	7,25	+6,0 %	7,69	+2,4 %	7,87
Autres recettes de fonctionnement	3,98	+1,4 %	4,04	+7,5 %	4,34	+8,5 %	4,71
Épargne brute (3) = (2)-(1)	13,45	+9,0 %	14,65	-3,0 %	14,21	+2,9 %	14,63
Épargne nette = (3)-(8)	7,12	+14,5 %	8,15	-4,7 %	7,76	+4,2 %	8,08
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	24,91	+9,4 %	27,25	+9,6 %	29,86	+6,6 %	31,82
Dépenses d'équipement	22,45	+10,0 %	24,69	+10,1 %	27,18	+5,9 %	28,79
Subventions d'équipement versées	1,55	+7,5 %	1,66	+1,7 %	1,69	+2,4 %	1,73
Autres dépenses d'investissement	0,92	-2,9 %	0,89	+10,2 %	0,98	+31,5 %	1,29
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	11,95	+5,1 %	12,56	+4,5 %	13,13	+6,4 %	13,96
FCTVA	2,79	+2,8 %	2,87	+11,0 %	3,18	+16,6 %	3,71
Dotations et Subventions d'équipement	6,41	+10,2 %	7,07	+6,1 %	7,50	-0,9 %	7,43
Autres recettes d'investissement	2,75	-4,5 %	2,63	-6,9 %	2,44	+15,2 %	2,82
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	100,64	+6,1 %	106,74	+5,5 %	112,66	+2,8 %	115,86
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	101,13	+5,5 %	106,70	+3,2 %	110,14	+2,3 %	112,63
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,49		-0,03		-2,52		-3,23
Remboursements de dette (8)	6,33	+2,7 %	6,51	-0,9 %	6,45	+1,5 %	6,54
Emprunts (9)	7,44	-12,7 %	6,50	+12,6 %	7,32	+15,6 %	8,46
Flux net de dette = (9)-(8)	+1,11		-0,01		+0,87		+1,92
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	106,97	+5,9 %	113,24	+5,2 %	119,11	+2,8 %	122,40
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	108,57	+4,3 %	113,20	+3,8 %	117,46	+3,1 %	121,09
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+1,60		-0,04		-1,65		-1,31
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	65,66	-0,1 %	65,62	+1,4 %	66,53	+3,1 %	68,57
Trésorerie nette au 31 décembre (13)	30,13	-2,8 %	29,28	-7,8 %	26,99	-5,2 %	25,58
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	15,1%	+0,5 pt	15,6%	-0,9 pt	14,6%	+0,2 pt	14,8%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	8,0%	+0,7 pt	8,7%	-0,7 pt	8,0%	+0,2 pt	8,2%
Taux d'endettement = (12) / (2)	73,6%	-3,9 pt	69,7%	-1,1 pt	68,6%	+0,9 pt	69,5%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	4,9 ans	- 0,4 an	4,5 ans	+ 0,2 an	4,7 ans	+ 0,0 an	4,7 ans
Trésorerie nette en jours de dépenses = (13) / (1) ^(c)	145 j.	- 10,8 j.	134 j.	- 15,5 j.	119 j.	- 7,9 j.	111 j.

(a) Évolution 2023/2024 calculée à champ comparable suite au changement de nomenclature M14 en M57

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(c) La trésorerie nette rapportée aux dépenses de fonctionnement exprimée en jour

Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles, calculés hors gestion active de la dette.

A2a. Groupements de communes à fiscalité propre^(a) - Opérations réelles

(en milliards d'euros)					Valeurs provisoires		
Budgets principaux	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023	2024	2025 / 2024	2025
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	29,05	+7,9 %	31,35	+5,1 %	32,95	+1,8 %	33,55
Achats et charges externes	7,69	+9,5 %	8,43	+4,7 %	8,82	-1,0 %	8,73
Frais de personnel	11,17	+6,3 %	11,87	+5,9 %	12,58	+3,8 %	13,05
Charges financières	0,52	+36,0 %	0,71	+11,7 %	0,80	-3,4 %	0,77
Dépenses d'intervention	8,25	+5,5 %	8,71	+6,7 %	9,29	+4,0 %	9,66
Autres dépenses de fonctionnement	1,41	+15,5 %	1,63	-10,0 %	1,47	-9,1 %	1,34
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	35,99	+7,4 %	38,64	+4,3 %	40,30	+1,6 %	40,95
Impôts et taxes	20,06	+9,7 %	22,01	+4,4 %	22,98	+2,1 %	23,47
- Impôts locaux	5,88	-62,7 %	2,19	+26,3 %	2,77	+2,3 %	2,83
- Autres impôts et taxes	14,17	+39,8 %	19,81	+2,0 %	20,21	+2,1 %	20,64
dont : fraction de TVA ^(b)	8,21	+55,6 %	12,77	+1,3 %	13,96	+0,7 %	14,06
Concours de l'État	9,57	+2,2 %	9,78	+2,4 %	10,02	-0,7 %	9,95
- Dotation globale de fonctionnement (DGF)	6,45	+0,1 %	6,46	+1,1 %	6,53	-1,2 %	6,45
- Autres dotations	0,12	+1,5 %	0,12	+8,7 %	0,13	-0,8 %	0,13
- Péréquations et compensations fiscales	3,01	+6,6 %	3,20	+4,8 %	3,36	+0,4 %	3,37
Subventions reçues et participations	1,78	+11,1 %	1,98	+7,3 %	2,12	-0,3 %	2,12
Ventes de biens et services	3,50	+6,1 %	3,71	+6,9 %	3,97	+5,2 %	4,17
Autres recettes de fonctionnement	1,08	+7,4 %	1,16	+4,9 %	1,22	+2,1 %	1,24
Épargne brute (3) = (2)-(1)	6,94	+5,1 %	7,29	+0,9 %	7,36	+0,6 %	7,40
Épargne nette = (3)-(8)	4,20	+8,0 %	4,53	+0,9 %	4,57	-2,1 %	4,48
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	11,40	+7,9 %	12,30	+12,4 %	13,83	+8,6 %	15,02
Dépenses d'équipement	8,10	+9,6 %	8,87	+13,0 %	10,02	+8,5 %	10,88
Subventions d'équipement versées	2,22	+7,0 %	2,38	+11,7 %	2,66	+10,1 %	2,93
Autres dépenses d'investissement	1,08	-2,6 %	1,05	+9,3 %	1,15	+6,0 %	1,22
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	4,59	+4,9 %	4,82	+8,4 %	5,23	+3,7 %	5,42
FCTVA	1,01	+5,7 %	1,07	+14,4 %	1,22	+14,0 %	1,39
Dotations et Subventions d'équipement	2,53	+2,9 %	2,61	+8,9 %	2,84	+1,1 %	2,87
Autres recettes d'investissement	1,05	+9,2 %	1,14	+1,7 %	1,16	-0,7 %	1,16
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	40,45	+7,9 %	43,65	+7,2 %	46,78	+3,8 %	48,57
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	40,58	+7,1 %	43,46	+4,8 %	45,53	+1,8 %	46,37
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,13		-0,19		-1,25		-2,20
Remboursements de dette (8)	2,74	+0,6 %	2,76	+0,8 %	2,78	+4,9 %	2,92
Emprunts (9)	3,34	-3,4 %	3,23	+26,7 %	4,09	+17,2 %	4,80
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,60		+0,47		+1,31		+1,88
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	43,20	+7,4 %	46,41	+6,8 %	49,56	+3,9 %	51,49
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	43,93	+6,3 %	46,69	+6,3 %	49,63	+3,1 %	51,17
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,73		+0,28		+0,07		-0,32
Dette au 31 décembre (12)^(c)	28,71	+2,4 %	29,39	+5,0 %	30,86	+6,6 %	32,89
Trésorerie nette au 31 décembre (13)	11,83	+0,0 %	11,83	-7,4 %	10,95	-6,9 %	10,20
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	19,3%	-0,4 pt	18,9%	-0,6 pt	18,2%	-0,2 pt	18,1%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	11,7%	+0,1 pt	11,7%	-0,4 pt	11,3%	-0,4 pt	10,9%
Taux d'endettement = (12) / (2)	79,8%	-3,7 pt	76,1%	+0,5 pt	76,6%	+3,8 pt	80,3%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	4,1 ans	- 0,1 an	4,0 ans	+ 0,2 an	4,2 ans	+ 0,3 an	4,4 ans
Trésorerie nette en jours de dépenses = (13) / (1) ^(d)	149 j.	- 10,8 j.	138 j.	- 16,4 j.	121 j.	- 10,4 j.	111 j.

(a) Y compris métropole de Lyon, métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

(b) Évolution 2023/2024 calculée à champ comparable suite au changement de nomenclature M14 en M57

(c) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(d) La trésorerie nette rapportée aux dépenses de fonctionnement exprimée en jour

Source : DGCL - Données DGFiP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

A2b. Groupements de communes à fiscalité propre, par type de groupement - Opérations réelles*(en millions d'euros)*

Budgets principaux - 2025	Métropoles ^(a)	Communautés urbaines (CU)	Communautés d'agglomération (CA)	Communautés de communes (CC)	Ensemble des GFP ^(a)
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	11 450	1 747	11 596	8 758	33 551
Achats et charges externes	2 853	437	3 146	2 297	8 733
Frais de personnel	3 942	733	4 652	3 725	13 051
Charges financières	394	50	226	101	770
Dépenses d'intervention	3 881	433	3 079	2 268	9 661
Autres dépenses de fonctionnement	381	94	494	368	1 337
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	14 160	2 199	13 981	10 610	40 949
Impôts et taxes	7 428	1 277	8 370	6 394	23 470
- Impôts locaux	38	414	897	1 484	2 833
- Autres impôts et taxes	7 389	864	7 473	4 911	20 637
<i>dont : fraction de TVA</i>	<i>5 188</i>	<i>734</i>	<i>4 910</i>	<i>3 230</i>	<i>14 061</i>
Concours de l'État	3 999	604	3 228	2 117	9 948
- Dotation globale de fonctionnement (DGF)	2 961	342	2 032	1 114	6 449
- Autres dotations	48	10	41	30	130
- Péréquation et compensations fiscales	989	253	1 155	973	3 369
Subventions reçues et participations	573	40	701	802	2 116
Ventes de biens et services	1 530	198	1 380	1 064	4 172
Autres recettes de fonctionnement	630	79	302	232	1 243
Épargne brute (3) = (2)-(1)	2 710	452	2 385	1 851	7 398
Épargne nette = (3)-(8)	1 304	283	1 482	1 411	4 480
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	6 396	1 049	4 557	3 017	15 019
Dépenses d'équipement	4 614	790	3 088	2 386	10 877
Subventions d'équipement versées	1 281	183	1 072	390	2 926
Autres dépenses d'investissement	502	76	397	241	1 216
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	2 071	362	1 737	1 251	5 420
FCTVA	558	91	421	323	1 393
Autres dotations et Subventions d'équipement	1 117	205	860	690	2 873
Autres recettes d'investissement	395	65	457	238	1 155
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	17 846	2 796	16 153	11 775	48 570
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	16 231	2 561	15 718	11 860	46 370
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-1615	-235	-435	+85	-2200
Remboursements de dette (8)	1 406	169	903	440	2 918
Emprunts (9)	2 691	332	1 297	481	4 801
Flux net de dette = (9)-(8)	1 285	163	394	41	1 883
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	19 252	2 965	17 056	12 215	51 488
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	18 921	2 893	17 015	12 341	51 170
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	-331	-72	-41	+126	-318
Dette au 31 décembre (12)	16 722	2 197	9 673	4 302	32 895
Trésorerie nette au 31 décembre (13)	1 530	648	3 421	4 600	10 199
Ratios					
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	19,1%	20,6%	17,1%	17,4%	18,1%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	9,2%	12,9%	10,6%	13,3%	10,9%
Taux d'endettement = (12) / (2)	118,1%	99,9%	69,2%	40,5%	80,3%
Délai de désendettement = (12) / (3)	6,2 ans	4,9 ans	4,1 ans	2,3 ans	4,4 ans
Trésorerie nette en jours de dépenses = (13) / (1) ^(b)	49 j.	135 j.	108 j.	192 j.	111 j.

*(a) Y compris métropole de Lyon, métropole du grand Paris et ses établissements publics territoriaux (EPT).**(b) La trésorerie nette rapportée aux dépenses de fonctionnement exprimée en jour**Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux en opérations réelles. Montants calculés hors gestion active de la dette.*

A3. Secteur communal (communes, groupements à fiscalité propre)^(a) - Opérations réelles

(en milliards d'euros)

Valeurs provisoires

Budgets principaux	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023	2024	2025 / 2024	2025
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	104,78	+5,8%	110,84	+4,4 %	115,75	+1,6 %	117,6
Achats et charges externes	26,79	+8,8%	29,15	+4,3 %	30,40	+0,1 %	30,4
Frais de personnel	52,48	+4,2%	54,68	+4,7 %	57,24	+2,6 %	58,7
Charges financières	1,87	+22,2%	2,28	+10,1 %	2,51	-3,3 %	2,4
Dépenses d'intervention	18,82	+5,0%	19,77	+5,6 %	20,87	+2,9 %	21,5
Autres dépenses de fonctionnement	4,82	+2,8%	4,96	-4,7 %	4,72	-2,6 %	4,6
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	125,17	+6,1%	132,78	+3,4 %	137,32	+1,7 %	139,7
Impôts et taxes	79,23	+7,3%	84,98	+3,1 %	87,58	+1,5 %	88,9
- Impôts locaux	54,75	-0,1%	54,70	+5,2 %	57,57	+0,4 %	57,8
- Autres impôts et taxes	24,47	+23,7%	30,28	-0,9 %	30,02	+3,5 %	31,1
dont : fraction de TVA (b)	8,96	+57,8 %	14,14	+1,0 %	15,39	+0,7 %	15,5
Concours de l'État	24,83	+2,7%	25,49	+3,0 %	26,25	+1,2 %	26,6
- Dotation globale de fonctionnement (DGF)	18,35	+1,7%	18,66	+1,7 %	18,98	+0,6 %	19,1
- Autres dotations	0,51	+4,7%	0,53	+5,7 %	0,56	+6,8 %	0,6
- Péréquations et compensations fiscales	5,98	+5,3%	6,30	+6,5 %	6,71	+2,2 %	6,9
Subventions reçues et participations	5,69	+8,0%	6,14	+2,1 %	6,27	-0,3 %	6,2
Ventes de biens et services	10,36	+5,9%	10,97	+6,3 %	11,66	+3,3 %	12,0
Autres recettes de fonctionnement	5,06	+2,7%	5,20	+6,9 %	5,56	+7,1 %	6,0
Épargne brute (3) = (2)-(1)	20,39	+7,6%	21,94	-1,7 %	21,56	+2,1 %	22,0
Épargne nette = (3)-(8)	11,31	+12,1%	12,68	-2,7 %	12,33	+1,9 %	12,6
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	36,31	+8,9%	39,55	+10,4 %	43,68	+7,2 %	46,8
Dépenses d'équipement	30,55	+9,9%	33,57	+10,8 %	37,21	+6,6 %	39,7
Subventions d'équipement versées	3,77	+7,2%	4,04	+7,6 %	4,35	+7,1 %	4,7
Autres dépenses d'investissement	2,00	-2,7%	1,94	+9,7 %	2,13	+17,8 %	2,5
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	16,54	+5,1%	17,38	+5,6 %	18,35	+5,6 %	19,4
FCTVA	3,80	+3,6%	3,93	+12,0 %	4,40	+15,9 %	5,1
Dotations et Subventions d'équipement	8,95	+8,2%	9,68	+6,8 %	10,34	-0,3 %	10,3
Autres recettes d'investissement	3,80	-0,7%	3,77	-4,3 %	3,61		4,0
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	141,09	+6,6%	150,39	+6,0 %	159,44	+3,2 %	164,5
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	141,71	+6,0%	150,16	+3,7 %	155,67	+2,2 %	159,0
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,62		-0,23		-3,77		-5,4
Remboursements de dette (8)	9,08	+2,1%	9,27	-0,4 %	9,23	+2,5 %	9,5
Emprunts (9)	10,79	-9,8%	9,73	+17,3 %	11,42	+16,2 %	13,3
Flux net de dette = (9)-(8)	+1,71		+0,46		+2,19		+3,80
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	150,17	+6,3%	159,66	+5,6 %	168,67	+3,1 %	173,9
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	152,50	+4,9%	159,89	+4,5 %	167,08	+3,1 %	172,3
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+2,33		+0,24		-1,58		-1,6
Dette au 31 décembre (12)^(c)	94,36	+0,7%	95,01	+2,5 %	97,39	+4,2 %	101,5
Trésorerie nette au 31 décembre (13)	41,96	-2,0%	41,11	-7,7 %	37,94	-5,7 %	35,8
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	16,3%	+0,2 pt	16,5%	-0,8 pt	15,7%	+0,1 pt	15,8%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	9,0%	+0,5 pt	9,5%	-0,6 pt	9,0%	+0,0 pt	9,0%
Taux d'endettement = (12) / (2)	75,4%	-3,8 pt	71,6%	-0,6 pt	70,9%	+1,7 pt	72,6%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	4,6 ans	- 0,3 an	4,3 ans	+ 0,2 an	4,5 ans	+ 0,1 an	4,6 ans
Trésorerie nette en jours de dépenses = (13) / (1) ^(d)	146 j.	- 10,8 j.	135 j.	- 15,7 j.	120 j.	- 8,6 j.	111 j.

Montants non consolidés entre les différents niveaux de collectivités ; la consolidation est présentée à l'annexe 2D en incluant les budgets principaux et annex

(a) Y compris métropole de Lyon, métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

(b) Évolution 2023/2024 calculée à champ comparable suite au changement de nomenclature M14 en M57

(c) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(d) La trésorerie nette rapportée aux dépenses de fonctionnement exprimée en jour

Source : DGCL - Données DGFiP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

A4. Départements^(a) - Opérations réelles*(en milliards d'euros)*

Budgets principaux	Valeurs provisoires						
	2022	2023 / 2022 (b)	2023	2024 / 2023	2024	2025 / 2024	2025
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	59,50	+6,5 %	63,33	+3,9 %	65,79	+1,2 %	66,56
Achats et charges externes	4,04	+9,6 %	4,43	+1,3 %	4,49	-5,8 %	4,22
Frais de personnel	12,96	+7,0 %	13,87	+3,3 %	14,33	+1,0 %	14,46
Charges financières	0,57	+30,7 %	0,75	+11,8 %	0,84	-3,1 %	0,81
Dépenses d'intervention	41,10	+5,7 %	43,39	+4,2 %	45,23	+2,0 %	46,12
Autres dépenses de fonctionnement	0,83	+7,1 %	0,89	+1,7 %	0,91	+3,1 %	0,94
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	71,41	-1,2 %	70,54	+0,2 %	70,68	+3,4 %	73,06
Impôts et taxes	53,28	-3,2 %	51,54	-1,6 %	50,71	+4,7 %	53,08
- Impôts locaux	7,20	-48,3 %	3,72	-2,9 %	3,61	-3,2 %	3,50
- Autres impôts et taxes	46,08	+3,8 %	47,82	-1,5 %	47,10	+5,3 %	49,58
dont : fraction de TVA	16,09	+26,7 %	20,38	+0,0 %	20,69	+0,0 %	20,75
: DMT0	14,60	-21,8 %	11,40	-13,5 %	9,86	+20,4 %	11,87
: TICPE	5,18	-0,3 %	5,15	+0,8 %	5,19	+0,3 %	5,20
: TSCA	8,30	+7,3 %	8,91	+5,8 %	9,42	+7,0 %	10,08
Concours de l'État	10,02	-0,6 %	9,95	+0,1 %	9,96	-0,5 %	9,91
- Dotation globale de fonctionnement (DGF)	7,81	-0,0 %	7,80	-0,0 %	7,80	-0,0 %	7,80
- Autres dotations	0,47	-1,0 %	0,46	-0,3 %	0,46	-0,2 %	0,46
- Péréquations et compensations fiscales	1,75	-3,2 %	1,69	+0,5 %	1,70	-3,0 %	1,65
Subventions reçues et participations	5,59	+14,6 %	6,40	+11,7 %	7,15	+1,8 %	7,28
Ventes de biens et services	0,45	+4,8 %	0,47	+10,2 %	0,52	-2,6 %	0,51
Autres recettes de fonctionnement	2,07	+5,1 %	2,18	+7,4 %	2,34	-2,1 %	2,29
Épargne brute (3) = (2)-(1)	11,91	-39,6 %	7,21	-32,2 %	4,88	+33,3 %	6,51
Épargne nette = (3)-(8)	8,59	-54,2 %	3,95	-55,4 %	1,76	+82,4 %	3,21
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	12,25	+2,4 %	12,54	-2,9 %	12,18	-8,0 %	11,20
Dépenses d'équipement	7,99	+2,7 %	8,21	-2,4 %	8,01	-11,2 %	7,11
Subventions d'équipement versées	3,93	+2,2 %	4,03	-2,8 %	3,91	-1,3 %	3,86
Autres dépenses d'investissement	0,32	-3,7 %	0,31	-16,4 %	0,26	-11,4 %	0,23
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	2,86	+12,5 %	3,22	+0,9 %	3,25	-1,3 %	3,20
FCTVA	1,07	+11,0 %	1,19	+1,9 %	1,21	+0,1 %	1,21
Dotations et subventions d'investissement	1,42	+19,2 %	1,70	+0,5 %	1,71	-8,6 %	1,56
Autres recettes d'investissement	0,37	-9,1 %	0,33	-1,1 %	0,33	+31,3 %	0,43
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	71,75	+5,8 %	75,88	+2,8 %	77,97	-0,3 %	77,76
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	74,27	-0,6 %	73,76	+0,2 %	73,92	+3,2 %	76,27
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+2,52		-2,12		-4,05		-1,49
Remboursements de dette (8)	3,32	-2,1 %	3,26	-4,2 %	3,12	+5,5 %	3,29
Emprunts (9)	2,38	+22,0 %	2,90	+82,1 %	5,28	-2,1 %	5,17
Flux net de dette =(9)-(8)	-0,94		-0,36		2,16		+1,88
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	75,07	+5,5 %	79,14	+2,5 %	81,09	-0,1 %	81,05
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	76,65	+0,1 %	76,66	+3,3 %	79,21	+2,8 %	81,44
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+1,58		-2,48		-1,89		0,39
Dettes au 31 décembre (12)^(d)	30,81	-0,9%	30,52	+7,1%	32,68	+5,8%	34,56
Trésorerie nette au 31 décembre (13)	11,82	-26,5%	8,69	-28,0%	6,25	+12,5%	7,03
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	16,7%	-6,5 pt	10,2%	-3,3 pt	6,9%	+2,0 pt	8,9%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	12,0%	-6,4 pt	5,6%	-3,1 pt	2,5%	+1,9 pt	4,4%
Taux d'endettement = (12) / (2)	43,1%	+0,1 pt	43,3%	+3,0 pt	46,2%	+1,1 pt	47,3%
Délai de désendettement = (12) / (3)	2,6 ans	+ 1,7 an	4,2 ans	+ 2,5 an	6,7 ans	- 1,4 ans	5,3 ans
Trésorerie nette en jours de dépenses = (13) / (1)^(d)	72 j.	- 22,5 j.	50 j.	- 15,4 j.	35 j.	+ 4 j.	39 j.

(a) Hors collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et Guyane et collectivité de Corse et hors Ville de Paris.

(b) Hors Ariège dont le RSA a été recentralisé à partir du 1er janvier 2023.

(c) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(d) La trésorerie nette rapportée aux dépenses de fonctionnement exprimée en jour

Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

A5. Régions et collectivités territoriales uniques (CTU) ^(a) - Opérations réelles*(en milliards d'euros)*

Budgets principaux	Valeurs provisoires						
	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023 (b)	2024	2025 / 2024 (b)	2025
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	23,24	+5,2 %	24,44	+1,1 %	25,11	-0,7 %	25,34
Achats et charges externes	4,34	+15,1 %	4,99	+1,5 %	6,29	+2,6 %	7,30
Frais de personnel	4,43	+4,8 %	4,64	+3,6 %	4,81	+2,4 %	4,91
Charges financières	0,56	+52,9 %	0,86	+27,2 %	1,09	-3,8 %	1,04
Dépenses d'intervention	13,50	+0,2 %	13,52	-0,8 %	12,56	-3,5 %	11,69
Autres dépenses de fonctionnement	0,41	+3,4 %	0,43	-17,9 %	0,36	+11,2 %	0,39
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	29,46	+2,9 %	30,32	+1,1 %	30,99	+0,9 %	31,67
Impôts et taxes	23,88	+2,4 %	24,46	+3,9 %	25,41	+1,4 %	25,73
- Impôts locaux	-1,18	-0,6 %	-1,17	-1,6 %	-1,16	+24,0 %	-1,46
- Autres impôts et taxes	25,06	+2,3 %	25,64	+3,6 %	26,57	+2,4 %	27,18
dont : fraction de TVA	15,86	+3,0 %	16,34	+0,3 %	16,41	+0,4 %	16,46
: cartes grises	1,89	+7,6 %	2,03	+16,2 %	2,36	+9,9 %	2,59
: TICPE	5,33	+2,2 %	5,45	+13,1 %	6,14	+3,4 %	6,36
Concours de l'État	2,26	+4,3 %	2,36	-22,6 %	1,86	-6,3 %	1,75
- Dotation globale de fonctionnement (DGF)	0,30	+0,0 %	0,30	+0,0 %	0,30	-0,0 %	0,30
- Autres dotations	1,03	+0,6 %	1,04	-0,7 %	1,03	+5,3 %	1,08
- Péréquations et compensations fiscales	0,92	+9,9 %	1,01	-48,2 %	0,53	-30,6 %	0,37
Subventions reçues et participations	2,77	-2,3 %	2,71	-12,7 %	2,30	-5,7 %	2,14
Ventes de biens et services	0,19	+69,2 %	0,32	+6,5 %	0,76	+7,2 %	1,29
Autres recettes de fonctionnement	0,36	+29,4 %	0,47	+43,0 %	0,66	+15,1 %	0,76
Épargne brute (3) = (2)-(1)	6,22	-5,6 %	5,88	+1,1 %	5,88	+7,5 %	6,33
Épargne nette = (3)-(8)	4,12	-11,8 %	3,64	-7,6 %	3,29	+9,6 %	3,62
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	13,09	+4,7 %	13,71	+6,1 %	14,54	-7,1 %	13,59
Dépenses d'équipement	3,90	+5,3 %	4,11	-5,2 %	3,89	-4,1 %	3,71
Subventions d'équipement versées	8,60	+4,9 %	9,02	+8,1 %	9,76	-11,9 %	8,70
Autres dépenses d'investissement	0,59	-1,7 %	0,58	+52,5 %	0,88	+33,6 %	1,18
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	5,35	+14,5 %	6,13	+3,9 %	6,41	-9,8 %	5,83
FCTVA	0,60	-1,7 %	0,59	+7,4 %	0,63	-0,9 %	0,63
Dotations et subventions d'investissement	4,23	+17,8 %	4,99	+2,0 %	5,14	-12,7 %	4,53
Autres recettes d'investissement	0,52	+6,8 %	0,55	+17,0 %	0,64	+4,3 %	0,67
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	36,33	+5,0 %	38,15	+3,0 %	39,65	-3,1 %	38,93
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	34,82	+4,7 %	36,45	+1,6 %	37,41	-1,0 %	37,50
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-1,52		-1,70		-2,25		-1,44
Remboursements de dette (8)	2,10	+6,7 %	2,24	+15,5 %	2,58	+4,8 %	2,71
Emprunts (9)	3,42	+1,7 %	3,48	+40,1 %	4,83	-14,0 %	4,20
Flux net de dette = (9)-(8)	+1,32		+1,24		+2,25		+1,48
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	38,43	+5,1 %	40,39	+3,7 %	42,24	-2,6 %	41,65
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	38,24	+4,4 %	39,93	+5,0 %	42,24	-2,5 %	41,70
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	-0,19		-0,46		+0,00		+0,05
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	34,19	+3,6 %	35,42	+6,2 %	37,58	+4,0 %	39,09
Trésorerie nette au 31 décembre (13)	1,72	-43,2 %	0,97	-70,9 %	0,28	+124,4 %	0,43
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	21,1%	-1,7 pt	19,4%	-0,0 pt	19,0%	+1,3 pt	20,0%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	14,0%	-2,0 pt	12,0%	-1,1 pt	10,6%	+1,0 pt	11,4%
Taux d'endettement = (12) / (2)	116,1%	+0,8 pt	116,8%	+5,9 pt	121,3%	+3,8 pt	123,4%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	5,5 ans	+0,5 an	6,0 ans	+0,3 an	6,4 ans	-0,2 an	6,2 ans
Trésorerie nette en jours de dépenses = (13) / (1) ^(d)	26,9 j.	-12,4 j.	14,5 j.	-10,4 j.	4,1 j.	+3,5 j.	6,3 j.

(a) Y compris collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et Guyane à partir de 2016 et de Corse à partir de 2018.

(b) les évolutions sont calculées hors CTU Martinique (données provisoires à date de parution) et hors impact des nouvelles inscriptions dans 2 régions des recettes tarifaires ferroviaires avec leur contrepartie en dépenses.

(c) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(d) La trésorerie nette rapportée aux dépenses de fonctionnement exprimée en jour

Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

A6. Ensemble des collectivités locales (hors syndicats) - Opérations réellesCommunes, groupements à fiscalité propre, départements, collectivités territoriales uniques et régions ^(a)

(en milliards d'euros)

Budgets principaux	Valeurs provisoires						
	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023 (b)	2024	2025 / 2024 (b)	2025
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	187,52	+5,9 %	198,61	+4,1 %	206,66	+1,4 %	209,49
Achats et charges externes	35,17	+9,7 %	38,57	+3,6 %	41,17	-0,1 %	41,96
Frais de personnel	69,86	+4,8 %	73,19	+4,4 %	76,38	+2,2 %	78,08
Charges financières	3,00	+29,6 %	3,89	+14,2 %	4,44	-3,6 %	4,28
Dépenses d'intervention	73,42	+4,4 %	76,68	+3,8 %	78,67	+1,5 %	79,24
Autres dépenses de fonctionnement	6,07	+3,5 %	6,28	-4,5 %	6,00	-1,1 %	5,93
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	226,04	+3,4 %	233,64	+2,3 %	238,98	+2,2 %	244,35
Impôts et taxes	156,40	+2,9 %	160,99	+1,7 %	163,70	+2,4 %	167,62
- Impôts locaux	60,77	-5,8 %	57,25	+4,8 %	60,02	-0,4 %	59,78
- Autres impôts et taxes	95,62	+8,5 %	103,74	-0,1 %	103,68	+4,0 %	107,84
Concours de l'État	37,11	+1,9 %	37,80	+0,7 %	38,07	+0,4 %	38,22
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	26,46	+1,2 %	26,77	+1,2 %	27,08	+0,5 %	27,20
- Autres dotations	2,01	+1,2 %	2,03	+0,9 %	2,05	+4,1 %	2,14
- Péréquations et compensations fiscales	8,65	+4,1 %	9,00	-0,7 %	8,94	-0,7 %	8,88
Subventions reçues et participations	14,04	+8,6 %	15,25	+3,1 %	15,72	-0,3 %	15,66
Ventes de biens et services	10,99	+7,0 %	11,76	+6,3 %	12,93	+3,7 %	13,84
Autres recettes de fonctionnement	7,49	+4,7 %	7,84	+9,2 %	8,56	+5,2 %	9,00
Épargne brute (3) = (2)-(1)	38,52	-9,1 %	35,03	-7,7 %	32,33	+7,8 %	34,86
Épargne nette = (3)-(8)	24,02	-15,6 %	20,26	-14,2 %	17,39	+11,5 %	19,39
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	61,653	+6,7 %	65,809	+7,0 %	70,403	+1,7 %	71,630
Dépenses d'équipement	42,44	+8,1 %	45,88	+7,0 %	49,10	+2,8 %	50,49
Subventions d'équipement versées	16,30	+4,8 %	17,09	+5,5 %	18,02	-4,5 %	17,21
Autres dépenses d'investissement	2,91	-2,6 %	2,84	+15,5 %	3,28	+19,8 %	3,92
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	24,76	+8,0 %	26,73	+4,8 %	28,01	+1,4 %	28,41
FCTVA	5,47	+4,4 %	5,71	+9,3 %	6,25	+11,1 %	6,94
Dotations et Subventions d'équipement	14,60	+12,0 %	16,36	+5,0 %	17,19	-4,6 %	16,40
Autres recettes d'investissement	4,68	-0,5 %	4,65	-1,7 %	4,58	+10,8 %	5,07
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	249,17	+6,1 %	264,42	+4,8 %	277,06	+1,5 %	281,12
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	250,79	+3,8 %	260,37	+2,5 %	266,99	+2,2 %	272,76
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+1,62		-4,05		-10,06		-8,36
Remboursements de dette (8)	14,50	+1,9 %	14,76	+1,2 %	14,94	+3,6 %	15,47
Emprunts (9)	16,59	-2,9 %	16,11	+33,7 %	21,53	+5,1 %	22,63
Flux net de dette = (9)-(8)	+2,09		+1,35		+6,60		+7,17
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	263,67	+5,9 %	279,18	+4,6 %	292,00	+1,6 %	296,59
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	267,38	+3,4 %	276,48	+4,4 %	288,53	+2,4 %	295,40
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+3,71		-2,70		-3,47		-1,19
Dette au 31 décembre (12) ^(c)	159,37	+1,0 %	160,95	+4,2 %	167,65	+4,4 %	175,11
Trésorerie nette au 31 décembre (13)	55,49	-8,5 %	50,77	-12,4 %	44,47	-2,8 %	43,25
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	17,0%	-2,0 pt	15,0%	-1,5 pt	13,5%	+0,7 pt	14,3%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	10,6%	-2,0 pt	8,7%	-1,4 pt	7,3%	+0,7 pt	7,9%
Taux d'endettement = (12) / (2)	70,5%	-1,6 pt	68,9%	+1,3 pt	70,2%	+1,5 pt	71,7%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	4,1 ans	+ 0,5 an	4,6 ans	+ 0,6 an	5,2 ans	- 0,2 an	5,0 ans
Trésorerie nette en jours de dépenses = (13) / (1) ^(d)	108 j.	- 14,7 j.	93 j.	- 14,8 j.	79 j.	- 3,2 j.	75 j.

Montants non consolidés entre les différents niveaux de collectivités ; la consolidation est présentée à l'annexe 2D en incluant les budgets principaux et annexes
(a) Y compris les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du grand Paris (MGP).

(b) Les évolutions des Achats et charges externes, des Dépenses d'intervention et des Ventes de biens et services sont calculées hors CTU Martinique et deux régions suite à des modifications d'inscriptions comptables importantes.

(c) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences

(d) La trésorerie nette rapportée aux dépenses de fonctionnement exprimée en jour

Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

A7. Syndicats ^(a) - Opérations réelles*(en milliards d'euros)*

Budgets principaux	Valeurs provisoires						
	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023	2024	2025 / 2024	2025
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	10,40	+8,5 %	11,29	+2,2 %	11,53	+1,8 %	11,74
Achats et charges externes	5,34	+7,0 %	5,72	+3,2 %	5,90	+1,0 %	5,96
Frais de personnel	2,80	+5,9 %	2,96	+4,7 %	3,10	+2,4 %	3,18
Charges financières	0,33	+10,8 %	0,36	+16,4 %	0,42	+2,3 %	0,43
Dépenses d'intervention	0,99	+10,9 %	1,10	-4,8 %	1,05	+3,5 %	1,08
Autres dépenses de fonctionnement	0,94	+21,5 %	1,15	-7,4 %	1,06	+2,5 %	1,09
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	13,47	+7,7 %	14,51	+2,3 %	14,84	+1,9 %	15,12
Impôts et taxes	1,89	+15,9 %	2,18	+0,3 %	2,19	-3,0 %	2,13
- Impôts locaux	0,19	+2,2 %	0,19	+29,9 %	0,25	-5,8 %	0,24
- Autres impôts et taxes	1,70	+17,4 %	1,99	-2,5 %	1,94	-2,6 %	1,89
Concours de l'État	0,04	+22,1 %	0,05	+22,6 %	0,06	-1,3 %	0,06
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	0,01	+7,9 %	0,01	+161,3 %	0,02	-15,4 %	0,01
- Autres dotations	0,03	+22,5 %	0,03	+1,2 %	0,03	+4,8 %	0,03
- Péréquations et compensations fiscales	0,01	+32,6 %	0,01	-0,3 %	0,01	+3,4 %	0,01
Subventions reçues et participations	5,47	+5,2 %	5,75	+2,3 %	5,88	+2,2 %	6,01
Ventes de biens et services	4,90	+4,9 %	5,14	+4,9 %	5,39	+4,8 %	5,65
Autres recettes de fonctionnement	1,18	+17,6 %	1,39	-5,3 %	1,32	-3,3 %	1,27
Épargne brute (3) = (2)-(1)	3,07	+5,1 %	3,23	+2,6 %	3,31	+2,1 %	3,38
Épargne nette = (3)-(8)	1,78	+9,8 %	1,95	+2,2 %	1,99	+0,5 %	2,00
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	6,21	+8,9 %	6,76	+3,2 %	6,98	+1,4 %	7,08
Dépenses d'équipement	5,28	+11,7 %	5,90	+0,9 %	5,95	+1,5 %	6,04
Subventions d'équipement versées	0,30	+4,8 %	0,32	-3,2 %	0,31	-31,0 %	0,21
Autres dépenses d'investissement	0,62	-12,4 %	0,55	+31,7 %	0,72	+14,4 %	0,82
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	2,93	+3,8 %	3,04	+6,8 %	3,25	-11,6 %	2,87
FCTVA	0,23	+10,0 %	0,25	+10,5 %	0,27	-1,6 %	0,27
Dotations et Subventions d'équipement	2,12	+0,7 %	2,13	+6,9 %	2,28	-16,8 %	1,90
Autres recettes d'investissement	0,59	+12,6 %	0,66	+5,0 %	0,69	+1,5 %	0,70
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	16,61	+8,6 %	18,05	+2,6 %	18,51	+1,6 %	18,81
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	16,40	+7,0 %	17,55	+3,0 %	18,09	-0,6 %	17,99
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-0,21		-0,49		-0,42		-0,83
Remboursements de dette (8)	1,30	-1,3 %	1,28	+3,1 %	1,32	+4,4 %	1,38
Emprunts (9)	1,76	+4,5 %	1,84	+17,4 %	2,16	+11,1 %	2,40
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,46		+0,56		+0,84		+1,02
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	17,91	+7,9 %	19,33	+2,6 %	19,83	+1,8 %	20,19
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	18,16	+6,8 %	19,39	+4,4 %	20,25	+0,7 %	20,38
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,25		+0,07		+0,42		+0,19
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	13,45	+3,8 %	13,96	+5,6 %	14,74	+6,5 %	15,69
Trésorerie nette au 31 décembre (13)	7,24	+1,4 %	7,34	-0,7 %	7,29	+0,9 %	7,35
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	22,8%	-0,6 pt	22,3%	+0,1 pt	22,3%	+0,0 pt	22,4%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	13,2%	+0,3 pt	13,4%	-0,0 pt	13,4%	-0,2 pt	13,3%
Taux d'endettement = (12) / (2)	99,8%	-3,6 pt	96,2%	+3,1 pt	99,3%	+4,5 pt	103,8%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	4,4 ans	- 0,1 an	4,3 ans	+ 0,1 an	4,4 ans	+ 0,2 an	4,6 ans
Trésorerie nette en jours de dépenses = (13) / (1) ^(c)	254 j.	- 16,6 j.	237 j.	- 6,6 j.	231 j.	- 2,1 j.	229 j.

(a) Types 421 à 424 dans les comptes de gestion, c'est-à-dire y compris les syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM), les syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU), les pôles métropolitains et les PETR, mais hors EPT (assimilés à des EPCI à fiscalité propre dans nos statistiques).

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(c) La trésorerie nette rapportée aux dépenses de fonctionnement exprimée en jour

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

A8. Ensemble des collectivités locales y compris syndicats ^(a) - Opérations réelles

(en milliards d'euros)						Valeurs provisoires	
Budgets principaux	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023 (b)	2024	2025 / 2024 (b)	2025
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	197,92	+6,1 %	209,89	+4,0 %	218,19	+1,4 %	221,23
Achats et charges externes	40,51	+9,3 %	44,28	+3,5 %	47,08	-0,1 %	47,92
Frais de personnel	72,66	+4,8 %	76,16	+4,4 %	79,48	+2,2 %	81,25
Charges financières	3,33	+27,8 %	4,25	+14,4 %	4,86	-3,0 %	4,71
Dépenses d'intervention	74,41	+4,5 %	77,78	+3,7 %	79,71	+1,5 %	80,32
Autres dépenses de fonctionnement	7,01	+5,9 %	7,42	-4,9 %	7,06	-0,5 %	7,02
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	239,51	+3,6 %	248,15	+2,3 %	253,83	+2,2 %	259,47
Impôts et taxes	158,28	+3,1 %	163,17	+1,7 %	165,89	+2,3 %	169,75
- Impôts locaux	60,96	-5,8 %	57,44	+4,9 %	60,27	-0,4 %	60,02
- Autres impôts et taxes	97,32	+8,6 %	105,73	-0,1 %	105,63	+3,9 %	109,73
Concours de l'État	37,15	+1,9 %	37,85	+0,7 %	38,13	+0,4 %	38,28
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	26,46	+1,2 %	26,77	+1,2 %	27,10	+0,4 %	27,22
- Autres dotations	2,03	+1,5 %	2,07	+0,9 %	2,08	+4,1 %	2,17
- Péréquations et compensations fiscales	8,66	+4,1 %	9,01	-0,7 %	8,95	-0,7 %	8,89
Subventions reçues et participations	19,51	+7,6 %	21,00	+2,9 %	21,60	+0,3 %	21,68
Ventes de biens et services	15,89	+6,3 %	16,90	+5,9 %	18,32	+3,7 %	19,49
Autres recettes de fonctionnement	8,67	+6,4 %	9,23	+7,0 %	9,88	+4,1 %	10,28
Épargne brute (3) = (2)-(1)	41,59	-8,0 %	38,26	-6,8 %	35,64	+7,3 %	38,24
Épargne nette = (3)-(8)	25,80	-13,9 %	22,21	-12,7 %	19,38	+10,4 %	21,40
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	67,862	+6,9 %	72,571	+6,6 %	77,38	+1,7 %	78,71
Dépenses d'équipement	47,72	+8,5 %	51,78	+6,3 %	55,06	+2,7 %	56,53
Subventions d'équipement versées	16,60	+4,8 %	17,40	+5,3 %	18,33	-4,9 %	17,42
Autres dépenses d'investissement	3,54	-4,3 %	3,38	+18,1 %	4,00	+18,8 %	4,75
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	27,68	+7,5 %	29,77	+5,0 %	31,26	+0,1 %	31,28
FCTVA	5,70	+4,7 %	5,96	+9,4 %	6,52	+10,6 %	7,21
Dotations et Subventions d'équipement	16,72	+10,6 %	18,50	+5,2 %	19,47	-6,0 %	18,30
Autres recettes d'investissement	5,27	+0,9 %	5,31	-0,8 %	5,27	+9,5 %	5,77
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	265,78	+6,3 %	282,47	+4,6 %	295,57	+1,5 %	299,94
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	267,20	+4,0 %	277,92	+2,6 %	285,08	+2,0 %	290,75
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+1,41		-4,54		-10,49		-9,18
Remboursements de dette (8)	15,79	+1,6 %	16,04	+1,3 %	16,26	+3,6 %	16,85
Emprunts (9)	18,35	-2,2 %	17,95	+32,0 %	23,69	+5,7 %	25,03
Flux net de dette = (9)-(8)	+2,55		+1,91		+7,44		+8,19
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	281,58	+6,0 %	298,51	+4,5 %	311,83	+1,6 %	316,78
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	285,54	+3,6 %	295,87	+4,4 %	308,77	+2,3 %	315,78
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+3,97		-2,64		-3,05		-1,00
Dette au 31 décembre (12) ^(c)	172,82	+1,2 %	174,91	+4,3 %	182,39	+4,6 %	190,81
Trésorerie nette au 31 décembre (13)	62,73	-7,4 %	58,11	-10,9 %	51,76	-2,2 %	50,60
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	17,4%	-1,9 pt	15,4%	-1,4 pt	14,0%	+0,7 pt	14,7%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	10,8%	-1,8 pt	9,0%	-1,3 pt	7,6%	+0,6 pt	8,2%
Taux d'endettement = (12) / (2)	72,2%	-1,7 pt	70,5%	+1,4 pt	71,9%	+1,7 pt	73,5%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	4,2 ans	+ 0,4 an	4,6 ans	+ 0,5 an	5,1 ans	- 0,1 an	5,0 ans
Trésorerie nette en jours de dépenses = (13) / (1) ^(d)	116 j.	- 14,6 j.	101 j.	- 14,5 j.	87 j.	- 3,1 j.	83 j.

(a) Types 421 à 424 dans les comptes de gestion, c'est-à-dire y compris les syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM), les syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU), les pôles métropolitains et les PETR, mais hors EPT (assimilés à des EPCI à fiscalité propre dans nos statistiques).

(b) Les évolutions des Achats et charges externes, des Dépenses d'intervention et des Ventes de biens et services sont calculées hors CTU Martinique et deux régions suite à des modifications d'inscriptions comptables importantes.

(c) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences

(d) La trésorerie nette rapportée aux dépenses de fonctionnement exprimée en jour

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants calculés hors gestion active de la dette.

Données non consolidées entre les différents niveaux de collectivités, sauf reversements fiscaux.

2B. Les budgets annexes des collectivités locales

BENOIT de LAPASSE (DGCL)

1. Budgets annexes : définitions et précaution d'utilisation

Parallèlement au budget principal qu'elles élaborent, les collectivités locales peuvent créer des régies pour suivre l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial (SPIC) ou pour individualiser la gestion d'un service public administratif (SPA) relevant de leurs compétences. Ces régies ont pour objet d'établir le coût réel d'un service et, s'agissant des SPIC, de s'assurer qu'il est financé par les ressources liées à l'exploitation de l'activité. On peut alors qualifier de "budget annexe" le budget d'une régie, créé en vertu des dispositions de l'article L. 2221-1 et suivants du CGCT, distinct du budget proprement dit, mais voté par l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale. Il se distingue en cela des budgets « autonomes », ou « propres », qui sont votés par l'organe délibérant de la régie. Il n'existe pas de définition législative des budgets annexes.

Les organes délibérants peuvent créer une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion de ses services publics. Pour suivre toute compétence d'un SPA, les collectivités peuvent, si elles le souhaitent, créer un budget, alors soumis à l'instruction budgétaire de la collectivité de rattachement (ex : M14 pour les communes). S'agissant d'un SPIC, le recours au budget annexe constitue en revanche une obligation (article L. 2224-1 et L. 3241-4 du CGCT). Ces budgets doivent être équilibrés et sont soumis à une instruction spécifique M4. Les collectivités ne peuvent pas prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre du SPIC.

L'interprétation de certains ratios doit se faire avec précaution, du fait de la structure particulière des comptes des budgets annexes. Ces budgets sont en effet créés pour gérer certaines activités précises, dont l'équilibre budgétaire peut être très spécifique. Par exemple, une activité de lotissement, associée à des opérations d'aménagement qui s'étalent sur plusieurs années, va entraîner des dépenses sans contrepartie pendant plusieurs années puis une recette importante l'année de revente du terrain une fois aménagé. Les ratios d'endettement qui en résultent peuvent en être artificiellement affectés, selon l'année considérée.

Les définitions des agrégats comptables selon les différentes nomenclatures comptables (instructions budgétaires) sont détaillées dans le tableau mis en ligne avec l'ouvrage.

2. Principaux résultats

Avec un montant de 38,1 Md€, les dépenses totales des budgets annexes des collectivités locales représentent (y compris remboursements d'emprunts) l'équivalent de 12 % des dépenses totales de leurs budgets principaux. Pour les groupements de communes à fiscalité propre cette proportion est beaucoup plus importante (50 %), de même que pour les syndicats (25 %). Les budgets annexes des communes sont en revanche nettement moins conséquents (4 %) ; ceux des départements (2 %) et des régions (1 %) restent marginaux.

En 2025 retrouve une tendance connue les années passées hormis en 2024, les dépenses de fonctionnement des budgets annexes des collectivités (y compris les syndicats) augmentent plus vite (+3,9 %) que celles des budgets principaux (+1,4 %) comme les deux dernières années.

Poids des budgets annexes (exercice 2025)

Exercice 2025		Nombre de budgets	Dépenses totales (y compris remboursements d'emprunts)	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement (hors remboursements d'emprunts)
Ensemble des collectivités locales (y compris syndicats)	Budgets principaux (BP)	44 831	316,8 Md€	221,3 Md€	78,7 Md€
	Budgets annexes (BA)	32 280	38,1 Md€	24,0 Md€	11,1 Md€
	BA / BP (en %)	72%	12%	11%	14%
dont : Communes	Budgets principaux (BP)	34 875	122,5 Md€	84,1 Md€	31,8 Md€
	Budgets annexes (BA)	22 633	4,9 Md€	3,0 Md€	1,4 Md€
	BA / BP (en %)	65%	4%	4%	4%
GFP	Budgets principaux (BP)	1 266	51,5 Md€	33,6 Md€	15,0 Md€
	Budgets annexes (BA)	7 651	25,7 Md€	16,6 Md€	7,2 Md€
	BA / BP (en %)	604%	50%	49%	48%
Départements	Budgets principaux (BP)	95	81,1 Md€	66,6 Md€	11,2 Md€
	Budgets annexes (BA)	340	1,9 Md€	1,4 Md€	0,4 Md€
	BA / BP (en %)	358%	2%	2%	4%
Régions et CTU	Budgets principaux (BP)	17	41,6 Md€	25,3 Md€	13,6 Md€
	Budgets annexes (BA)	22	0,5 Md€	0,2 Md€	0,3 Md€
	BA / BP (en %)	129%	1%	1%	2%
Syndicats	Budgets principaux (BP)	8 578	20,2 Md€	11,7 Md€	7,1 Md€
	Budgets annexes (BA)	1 634	5,08 Md€	2,80 Md€	1,79 Md€
	BA / BP (en %)	19%	25%	24%	25%

Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion, y compris les EPSM (M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

B1. Budgets annexes – Communes - Opérations réelles*(en milliards d'euros)*

budgets annexes	Valeurs provisoires						
	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023	2024	2025 / 2024	2025
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	2,89	+3,3%	2,98	+0,8%	3,01	-1,7%	2,96
Achats et charges externes	1,60	+3,1%	1,65	+1,1%	1,67	-3,6%	1,60
Frais de personnel	0,77	+4,0%	0,80	+2,4%	0,82	+1,5%	0,83
Charges financières	0,12	+10,1%	0,13	+5,4%	0,14	-2,9%	0,13
Dépenses d'intervention	0,03	+3,6%	0,03	+7,3%	0,04	-8,4%	0,03
Autres dépenses de fonctionnement	0,37	+0,5%	0,37	-5,6%	0,35	+1,3%	0,36
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	3,84	-3,4%	3,71	-0,6%	3,69	-0,2%	3,68
Impôts et taxes	0,01	-5,6%	0,01	+6,5%	0,01	+1,4%	0,01
Concours de l'État	0,01	-9,4%	0,01	+17,2%	0,01	+1,7%	0,01
Subventions reçues et participations	0,67	+2,5%	0,68	-1,5%	0,67	+0,0%	0,67
Ventes de biens et services	2,50	-7,3%	2,31	-1,8%	2,27	-1,3%	2,24
Autres recettes de fonctionnement	0,66	+5,7%	0,69	+4,1%	0,72	+2,7%	0,74
Épargne brute (3) = (2)-(1)	0,95	-23,7%	0,73	-6,4%	0,68	+6,3%	0,72
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	1,25	+11,4%	1,40	+4,0%	1,45	-3,6%	1,40
Dépenses d'équipement	1,20	+12,6%	1,35	+1,1%	1,36	-1,9%	1,34
Subventions d'équipement versées	0,00	-70,3%	0,00	+134,3%	0,00	-32,0%	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,05	-9,2%	0,05	+78,3%	0,09	-28,4%	0,06
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	0,57	+8,5%	0,62	+7,2%	0,67	-11,6%	0,59
FCTVA	0,06	+0,5%	0,06	+2,2%	0,06	+5,3%	0,06
Dotations et Subventions d'équipement	0,43	+5,8%	0,45	+10,2%	0,50	-12,7%	0,44
Autres recettes d'investissement	0,09	+27,3%	0,11	-2,3%	0,11	-15,5%	0,09
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	4,14	+5,7%	4,38	+1,8%	4,46	-2,3%	4,36
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	4,41	-1,8%	4,33	+0,5%	4,35	-2,0%	4,27
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,27		-0,05		-0,11		-0,09
Remboursements de dette (8)	0,63	-2,1%	0,62	-4,5%	0,59	-3,3%	0,57
Emprunts (9)	0,74	-23,8%	0,56	+10,9%	0,63	+15,0%	0,72
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,11		-0,05		+0,04		+0,15
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	4,77	+4,7%	5,00	+1,1%	5,05	-2,4%	4,93
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	5,15	-5,0%	4,90	+1,7%	4,98	+0,2%	4,99
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,38		-0,10		-0,07		+0,06
Dette au 31 décembre (12) (a)	5,79	-2,7 %	5,63	-2,6 %	5,49	-1,9 %	5,38
Trésorerie nette au 31 décembre (13)	0,49	+4,3 %	0,52	+5,7 %	0,55	+2,3 %	0,56
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	24,8%	-5,2 pt	19,6%	-1,1 pt	18,4%	+1,2 pt	19,6%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	8,3%	-5,4 pt	2,9%	-0,5 pt	2,4%	+1,7 pt	4,1%
Taux d'endettement = (12) / (2)	150,8%	+1,0 pt	151,9%	-3,0 pt	148,8%	-2,5 pt	146,3%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	6,1 ans	+ 1,7 an	7,8 ans	+ 0,3 an	8,1 ans	- 0,6 an	7,5 ans
Trésorerie nette en jours de dépenses = (13) / (1) (b)	63 j.	+ 1 j.	63 j.	+ 3 j.	66 j.	+ 3 j.	69 j.

(a) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(b) La trésorerie nette rapportée aux dépenses de fonctionnement exprimée en jour

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette

B2. Budgets annexes – Groupements de communes à fiscalité propre ^(a) - Opérations réelles*(en milliards d'euros)**Valeurs provisoires*

Budgets annexes	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023	2024	2025 / 2024	2025
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	13,95	+9,2 %	15,23	+4,9 %	15,97	+3,9 %	16,60
Achats et charges externes	8,31	+10,1 %	9,14	+5,5 %	9,64	+4,5 %	10,08
Frais de personnel	2,38	+4,7 %	2,50	+6,8 %	2,67	+5,0 %	2,80
Charges financières	0,41	+26,5 %	0,51	+11,6 %	0,57	-4,9 %	0,54
Dépenses d'intervention	1,56	+10,5 %	1,72	-0,8 %	1,71	+2,1 %	1,75
Autres dépenses de fonctionnement	1,29	+4,9 %	1,35	+1,6 %	1,38	+3,9 %	1,43
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	17,94	+6,6 %	19,12	+4,5 %	19,98	+3,9 %	20,76
Impôts et taxes	6,43	+11,1 %	7,15	+6,6 %	7,62	+3,9 %	7,92
Concours de l'État	0,02	+14,7 %	0,02	-2,0 %	0,02	+3,9 %	0,02
Subventions reçues et participations	2,09	-7,5 %	1,93	+2,1 %	1,97	-3,9 %	1,89
Ventes de biens et services	7,74	+4,3 %	8,07	+5,3 %	8,50	+4,9 %	8,91
Autres recettes de fonctionnement	1,66	+17,1 %	1,95	-4,1 %	1,87	+7,8 %	2,01
Épargne brute (3) = (2)-(1)	3,99	-2,7 %	3,89	+3,2 %	4,01	+3,7 %	4,16
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	5,60	+3,5 %	5,80	+8,7 %	6,30	+14,1 %	7,19
Dépenses d'équipement	5,13	+8,6 %	5,57	+8,6 %	6,06	+13,9 %	6,89
Subventions d'équipement versées	0,04	+22,9 %	0,04	-9,0 %	0,04	+56,0 %	0,06
Autres dépenses d'investissement	0,43	-59,0 %	0,18	+15,7 %	0,21	+14,2 %	0,24
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	1,92	-11,3 %	1,70	+2,4 %	1,74	+2,2 %	1,78
FCTVA	0,16	+6,1 %	0,17	+11,3 %	0,18	+12,2 %	0,21
Dotations et Subventions d'équipement	1,07	+13,3 %	1,22	+3,8 %	1,26	+0,7 %	1,27
Autres recettes d'investissement	0,69	-53,8 %	0,32	-7,5 %	0,29	+2,7 %	0,30
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	19,55	+7,6 %	21,03	+5,9 %	22,27	+6,8 %	23,79
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	19,86	+4,8 %	20,82	+4,3 %	21,72	+3,8 %	22,54
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,31		-0,21		-0,55		-1,25
Remboursements de dette (8)	1,80	+3,7 %	1,86	+0,2 %	1,87	+0,0 %	1,87
Emprunts (9)	2,07	+1,0 %	2,09	+5,2 %	2,20	+41,7 %	3,11
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,27		+0,22		+0,33		+1,24
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	21,35	+7,2 %	22,89	+5,4 %	24,14	+6,3 %	25,66
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	21,92	+4,5 %	22,90	+4,4 %	23,92	+7,2 %	25,65
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,58		+0,02		-0,22		-0,00
Dette au 31 décembre (12) (b)	21,24	+1,4 %	21,55	+3,1 %	22,22	+6,4 %	23,64
Trésorerie nette au 31 décembre (13)	1,28	+9,1 %	1,40	+1,1 %	1,42	+11,6 %	1,58
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	22,3%	-1,9 pt	20,3%	-0,3 pt	20,1%	-0,0 pt	20,0%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	12,2%	-1,7 pt	10,6%	+0,1 pt	10,7%	+0,3 pt	11,1%
Taux d'endettement = (12) / (2)	118,4%	-5,7 pt	112,7%	-1,5 pt	111,2%	+2,7 pt	113,9%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	5,3 ans	+ 0,2 an	5,5 ans	- 0,0 an	5,5 ans	+ 0,1 an	5,7 ans
Trésorerie nette en jours de dépenses = (13) / (1) (c)	34 j.	- 0,0 j.	34 j.	- 1,2 j.	32 j.	+ 2 j.	35 j.

*(a) Y compris métropole de Lyon, métropole du Grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.**(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.**(c) La trésorerie nette rapportée aux dépenses de fonctionnement exprimée en jour**Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.*

B3. Budgets annexes – Secteur communal (communes, groupements à fiscalité propre)^(a) - Opérations réelles

(en milliards d'euros)

Budgets annexes	Valeurs provisoires						
	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023	2024	2025 / 2024	2025
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	16,83	+8,2%	18,21	+4,2%	18,98	+3,0%	19,55
Achats et charges externes	9,90	+8,9%	10,79	+4,8%	11,31	+3,3%	11,68
Frais de personnel	3,15	+4,6%	3,30	+5,7%	3,48	+4,1%	3,63
Charges financières	0,52	+22,8%	0,64	+10,3%	0,71	-4,5%	0,68
Dépenses d'intervention	1,59	+10,3%	1,76	-0,6%	1,75	+1,8%	1,78
Autres dépenses de fonctionnement	1,66	+3,9%	1,73	+0,1%	1,73	+3,4%	1,79
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	21,78	+4,8%	22,83	+3,7%	23,67	+3,3%	24,44
Impôts et taxes	6,44	+11,1%	7,16	+6,6%	7,63	+3,9%	7,93
Concours de l'État	0,03	+8,0%	0,03	+2,5%	0,03	+3,3%	0,03
Subventions reçues et participations	2,75	-5,1%	2,61	+1,2%	2,64	-2,9%	2,57
Ventes de biens et services	10,24	+1,5%	10,39	+3,7%	10,77	+3,6%	11,16
Autres recettes de fonctionnement	2,32	+13,9%	2,64	-2,0%	2,59	+6,4%	2,75
Épargne brute (3) = (2)-(1)	4,94	-6,7%	4,61	+1,7%	4,69	+4,1%	4,88
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	6,86	+4,9%	7,19	+7,8%	7,75	+10,8%	8,59
Dépenses d'équipement	6,33	+9,4%	6,92	+7,2%	7,42	+11,0%	8,23
Subventions d'équipement versées	0,04	+12,3%	0,05	-4,7%	0,04	+49,5%	0,07
Autres dépenses d'investissement	0,49	-53,4%	0,23	+29,2%	0,29	+1,5%	0,30
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	2,49	-6,7%	2,32	+3,7%	2,41	-1,6%	2,37
FCTVA	0,21	+4,6%	0,22	+9,0%	0,24	+10,6%	0,27
Autres dotations et Subventions d'équipement	1,50	+11,2%	1,67	+5,5%	1,76	-3,1%	1,71
Autres recettes d'investissement	0,77	-44,6%	0,43	-6,1%	0,40	-2,2%	0,39
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	23,69	+7,2%	25,41	+5,2%	26,73	+5,3%	28,15
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	24,27	+3,6%	25,15	+3,7%	26,08	+2,8%	26,81
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,58		-0,26		-0,65		-1,34
Remboursements de dette (8)	2,43	+2,2%	2,48	-1,0%	2,46	-0,8%	2,44
Emprunts (9)	2,81	-5,5%	2,65	+6,4%	2,82	+35,8%	3,83
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,38		+0,17		+0,37		+1,39
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	26,12	+6,8%	27,89	+4,7%	29,19	+4,8%	30,58
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	27,08	+2,7%	27,80	+4,0%	28,90	+6,0%	30,64
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,96		-0,09		-0,29		+0,06
Dette au 31 décembre (12)^(b)	27,03	+0,5 %	27,18	+1,9 %	27,71	+4,8 %	29,03
Trésorerie nette au 31 décembre (13)	1,78	+7,8 %	1,92	+2,3 %	1,96	+9,0 %	2,14
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	22,7%	-2,5 pt	20,2%	-0,4 pt	19,8%	+0,2 pt	20,0%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	11,6%	-2,2 pt	9,3%	+0,1 pt	9,4%	+0,6 pt	10,0%
Taux d'endettement = (12) / (2)	124,1%	-5,1 pt	119,1%	-2,0 pt	117,1%	+1,7 pt	118,8%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	5,5 ans	+ 0,4 an	5,9 ans	+ 0,0 an	5,9 ans	+ 0,0 an	5,9 ans
Trésorerie nette en jours de dépenses = (13) / (1) (c)	39 j.	- 0,1 j.	38 j.	- 0,7 j.	38 j.	+ 2 j.	40 j.

Montants non consolidés ; la consolidation est présentée dans la partie C en incluant les budgets principaux et annexes.

(a) Y compris métropole de Lyon, métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences

(c) La trésorerie nette rapportée aux dépenses de fonctionnement exprimée en jour

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

B4. Budgets annexes – Départements ^(a) - Opérations réelles*(en milliards d'euros)**Valeurs provisoires*

Budgets annexes	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023	2024	2025 / 2024	2025
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	1,20	+10,6 %	1,32	+6,2 %	1,41	+2,1 %	1,44
Achats et charges externes	0,35	+5,8 %	0,37	+5,7 %	0,39	-4,4 %	0,37
Frais de personnel	0,78	+11,3 %	0,87	+6,3 %	0,92	+4,5 %	0,96
Charges financières	0,01	+99,2 %	0,01	+22,5 %	0,02	+1,7 %	0,02
Dépenses d'intervention	0,05	+15,8 %	0,05	-0,6 %	0,05	+9,2 %	0,06
Autres dépenses de fonctionnement	0,02	+28,1 %	0,02	+17,6 %	0,03	+1,3 %	0,03
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	1,43	+7,8 %	1,54	+6,7 %	1,65	+4,5 %	1,72
Impôts et taxes	0,03	+7,2 %	0,03	-41,2 %	0,02	-29,9 %	0,01
Concours de l'État	0,03	-1,5 %	0,02	+1,3 %	0,03	+1,8 %	0,03
Subventions reçues et participations	1,08	+4,2 %	1,13	+7,6 %	1,22	+2,4 %	1,24
Ventes de biens et services	0,48	-3,6 %	0,46	+2,2 %	0,47	+2,8 %	0,48
Autres recettes de fonctionnement	-0,18	-44,5 %	-0,10	-20,3 %	-0,08	-44,8 %	-0,04
Épargne brute (3) = (2)-(1)	0,24	-6,5 %	0,22	+9,7 %	0,24	+17,9 %	0,29
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	0,48	+5,6 %	0,51	-6,9 %	0,47	-17,1 %	0,39
Dépenses d'équipement	0,42	-4,0 %	0,41	-9,4 %	0,37	-16,0 %	0,31
Subventions d'équipement versées	0,05	+57,0 %	0,09	-16,9 %	0,07	-5,8 %	0,07
Autres dépenses d'investissement	0,00	+532,9 %	0,02	+114,6 %	0,03	-53,6 %	0,02
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	0,23	+46,2 %	0,33	-43,9 %	0,19	-6,7 %	0,17
FCTVA	0,01	+13,0 %	0,01	+54,0 %	0,01	+4,5 %	0,01
Dotations et subventions d'investissement	0,21	+27,3 %	0,27	-37,0 %	0,17	-9,9 %	0,15
Autres recettes d'investissement	0,01	+448,4 %	0,06	-89,5 %	0,01	+58,4 %	0,01
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	1,68	+9,2 %	1,83	+2,6 %	1,88	-2,7 %	1,83
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	1,66	+13,1 %	1,88	-2,2 %	1,83	+3,3 %	1,90
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-0,02		+0,04		-0,05		+0,07
Remboursements de dette (8)	0,12	-16,5 %	0,10	+14,5 %	0,11	-30,7 %	0,08
Emprunts (9)	0,17	-29,5 %	0,12	+47,4 %	0,17	-33,9 %	0,11
Flux net de dette =(9)-(8)	+0,05		+0,02		+0,06		+0,04
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	1,79	+7,5 %	1,93	+3,2 %	1,99	-4,3 %	1,91
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	1,83	+9,2 %	1,99	+0,7 %	2,01	+0,1 %	2,01
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,03		+0,06		+0,02		+0,10
Dette au 31 décembre (12) (b)	0,74	+0,3 %	0,75	+8,2 %	0,81	+4,6 %	0,84
Trésorerie nette au 31 décembre (13)	0,00	+1300,9 %	0,06	+13,7 %	0,07	-0,7 %	0,07
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	16,5%	-2,2 pt	14,3%	+0,4 pt	14,7%	+1,9 pt	16,6%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	8,4%	-0,4 pt	8,0%	-0,1 pt	8,0%	+4,2 pt	12,1%
Taux d'endettement = (12) / (2)	51,9%	-3,6 pt	48,3%	+0,7 pt	49,0%	+0,1 pt	49,0%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	3,2 ans	+0,2 an	3,4 ans	-0,0 an	3,3 ans	-0,4 an	3,0 ans
Trésorerie nette en jours de dépenses = (13) / (1) (c)	1 j.	+15 j.	16 j.	+1 j.	17 j.	-0,5 j.	17 j.

*(a) Hors collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et Guyane et collectivité de Corse, métropole de Lyon et Ville de Paris.**(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles**(c) La trésorerie nette rapportée aux dépenses de fonctionnement exprimée en jour**Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.*

B5. Budgets annexes – Régions et collectivités territoriales uniques (CTU) ^(a) - Opérations réelles*(en milliards d'euros)*

Budgets annexes	Valeurs provisoires						
	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023	2024	2025 / 2024	2025
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	0,116	+30,1 %	0,151	-10,6 %	0,135	+29,5 %	0,174
Achats et charges externes	0,033	+16,2 %	0,038	+4,6 %	0,040	+17,7 %	0,047
Frais de personnel	0,011	-13,9 %	0,010	+1,9 %	0,010	+7,6 %	0,011
Charges financières	0,000	-2,5 %	0,000	-0,2 %	0,000	-	0,001
Dépenses d'intervention	0,070	+43,8 %	0,101	-19,2 %	0,082	+40,6 %	0,115
Autres dépenses de fonctionnement	0,001	+31,4 %	0,001	+108,2 %	0,003	-68,1 %	0,001
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	0,117	+18,1 %	0,138	+12,6 %	0,156	+9,7 %	0,171
Impôts et taxes	0,000	-	0,000	-	0,000	-	0,000
Concours de l'État	0,000	-	0,000	-	0,000	-	0,000
Subventions reçues et participations	0,103	+23,8 %	0,127	+9,3 %	0,139	-11,6 %	0,123
Ventes de biens et services	0,007	-33,3 %	0,004	+57,1 %	0,007	+467,7 %	0,039
Autres recettes de fonctionnement	0,008	-14,4 %	0,006	+45,8 %	0,009	-8,7 %	0,009
Épargne brute (3) = (2)-(1)	0,001	-	-0,012	-	0,021	-	-0,004
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	0,286	+77,4 %	0,507	+27,3 %	0,646	-50,3 %	0,321
Dépenses d'équipement	0,006	+154,4 %	0,016	-46,4 %	0,008	+245,3 %	0,029
Subventions d'équipement versées	0,274	+77,5 %	0,486	+29,1 %	0,628	-63,9 %	0,227
Autres dépenses d'investissement	0,006	-6,3 %	0,006	+70,1 %	0,009	+598,7 %	0,066
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	0,259	+49,0 %	0,387	+84,9 %	0,715	-63,7 %	0,259
FCTVA	0,000	-83,6 %	0,000	-100,0 %	0,000	-	0,000
Dotations et subventions d'investissement	0,259	+49,1 %	0,386	+84,4 %	0,712	-69,7 %	0,216
Autres recettes d'investissement	0,000	+18,1 %	0,001	+423,5 %	0,003	-	0,043
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	0,402	+63,8 %	0,658	+18,6 %	0,780	-36,5 %	0,496
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	0,376	+39,4 %	0,525	+65,8 %	0,870	-50,6 %	0,430
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-0,025		-0,133		0,090		-0,066
Remboursements de dette (8)	0,000	+0,8 %	0,000	-	0,016	-93,5 %	0,001
Emprunts (9)	0,012	+24,9 %	0,015	-100,0 %	0,000	-	0,049
Flux net de dette =(9)-(8)	0,012		0,015		-0,016		0,048
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	0,402	+63,8 %	0,658	+20,9 %	0,796	-37,6 %	0,497
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	0,389	+38,9 %	0,540	+61,1 %	0,870	-45,0 %	0,479
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	-0,013		-0,118		0,074		-0,018
Dette au 31 décembre (12) (b)	0,09	+16,8 %	0,11	-14,7 %	0,09	+53,2 %	0,14
Trésorerie nette au 31 décembre (13)	0,22	-40,6 %	0,13	+27,8 %	0,16	-9,2 %	0,15
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	1,1%	-10,1 pt	-9,0%	+22,4 pt	13,4%	-15,6 pt	-2,2%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	0,9%	-10,0 pt	-9,1%	+12,6 pt	3,4%	-6,2 pt	-2,8%
Taux d'endettement = (12) / (2)	77,3%	-0,9 pt	76,4%	-18,5 pt	57,9%	+23,0 pt	80,9%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	71,7 ans	-	-	-	4,3 ans	-	-37,1 ans
Trésorerie nette en jours de dépenses = (13) / (1) (c)	680 j.	- 369,9 j.	310 j.	+ 133 j.	444 j.	- 132,6 j.	311 j.

*(a) Y compris collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique, de Guyane et de Corse.**(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.**(c) La trésorerie nette rapportée aux dépenses de fonctionnement exprimée en jour**Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la*

B6. Budgets annexes – Ensemble des collectivités locales ^(a) - Opérations réelles*(en milliards d'euros)*

Budgets annexes	Valeurs provisoires						
	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023	2024	2025 / 2024	2025
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	18,15	+8,5 %	19,69	+4,2 %	20,52	+3,2 %	21,16
Achats et charges externes	10,28	+8,8 %	11,19	+4,8 %	11,73	+3,1 %	12,10
Frais de personnel	3,94	+5,8 %	4,17	+5,8 %	4,42	+4,2 %	4,60
Charges financières	0,53	+23,8 %	0,66	+10,6 %	0,73	-4,3 %	0,70
Dépenses d'intervention	1,71	+11,8 %	1,91	-1,6 %	1,88	+3,7 %	1,95
Autres dépenses de fonctionnement	1,68	+4,2 %	1,75	+0,4 %	1,76	+3,2 %	1,82
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	23,33	+5,1 %	24,51	+3,9 %	25,47	+3,4 %	26,33
Impôts et taxes	6,47	+11,0 %	7,19	+6,4 %	7,65	+3,8 %	7,94
Concours de l'État	0,05	+3,4 %	0,05	+1,9 %	0,06	+2,6 %	0,06
Subventions reçues et participations	3,94	-1,8 %	3,87	+3,3 %	4,00	-1,6 %	3,93
Ventes de biens et services	10,72	+1,2 %	10,85	+3,7 %	11,25	+3,8 %	11,68
Autres recettes de fonctionnement	2,14	+18,8 %	2,55	-1,1 %	2,52	+8,0 %	2,72
Épargne brute (3) = (2)-(1)	5,18	-6,9 %	4,82	+2,8 %	4,95	+4,3 %	5,17
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	7,63	+7,7 %	8,21	+8,1 %	8,87	+4,9 %	9,31
Dépenses d'équipement	6,76	+8,7 %	7,34	+6,1 %	7,79	+9,9 %	8,57
Subventions d'équipement versées	0,37	+67,3 %	0,62	+20,3 %	0,74	-51,7 %	0,36
Autres dépenses d'investissement	0,50	-50,0 %	0,25	+35,5 %	0,34	+12,7 %	0,38
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	2,98	+2,1 %	3,04	+8,8 %	3,31	-15,3 %	2,80
FCTVA	0,22	+4,9 %	0,23	+10,5 %	0,26	+10,3 %	0,28
Dotations et Subventions d'équipement	1,97	+17,9 %	2,32	+13,7 %	2,64	-21,5 %	2,08
Autres recettes d'investissement	0,79	-38,1 %	0,49	-15,4 %	0,41	+8,5 %	0,45
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	25,77	+8,2 %	27,90	+5,4 %	29,39	+3,7 %	30,47
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	26,31	+4,7 %	27,55	+4,5 %	28,78	+1,2 %	29,13
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,53		-0,35		-0,61		-1,34
Remboursements de dette (8)	2,54	+1,3 %	2,58	+0,2 %	2,58	-2,6 %	2,51
Emprunts (9)	2,98	-6,7 %	2,78	+7,6 %	2,99	+33,4 %	3,99
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,44		+0,21		+0,41		+1,48
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	28,32	+7,6 %	30,47	+4,9 %	31,97	+3,2 %	32,99
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	29,29	+3,6 %	30,33	+4,8 %	31,78	+4,3 %	33,13
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,97		-0,14		-0,20		+0,14
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	27,87	+0,6 %	28,03	+2,0 %	28,60	+4,9 %	30,01
Trésorerie nette au 31 décembre (13)	2,00	+0,0 %	2,10	+0,0 %	2,19	+0,0 %	2,35
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	22,2%	-2,5 pt	19,7%	-0,2 pt	19,4%	+0,2 pt	19,6%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	11,3%	-2,2 pt	9,2%	+0,2 pt	9,3%	+0,8 pt	10,1%
Taux d'endettement = (12) / (2)	119,5%	-5,1 pt	114,4%	-2,1 pt	112,3%	+1,7 pt	114,0%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	5,4 ans	+0,4 an	5,8 ans	-0,0 an	5,8 ans	+0,0 an	5,8 ans
Trésorerie nette en jours de dépenses = (13) / (1) ^(c)	40 j.	-1,2 j.	39 j.	-0,0 j.	39 j.	+2 j.	41 j.

Montants non consolidés entre les différents niveaux de collectivités. La consolidation est présentée à l'annexe 2D en incluant les budgets principaux.

*(a) Y compris les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris (MGP).**(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.**(c) La trésorerie nette rapportée aux dépenses de fonctionnement exprimée en jour*

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette

B7. Syndicats^(a) - Opérations réelles*(en milliards d'euros)*

Budgets annexes	Valeurs provisoires						
	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023	2024	2025 / 2024	2025
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	2,30	+10,5 %	2,54	+0,2 %	2,54	+10,1 %	2,80
Achats et charges externes	1,40	+11,1 %	1,55	+2,0 %	1,58	+9,1 %	1,72
Frais de personnel	0,51	+6,4 %	0,54	+0,6 %	0,54	+3,4 %	0,56
Charges financières	0,11	+40,3 %	0,15	+2,8 %	0,16	-0,7 %	0,16
Dépenses d'intervention	0,07	+11,3 %	0,08	-1,3 %	0,08	+42,8 %	0,11
Autres dépenses de fonctionnement	0,22	+1,1 %	0,22	-15,1 %	0,19	+33,1 %	0,25
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	3,04	+10,1 %	3,34	+1,4 %	3,39	+7,9 %	3,66
Impôts et taxes	0,13	+9,1 %	0,14	+1,9 %	0,14	+51,5 %	0,22
Concours de l'État	0,00	+28,5 %	0,00	-29,4 %	0,00	+14,2 %	0,00
Subventions reçues et participations	0,64	+9,4 %	0,70	+7,6 %	0,76	+0,4 %	0,76
Ventes de biens et services	1,74	+8,9 %	1,89	-1,2 %	1,87	+6,7 %	2,00
Autres recettes de fonctionnement	0,52	+15,4 %	0,60	+2,6 %	0,62	+10,6 %	0,68
Épargne brute (3) = (2)-(1)	0,74	+9,0 %	0,80	+5,5 %	0,85	+1,5 %	0,86
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	1,89	-1,9 %	1,85	-1,8 %	1,82	-1,4 %	1,79
Dépenses d'équipement	1,76	-3,8 %	1,69	+0,3 %	1,70	-3,0 %	1,65
Subventions d'équipement versées	0,03	-2,3 %	0,03	-73,2 %	0,01	+143,3 %	0,02
Autres dépenses d'investissement	0,10	+32,3 %	0,13	-14,2 %	0,11	+13,4 %	0,13
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	0,96	-6,8 %	0,89	-4,5 %	0,85	-8,5 %	0,78
FCTVA	0,03	-4,1 %	0,03	-7,2 %	0,03	+7,8 %	0,03
Dotations et Subventions d'équipement	0,76	-1,1 %	0,76	-5,6 %	0,71	-14,1 %	0,61
Autres recettes d'investissement	0,17	-33,3 %	0,11	+4,2 %	0,11	+23,0 %	0,14
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	4,18	+4,9 %	4,39	-0,6 %	4,36	+5,3 %	4,59
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	3,99	+6,1 %	4,24	+0,2 %	4,24	+4,6 %	4,44
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-0,19		-0,15		-0,12		-0,15
Remboursements de dette (8)	0,47	+2,8 %	0,48	+5,5 %	0,51	-4,4 %	0,49
Emprunts (9)	0,67	-12,8 %	0,59	-1,7 %	0,58	+2,1 %	0,59
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,20		+0,10		+0,07		+0,10
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	4,65	+4,7 %	4,87	-0,0 %	4,87	+4,3 %	5,08
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	4,67	+3,4 %	4,82	-0,0 %	4,82	+4,3 %	5,03
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,01		-0,05		-0,05		-0,05
Dette au 31 décembre (12)^(b)	5,48	+1,6 %	5,56	-0,2 %	5,55	+4,5 %	5,80
Trésorerie nette au 31 décembre (13)	0,39	-4,7 %	0,38	+11,6 %	0,42	+3,9 %	0,44
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	24,3%	-0,3 pt	24,1%	+1,0 pt	25,0%	-1,5 pt	23,5%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	8,8%	+0,8 pt	9,6%	+0,4 pt	10,0%	+0,2 pt	10,2%
Taux d'endettement = (12) / (2)	180,4%	-13,9 pt	166,5%	-2,8 pt	163,7%	-5,1 pt	158,6%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	7,4 ans	- 0,5 an	6,9 ans	- 0,4 an	6,5 ans	+ 0,2 an	6,7 ans
Trésorerie nette en jours de dépenses = (13) / (1) ^(c)	63 j.	- 8,6 j.	54 j.	+ 6 j.	60 j.	- 3,4 j.	57 j.

(a) Types 421 à 424 dans les comptes de gestion, c'est-à-dire y compris les syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM), les syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU), les pôles métropolitains et les PETR, mais hors EPT (assimilés à des EPCI à fiscalité propre dans nos statistiques).

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(c) La trésorerie nette rapportée aux dépenses de fonctionnement exprimée en jour

Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

B8. Ensemble des collectivités locales y compris syndicats ^(a) - Opérations réelles

(en milliards d'euros)						Valeurs provisoires	
Budgets annexes	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023	2024	2025 / 2024	2025
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	20,44	+8,7 %	22,22	+3,8 %	23,06	+3,9 %	23,96
Achats et charges externes	11,68	+9,1 %	12,74	+4,5 %	13,31	+3,8 %	13,82
Frais de personnel	4,45	+5,9 %	4,71	+5,2 %	4,96	+4,1 %	5,16
Charges financières	0,64	+26,7 %	0,81	+9,1 %	0,88	-3,6 %	0,85
Dépenses d'intervention	1,78	+11,8 %	1,99	-1,6 %	1,96	+5,2 %	2,06
Autres dépenses de fonctionnement	1,90	+3,9 %	1,97	-1,3 %	1,95	+6,1 %	2,06
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	26,36	+5,6 %	27,85	+3,6 %	28,86	+3,9 %	29,99
Impôts et taxes	6,60	+11,0 %	7,33	+6,3 %	7,80	+4,7 %	8,16
Concours de l'État	0,05	+4,4 %	0,06	+0,5 %	0,06	+3,0 %	0,06
Subventions reçues et participations	4,58	-0,2 %	4,57	+4,0 %	4,76	-1,3 %	4,69
Ventes de biens et services	12,46	+2,3 %	12,74	+3,0 %	13,12	+4,2 %	13,68
Autres recettes de fonctionnement	2,66	+18,1 %	3,15	-0,4 %	3,13	+8,5 %	3,40
Épargne brute (3) = (2)-(1)	5,92	-5,0 %	5,63	+3,1 %	5,80	+3,9 %	6,03
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	9,51	+5,8 %	10,06	+6,3 %	10,69	+3,8 %	11,10
Dépenses d'équipement	8,52	+6,1 %	9,04	+5,0 %	9,49	+7,6 %	10,22
Subventions d'équipement versées	0,40	+62,5 %	0,64	+16,4 %	0,75	-49,8 %	0,38
Autres dépenses d'investissement	0,60	-36,2 %	0,38	+18,2 %	0,45	+12,9 %	0,51
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	3,94	-0,0 %	3,94	+5,8 %	4,16	-13,9 %	3,59
FCTVA	0,25	+3,8 %	0,26	+8,6 %	0,28	+10,1 %	0,31
Dotations et Subventions d'équipement	2,74	+12,6 %	3,08	+9,0 %	3,36	-19,9 %	2,69
Autres recettes d'investissement	0,95	-37,2 %	0,60	-11,8 %	0,53	+11,7 %	0,59
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	29,96	+7,8 %	32,29	+4,5 %	33,75	+3,9 %	35,06
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	30,30	+4,9 %	31,79	+3,9 %	33,03	+1,7 %	33,57
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,34		-0,50		-0,72		-1,49
Remboursements de dette (8)	3,01	+1,6 %	3,06	+1,0 %	3,09	-2,9 %	3,00
Emprunts (9)	3,66	-7,8 %	3,37	+6,0 %	3,57	+28,3 %	4,58
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,64		+0,31		+0,48		+1,58
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	32,97	+7,2 %	35,35	+4,2 %	36,84	+3,3 %	38,06
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	33,96	+3,5 %	35,16	+4,1 %	36,60	+4,3 %	38,16
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,99		-0,19		-0,25		+0,09
Dettes au 31 décembre (12) ^(b)	33,34	+0,8 %	33,60	+1,7 %	34,16	+4,8 %	35,81
Trésorerie nette au 31 décembre (13)	2,39	+3,6 %	2,48	+5,3 %	2,61	+6,8 %	2,79
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	22,5%	-2,3 pt	20,2%	-0,1 pt	20,1%	-0,0 pt	20,1%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	11,0%	-1,8 pt	9,2%	+0,2 pt	9,4%	+0,7 pt	10,1%
Taux d'endettement = (12) / (2)	126,5%	-5,8 pt	120,6%	-2,3 pt	118,3%	+1,1 pt	119,4%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	5,6 ans	+0,3 an	6,0 ans	-0,1 an	5,9 ans	+0,1 an	5,9 ans
Trésorerie nette en jours de dépenses = (13) / (1) (c)	43 j.	-2,0 j.	41 j.	+1 j.	41 j.	+1 j.	42 j.

Montants non consolidés entre les différents niveaux de collectivités. La consolidation est présentée à l'annexe 2D en incluant les budgets principaux.

(a) Non compris les établissements publics locaux.

(b) Types 421 à 424 dans les comptes de gestion, c'est-à-dire y compris les syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM), les syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU), les pôles métropolitains et les PETR, mais hors EPT (assimilés à des EPCI à fiscalité propre dans nos statistiques).

(c) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(c) La trésorerie nette rapportée aux dépenses de fonctionnement exprimée en jour

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris les EPSM (M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

2C. Consolidation des budgets principaux et annexes des collectivités locales

BENOIT de LAPASSE (DGCL)

1. Neutraliser certains doubles comptes

La publication des comptes complets des collectivités locales implique de présenter les budgets annexes (BA), en plus de leurs budgets principaux (BP) (*cf. parties A et B*). Additionner simplement ces comptes négligerait cependant le fait que certaines dépenses et recettes correspondent en réalité à des flux entre le budget principal et ses budgets annexes. C'est par exemple le cas pour le remboursement des frais correspondant à une mise à disposition de personnel. Les subventions aux établissements chargés d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) peuvent aussi, sous certaines conditions, être versées à des budgets annexes. En additionnant ces montants, on surestimerait les dépenses et les recettes globales des collectivités.

Un groupe de travail a été constitué en 2018 par la DGCL et l'OFGL pour élaborer et documenter une méthode permettant d'estimer le montant des flux à neutraliser. Il a rassemblé des membres de la DGFIP, de la Cour des comptes, de la Caisse des dépôts, de La Banque postale, de l'AdCF ainsi que des représentants du monde universitaire, et des personnalités qualifiées (*cf. l'édition 2018 du rapport de l'OFGL pour le détail des méthodes adoptées*). On identifie les comptes à neutraliser et on soustrait, en dépenses et en recettes, le montant de ces flux entre le budget principal et ses budgets annexes.

2. Intégrer les syndicats dans le champ global des comptes consolidés

Présenter un compte consolidé des collectivités locales nécessite aussi de lui intégrer les syndicats. D'une part, ils représentent un volume de dépenses du même ordre de grandeur que les budgets annexes, et d'autre part, ils leur sont en quelque sorte complémentaires : tandis que les dépenses des budgets annexes augmentent beaucoup plus vite que celles des budgets principaux, les dépenses des syndicats ont baissé en 2016 et 2017. La complémentarité la plus évidente s'observe pour les activités de transports, de voirie et le traitement des déchets. Cumulées, les dépenses des budgets annexes et des syndicats évoluaient ainsi comme celles des seuls budgets principaux. Négliger les syndicats reviendrait alors à biaiser l'évolution des dépenses (et des recettes) des collectivités (*cf. le bulletin d'information statistique de la DGCL BIS n°126, novembre 2018*).

3. Précautions d'utilisation et d'interprétation

Ce travail doit être considéré comme une approche « statistique » de la consolidation des flux entre BP et BA et non comme une instruction comptable. Il arrive en effet que des collectivités affectent des montants dans des comptes non prévus à cet usage, ou dont le libellé reste ambigu. Par exemple, une somme déclarée une année en « Subvention de fonctionnement versée aux établissements à caractère administratif » (compte 657363) peut l'année suivante être affectée, après réflexion de la collectivité, au compte 6521 : « Prise en charge du déficit du BA ». Si dans le même temps le BA a correctement enregistré chaque année ce flux dans le compte 7552 : « Prise en charge du déficit par le BP », les règles de neutralisation préconisées ici peuvent générer des apparences d'irrégularités comptables. D'autres collectivités présentent des cas symétriques, et sur un nombre suffisamment grand de collectivités les aléas d'enregistrement comptable se compensent, comme dans toute approche statistique. Appliquées à une seule collectivité, ces règles perdraient en revanche leur robustesse.

Consolidation entre budgets principaux et annexes : définitions

Pour obtenir le compte consolidé, on soustrait à la somme des BP et des BA le montant correspondant aux opérations suivantes :

Nature des flux	Communes (BP+BA)	GFP (BP+BA)	Départements (BP+BA)	Régions (BP+BA)	CTU (BP+BA)
Dépenses de fonctionnement					

ANNEXE 2C - LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (CONSOLIDATIONS DES BP ET DES BA)

Nature des flux	Communes (BP+BA)	GFP (BP+BA)	Départements (BP+BA)	Régions (BP+BA)	CTU (BP+BA)
Achats et charges externes					
Remboursements de frais des BP aux BA :	Crédit net du 70871 des BA	Crédit net du 70871 des BA	Débit net du 62872 des BP	Crédit net du 70871 des BA	Crédit net du 70871 des BA
Remboursements de frais des BA aux BP :	Débit net du 62871(M14) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Débit net du 62871 (M14, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Crédit net du 70872 des BP	Débit net du 62871 (M71, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Débit net du 62871 (M71, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA
Frais de personnel					
Personnel facturé aux BA :	Débit net du 6215 (M14) et 6511 (M57) des BA	Débit net du 6215 (M14) et 6511 (M57) des BA	Crédit net du 70842 des BP	Débit net du 6215 (M14) et 6511 (M57) des BA	Débit net du 6215 (M14) et 6511 (M57) des BA
Charges financières					
Remboursements d'intérêts aux BP :	Débit net du 661133 des BA	Débit net du 661133 des BA			
Dépenses d'intervention					
Subventions de fonctionnement des BP aux BA :	Débit net du 6573621 et 6573622 des BP	Débit net du 6573621 et 6573622 (65736221 en M57) des BP	Débit net du 6573621 et 6573622 (65736221 en M57) des BP	Crédit net du 7472 (M71, M43) et 747 (M49) des BA	Crédit net du 7472, 7473 (M71, M43) et 747 (M49) des BA
Autres dépenses de fonctionnement					
Prise en charge par le BP du déficit des BA :	Débit net du 6521 des BP	Débit net du 6521 (65821 en M57) des BP	Débit net du 65821 des BP	Crédit net du 75822 des BA	Crédit net du 75822 des BA
Reversement au BP de l'excédent des BA :	Débit net du 6522 (M14 et M14A) et 672 (M4+) des BA	Débit net du 6522 (M14 et M14A), 65822 (M57) et 672 (M4+) des BA	Crédit net du 75821 et 75861 des BP	Débit net du 65822 (M71, M57) et 672 (M4+) des BA	Débit net du 65822 (M71, M57) et 672 (M4+) des BA
Subventions exceptionnelles aux BA :	Débit net du 67441 des BP	Débit net du 67441 (67431 en M57 avant 2018) des BP	Débit net du 6743 des BP	Crédit net du 7748 (M71, M57) et 774 (M4+) des BA	Crédit net du 7748 (M71, M57) et 774 (M4+) des BA
Recettes de fonctionnement					
Impôts et taxes					
Concours de l'État					
Subventions reçues et participations					
Subventions de fonctionnement des BP aux BA :	Débit net du 6573621 et 6573622 des BP	Débit net du 6573621 et 6573622 (65736221 en M57) des BP	Débit net du 6573621 et 6573622 (65736221 en M57) des BP	Crédit net du 7472 (M71, M43) et 747 (M49) des BA	Crédit net du 7472, 7473 (M71, M43) et 747 (M49) des BA
Ventes de biens et services					
Remboursements de frais des BP aux BA :	Crédit net du 70871 des BA	Crédit net du 70871 des BA	Débit net du 62872 des BP	Crédit net du 70871 des BA	Crédit net du 70871 des BA
Remboursements de frais des BA aux BP :	Débit net du 62871(M14) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Débit net du 62871 (M14, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Crédit net du 70872 des BP	Débit net du 62871 (M71, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Débit net du 62871 (M71, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA
Personnel facturé aux BA :	Débit net du 6215 (M14) et 6511 (M57) des BA	Débit net du 6215 (M14) et 6511 (M57) des BA	Crédit net du 70842 des BP	Débit net du 6215 (M14) et 6511 (M57) des BA	Débit net du 6215 (M14) et 6511 (M57) des BA
Autres recettes de fonctionnement					
Remboursements d'intérêts aux BP :	Débit net du 661133 des BA	Débit net du 661133 des BA			
Prise en charge par le BP du déficit des BA :	Débit net du 6521 des BP	Débit net du 6521 (65821 en M57) des BP	Débit net du 65821 des BP	Crédit net du 75822 des BA	Crédit net du 75822 des BA
Reversement au BP de l'excédent des BA :	Débit net du 6522 (M14 et M14A) et 672 (M4+) des BA	Débit net du 6522 (M14 et M14A), 65822 (M57) et 672 (M4+) des BA	Crédit net du 75821 et 75861 des BP	Débit net du 65822 (M71, M57) et 672 (M4+) des BA	Débit net du 65822 (M71, M57) et 672 (M4+) des BA
Subventions exceptionnelles aux BA :	Débit net du 67441 des BP	Débit net du 67441 (67431 en M57 avant 2018) des BP	Débit net du 6743 des BP	Crédit net du 7748 (M71, M57) et 774 (M4+) des BA	Crédit net du 7748 (M71, M57) et 774 (M4+) des BA
Dépenses d'investissement hors remboursements					
Dépenses d'équipement					

ANNEXE 2C - LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (CONSOLIDATIONS DES BP ET DES BA)

Nature des flux	Communes (BP+BA)	GFP (BP+BA)	Départements (BP+BA)	Régions (BP+BA)	CTU (BP+BA)
Subventions d'équipement versées					
Subventions d'investissement des BP aux BA :	Débit du 204163 et 204164 des BP	Débit du 204163 et 204164 des BP	Crédit du 1313, 1323 et 1383 des BA	Crédit du 1312, 1322 et 1382 des BA	Crédit du 1312, 1322, 1382 et 1313, 1323 et 1383 des BA
Autres dépenses d'investissement					
Emprunts des BA aux BP :	Crédit du 168741 et 168748 des BA	Crédit du 168751 et 168758 des BA			
Recettes d'investissement hors emprunts					
FCTVA					
Autres dotations et subventions d'équipement					
Subventions d'investissement des BP aux BA :	Débit du 204163 et 204164 des BP	Débit du 204163 et 204164 des BP	Crédit du 1313, 1323 et 1383 des BA	Crédit du 1312, 1322 et 1382 des BA	Crédit du 1312, 1322, 1382 et 1313, 1323 et 1383 des BA
Autres recettes d'investissement					
Remboursements des emprunts par les BA :	Débit du 168741 et 168748 des BA	Débit du 168751 et 168758 des BA			
Remboursements de dette					
Remboursements des emprunts par les BA :	Débit du 168741 et 168748 des BA	Débit du 168751 et 168758 des BA			
Emprunts					
Emprunts des BA aux BP :	Crédit du 168741 et 168748 des BA	Crédit du 168751 et 168758 des BA			

Lecture : les achats et charges externes des communes sont égaux à la somme des achats et charges externes des BP et des BA, de laquelle on soustrait les remboursements de frais entre BP et BA. Les remboursements de frais des BP vers les BA sont estimés par le crédit net du compte 70871 des BA ; les remboursements de frais des BA vers les BP sont estimés par le débit net des comptes 62871 des BA en M14, 6287 des BA en M14A et M4, M41, M42, M43, M49, M22. Ces remboursements de frais versés respectivement par le BP et par le BA se retrouvent par symétrie en recette du BA et du BP, et ils sont donc soustraits aussi du montant des « ventes de biens et services » des communes.

Les montants soustraits étant identiques en recettes et en dépenses, la consolidation est neutre sur l'épargne brute et sur la variation du fonds de roulement. Les flux croisés sont donc nuls sur ces lignes dans les tableaux des résultats. Les différences entre l'épargne brute avant et après consolidation, et entre variations du fonds de roulement avant et après consolidation, ne proviennent que de l'ajout des budgets annexes.

C1. Consolidation BP et BA des communes

(en milliards d'euros)

BP et BA consolidés	Valeurs provisoires						
	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023	2024	2025 / 2024	2025
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	77,70	+4,9%	81,48	+4,3%	85,00	+1,3%	86,12
Achats et charges externes	20,65	+8,1%	22,32	+3,8%	23,17	+0,3%	23,23
Frais de personnel	41,92	+3,5%	43,41	+4,4%	45,33	+2,2%	46,33
Charges financières	1,46	+16,2%	1,70	+9,1%	1,85	-3,4%	1,79
Dépenses d'intervention	10,22	+4,1%	10,64	+5,4%	11,22	+0,9%	11,32
Autres dépenses de fonctionnement	3,44	-0,8%	3,42	+0,3%	3,43	+0,6%	3,44
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	92,10	+5,2%	96,86	+3,1%	99,89	+1,6%	101,46
Impôts et taxes	59,18	+6,4%	62,99	+2,6%	64,62	+1,1%	65,36
Concours de l'État	15,27	+2,9%	15,72	+3,3%	16,24	+2,3%	16,62
Subventions reçues et participations	4,20	+4,5%	4,39	+0,5%	4,41	-2,1%	4,32
Ventes de biens et services	9,15	+1,8%	9,31	+4,6%	9,74	+1,6%	9,90
Autres recettes de fonctionnement	4,31	+3,3%	4,45	+9,7%	4,88	+7,9%	5,27
Épargne brute (3) = (2)-(1)	14,40	+6,8%	15,38	-3,2%	14,89	+3,1%	15,35
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	26,05	+9,3%	28,47	+9,4%	31,16	+6,2%	33,10
Dépenses d'équipement	23,64	+10,2%	26,04	+9,6%	28,54	+5,6%	30,13
Subventions d'équipement versées	1,48	+4,8%	1,55	+3,1%	1,60	+3,0%	1,65
Autres dépenses d'investissement	0,92	-4,5%	0,88	+15,5%	1,02	+29,4%	1,32
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	12,41	+5,0%	13,03	+4,9%	13,67	+5,6%	14,43
FCTVA	2,84	+2,7%	2,92	+10,9%	3,24	+16,4%	3,77
Dotations et subventions d'équipement	6,77	+9,4%	7,41	+6,7%	7,90	-1,5%	7,79
Autres recettes d'investissement	2,79	-3,5%	2,69	-6,3%	2,52	+14,0%	2,88
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	103,75	+6,0%	109,95	+5,6%	116,16	+2,6%	119,21
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	104,51	+5,1%	109,88	+3,3%	113,56	+2,1%	115,90
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,76		-0,07		-2,60	+0,0%	-3,32
Remboursements de dette (8)	6,92	+2,3%	7,08	-1,0%	7,01	+1,1%	7,08
Emprunts (9)	8,13	-13,9%	7,00	+12,7%	7,89	+15,8%	9,14
Flux net de dette = (9)-(8)	+1,21		-0,07		+0,89		+2,06
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	110,67	+5,8%	117,03	+5,2%	123,17	+2,5%	126,29
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	112,64	+3,8%	116,89	+3,9%	121,45	+3,0%	125,04
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+1,98		-0,14		-1,72		-1,25
Dette au 31 décembre (12) ^(a)	71,45	-0,3%	71,25	+1,1%	72,02	+2,7%	73,95
Trésorerie nette au 31 décembre (13)	30,63	-2,7%	29,80	-7,6%	27,53	-5,1%	26,14
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	15,6%	+0,2 pt	15,9%	-1,0 pt	14,9%	+0,2 pt	15,1%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	8,1%	+0,4 pt	8,6%	-0,7 pt	7,9%	+0,3 pt	8,1%
Taux d'endettement = (12) / (2)	77,6%	-4,0 pt	73,6%	-1,5 pt	72,1%	+0,8 pt	72,9%
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,0 ans	- 0,3 an	4,6 ans	+ 0,2 an	4,8 ans	- 0,0 an	4,8 ans
Trésorerie nette en jours de dépenses = (13) / (1) ^(b)	144 j.	- 10,4 j.	133 j.	- 15,3 j.	118 j.	- 7,4 j.	111 j.

(a) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(b) La trésorerie nette rapportée aux dépenses de fonctionnement exprimée en jour

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes y compris EPSM (en M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

C2. - Consolidation BP et BA des Groupements de communes à fiscalité propre ^(a)*(en milliards d'euros)*

BP et BA consolidés	Valeurs provisoires						
	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023	2024	2025 / 2024	2025
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	40,54	+8,7%	44,08	+5,7%	46,59	+2,0%	47,52
Achats et charges externes	15,71	+9,8%	17,24	+5,0%	18,10	+1,9%	18,44
Frais de personnel	12,98	+6,0%	13,75	+6,8%	14,68	+3,8%	15,24
Charges financières	0,93	+31,9%	1,23	+11,7%	1,37	-4,0%	1,31
Dépenses d'intervention	8,77	+6,8%	9,37	+6,4%	9,97	+1,7%	10,14
Autres dépenses de fonctionnement	2,15	+15,6%	2,49	-1,0%	2,46	-3,2%	2,38
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	51,47	+7,4%	55,26	+4,9%	57,96	+1,9%	59,08
Impôts et taxes	26,49	+10,1%	29,15	+5,0%	30,60	+2,6%	31,39
Concours de l'État	9,59	+2,2%	9,80	+2,4%	10,04	-0,7%	9,97
Subventions reçues et participations	2,83	+0,8%	2,85	+7,6%	3,07	-10,6%	2,74
Ventes de biens et services	10,37	+4,5%	10,84	+6,5%	11,55	+4,8%	12,11
Autres recettes de fonctionnement	2,19	+19,1%	2,61	+3,6%	2,70	+6,4%	2,87
Épargne brute (3) = (2)-(1)	10,93	+2,2%	11,18	+1,7%	11,37	+1,7%	11,56
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	16,78	+6,7%	17,91	+11,3%	19,93	+10,0%	21,93
Dépenses d'équipement	13,23	+9,2%	14,45	+11,3%	16,08	+10,5%	17,77
Subventions d'équipement versées	2,13	+8,0%	2,30	+12,2%	2,58	+9,2%	2,81
Autres dépenses d'investissement	1,42	-17,9%	1,17	+9,5%	1,28	+5,4%	1,35
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	6,32	-0,2%	6,31	+7,9%	6,81	+2,5%	6,98
FCTVA	1,17	+5,7%	1,23	+14,0%	1,41	+13,7%	1,60
Dotations et subventions d'équipement	3,47	+6,4%	3,70	+7,7%	3,98	-0,3%	3,97
Autres recettes d'investissement	1,68	-18,1%	1,38	+3,0%	1,42	-0,5%	1,41
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	57,32	+8,2%	61,99	+7,3%	66,52	+4,4%	69,45
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	57,79	+6,5%	61,57	+5,2%	64,76	+2,0%	66,06
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,47		-0,43		-1,76		-3,39
Remboursements de dette (8)	4,48	+1,2%	4,54	+1,6%	4,61	+2,8%	4,74
Emprunts (9)	5,32	-1,2%	5,26	+18,2%	6,22	+25,6%	7,81
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,84		+0,72		+1,61		+3,07
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	61,80	+7,7%	66,53	+6,9%	71,13	+4,3%	74,19
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	63,11	+5,9%	66,82	+6,2%	70,98	+4,1%	73,87
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+1,31		+0,29		-0,15		-0,32
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	49,95	+2,0%	50,94	+4,2%	53,08	+6,5%	56,54
Trésorerie nette au 31 décembre (13)	13,11	+0,9%	13,23	-6,5%	12,37	-4,8%	11,78
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	21,2%	-1,0 pt	20,2%	-0,6 pt	19,6%	-0,0 pt	19,6%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	12,5%	-0,5 pt	12,0%	-0,4 pt	11,7%	-0,1 pt	11,5%
Taux d'endettement = (12) / (2)	97,0%	-4,9 pt	92,2%	-0,6 pt	91,6%	+4,1 pt	95,7%
Délai de désendettement = (12) / (3)	4,6 ans	- 0,0 an	4,6 ans	+ 0,1 an	4,7 ans	+ 0,2 an	4,9 ans
Trésorerie nette en jours de dépenses = (13) / (1) ^(c)	118 j.	- 8,5 j.	110 j.	- 12,7 j.	97 j.	- 6,4 j.	90 j.

*(a) Y compris métropole de Lyon, métropole du Grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.**(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.**(c) La trésorerie nette rapportée aux dépenses de fonctionnement exprimée en jour**Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes y compris EPSM (en M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.*

C3. Consolidation BP et BA des Départements ^(a)

(en milliards d'euros)

BP et BA consolidés	Valeurs provisoires						
	2022	2023 / 2022 (b)	2023	2024 / 2023	2024	2025 / 2024	2025
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	60,30	+6,6%	64,24	+4,0%	66,82	+1,2%	67,60
Achats et charges externes	4,37	+9,4%	4,77	+1,6%	4,85	-5,7%	4,57
Frais de personnel	13,71	+7,3%	14,71	+3,6%	15,24	+1,2%	15,42
Charges financières	0,58	+31,6%	0,76	+12,0%	0,85	-3,0%	0,83
Dépenses d'intervention	41,10	+5,7%	43,41	+4,3%	45,27	+2,0%	46,16
Autres dépenses de fonctionnement	0,54	+8,5%	0,58	+2,6%	0,60	+3,1%	0,61
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	72,44	-1,0%	71,67	+0,4%	71,94	+3,4%	74,40
Impôts et taxes	53,31	-3,2%	51,57	-1,6%	50,73	+4,7%	53,10
Concours de l'État	10,05	-0,6%	9,98	+0,1%	9,99	-0,5%	9,93
Subventions reçues et participations	6,63	+13,2%	7,50	+11,4%	8,35	+1,9%	8,51
Ventes de biens et services	0,88	+0,5%	0,89	+8,5%	0,96	+0,2%	0,96
Autres recettes de fonctionnement	1,57	+10,7%	1,74	+10,2%	1,92	-1,2%	1,89
Épargne brute (3) = (2)-(1)	12,14	-39,0%	7,43	-31,0%	5,13	+32,5%	6,79
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	12,64	+2,5%	12,97	-2,7%	12,62	-8,6%	11,53
Dépenses d'équipement	8,42	+2,3%	8,61	-2,8%	8,37	-11,4%	7,42
Subventions d'équipement versées	3,90	+3,1%	4,03	-1,8%	3,95	-2,2%	3,87
Autres dépenses d'investissement	0,33	+0,3%	0,33	-10,2%	0,29	-16,1%	0,25
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	3,00	+15,2%	3,46	-1,8%	3,40	-2,5%	3,32
FCTVA	1,08	+11,0%	1,20	+2,3%	1,22	+0,1%	1,23
Dotations et subventions d'équipement	1,55	+21,0%	1,88	-1,8%	1,84	-10,4%	1,65
Autres recettes d'investissement	0,38	+3,7%	0,39	-14,1%	0,33	+31,7%	0,44
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	72,94	+5,9%	77,21	+2,9%	79,44	-0,4%	79,14
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	75,44	-0,4%	75,13	+0,3%	75,35	+3,1%	77,72
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+2,50		-2,08		-4,09		-1,42
Remboursements de dette (8)	3,44	-2,6%	3,36	-3,6%	3,23	+4,3%	3,37
Emprunts (9)	2,54	+18,6%	3,02	+80,7%	5,46	-3,1%	5,29
Flux net de dette =(9)-(8)	-0,89		-0,34		+2,22	+0,0%	+1,92
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	76,38	+5,5%	80,57	+2,6%	82,67	-0,2%	82,51
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	77,98	+0,3%	78,15	+3,4%	80,80	+2,7%	83,00
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+1,61		-2,41		-1,87		+0,49
Dette au 31 décembre (12) ^(c)	31,55	-0,9%	31,26	+7,1%	33,48	+5,7%	35,40
Trésorerie nette au 31 décembre (13)	11,82	-26,1%	8,74	-27,8%	6,32	+12,4%	7,10
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	16,8%	-6,4 pt	10,4%	-3,2 pt	7,1%	+2,0 pt	9,1%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	12,0%	-6,3 pt	5,7%	-3,1 pt	2,6%	+2,0 pt	4,6%
Taux d'endettement = (12) / (2)	43,6%	+0,0 pt	43,6%	+2,9 pt	46,5%	+1,0 pt	47,6%
Délai de désendettement = (12) / (3)	2,6 ans	+ 1,6 an	4,2 ans	+ 2,3 an	6,5 ans	-1,3 ans	5,2 ans
Trésorerie nette en jours de dépenses = (13) / (1) ^(d)	72 j.	- 21,9 j.	50 j.	- 15,2 j.	35 j.	+ 4 j.	38 j.

(a) Hors collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et Guyane et collectivité de Corse, métropole de Lyon et Ville de Paris.

(b) Évolution calculée à périmètre constant c'est-à-dire hors Ariège suite à la recentralisation du RSA pour ce département au 1er janvier 2023.

(c) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(d) La trésorerie nette rapportée aux dépenses de fonctionnement exprimée en jour

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes y compris EPSM (en M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

C4. Consolidation BP et BA des régions et des CTU^(a)*(en milliards d'euros)*

BP et BA consolidés	Valeurs provisoires						
	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023	2024	2025 / 2024	2025
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	23,31	+5,3%	24,55	+2,7%	25,20	+1,1%	25,47
Achats et charges externes	4,37	+15,1%	5,03	+25,9%	6,33	+16,1%	7,35
Frais de personnel	4,44	+4,8%	4,65	+3,6%	4,82	+2,1%	4,92
Charges financières	0,56	+52,9%	0,86	+27,1%	1,09	-4,4%	1,04
Dépenses d'intervention	13,54	+0,4%	13,59	-7,2%	12,60	-6,6%	11,77
Autres dépenses de fonctionnement	0,41	+3,5%	0,43	-14,9%	0,36	+7,1%	0,39
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	29,54	+3,0%	30,41	+2,3%	31,10	+2,2%	31,80
Impôts et taxes	23,88	+2,4%	24,46	+3,9%	25,41	+1,3%	25,73
Concours de l'État	2,26	+4,3%	2,36	-21,0%	1,86	-6,1%	1,75
Subventions reçues et participations	2,84	-1,4%	2,80	-14,2%	2,40	-7,4%	2,23
Ventes de biens et services	0,19	+67,4%	0,32	+136,5%	0,76	+74,2%	1,33
Autres recettes de fonctionnement	0,36	+29,0%	0,47	+43,0%	0,67	+14,9%	0,77
Épargne brute (3) = (2)-(1)	6,23	-5,8%	5,86	+0,6%	5,90	+7,2%	6,33
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	13,38	+6,3%	14,22	+6,8%	15,19	-8,4%	13,91
Dépenses d'équipement	3,91	+5,6%	4,12	-5,4%	3,90	-4,1%	3,74
Subventions d'équipement versées	8,87	+7,1%	9,51	+9,3%	10,39	-14,1%	8,92
Autres dépenses d'investissement	0,60	-1,7%	0,59	+51,8%	0,89	+39,7%	1,25
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	5,61	+16,1%	6,52	+9,4%	7,13	-14,6%	6,09
FCTVA	0,60	-1,7%	0,59	+6,7%	0,63	-0,7%	0,63
Dotations et subventions d'équipement	4,49	+19,6%	5,37	+8,9%	5,85	-18,9%	4,75
Autres recettes d'investissement	0,52	+6,8%	0,55	+16,5%	0,64	+10,4%	0,71
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	36,69	+5,6%	38,76	+4,2%	40,39	-2,5%	39,38
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	35,15	+5,1%	36,93	+3,5%	38,23	-0,9%	37,88
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-1,54		-1,84		-2,16	+0,0%	-1,50
Remboursements de dette (8)	2,10	+6,7%	2,24	+16,1%	2,60	+4,4%	2,71
Emprunts (9)	3,43	+1,8%	3,49	+38,4%	4,83	-12,2%	4,25
Flux net de dette =(9)-(8)	+1,33		+1,25		+2,23	+0,0%	+1,53
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	38,79	+5,7%	41,00	+4,8%	42,99	-2,1%	42,10
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	38,59	+4,8%	40,42	+6,5%	43,06	-2,2%	42,13
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	-0,21		-0,58		+0,08	-59,0%	+0,03
Dettes au 31 décembre (12)^(b)	34,28	+3,6%	35,53	+6,0%	37,67	+4,1%	39,23
Trésorerie nette au 31 décembre (13)	1,93	-42,9%	1,10	-59,4%	0,45	+30,4%	0,58
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	21,1%	-1,8 pt	19,3%	-0,3 pt	19,0%	+0,9 pt	19,9%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	14,0%	-2,0 pt	11,9%	-1,3 pt	10,6%	+0,7 pt	11,4%
Taux d'endettement = (12) / (2)	116,1%	+0,8 pt	116,8%	+4,3 pt	121,1%	+2,3 pt	123,4%
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,5 ans	+ 0,6 an	6,1 ans	+ 0,3 an	6,4 ans	- 18,4 an	6,2 ans
Trésorerie nette en jours de dépenses = (13) / (1) ^(c)	30 j.	- 13,8 j.	16 j.	- 9,9 j.	6 j.	+ 2 j.	8 j.

*(a) Collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et de Guyane et collectivité de Corse.**(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.**Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes y compris EPSM (en M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.*

C5. Consolidation BP et BA des syndicats

(en milliards d'euros)

BP et BA consolidés	Valeurs provisoires						
	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023	2024	2025 / 2024	2025
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	12,38	+8,5 %	13,44	+2,3 %	13,75	+3,6 %	14,24
Achats et charges externes	6,67	+7,6 %	7,18	+3,1 %	7,40	+2,5 %	7,59
Frais de personnel	3,18	+5,8 %	3,37	+5,0 %	3,53	+2,3 %	3,61
Charges financières	0,44	+18,2 %	0,52	+12,4 %	0,58	+1,5 %	0,59
Dépenses d'intervention	0,98	+6,5 %	1,04	+1,5 %	1,06	+7,1 %	1,13
Autres dépenses de fonctionnement	1,12	+19,5 %	1,34	-12,2 %	1,17	+12,0 %	1,31
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	16,20	+7,9 %	17,47	+2,5 %	17,91	+3,2 %	18,48
Impôts et taxes	2,01	+15,4 %	2,33	+0,4 %	2,34	+0,4 %	2,35
Concours de l'État	0,04	+22,4 %	0,05	+19,9 %	0,06	-0,8 %	0,06
Subventions reçues et participations	6,03	+4,8 %	6,32	+4,1 %	6,58	+2,1 %	6,72
Ventes de biens et services	6,45	+5,6 %	6,81	+3,8 %	7,07	+5,0 %	7,43
Autres recettes de fonctionnement	1,66	+18,1 %	1,96	-5,2 %	1,86	+4,0 %	1,94
Épargne brute (3) = (2)-(1)	3,81	+5,8 %	4,03	+3,2 %	4,16	+1,9 %	4,24
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	8,09	+6,3 %	8,60	+2,1 %	8,78	+0,8 %	8,86
Dépenses d'équipement	7,04	+7,8 %	7,59	+0,8 %	7,65	+0,5 %	7,69
Subventions d'équipement versées	0,32	+2,3 %	0,33	-10,1 %	0,30	-27,8 %	0,21
Autres dépenses d'investissement	0,72	-6,2 %	0,68	+22,8 %	0,83	+14,3 %	0,95
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	3,88	+1,0 %	3,92	+4,1 %	4,08	-11,0 %	3,64
FCTVA	0,26	+8,3 %	0,28	+8,6 %	0,30	-0,8 %	0,30
Dotations et subventions d'équipement	2,88	+0,0 %	2,88	+3,5 %	2,98	-16,2 %	2,49
Autres recettes d'investissement	0,75	+2,5 %	0,77	+4,9 %	0,81	+4,6 %	0,84
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	20,48	+7,6 %	22,04	+2,2 %	22,53	+2,5 %	23,10
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	20,08	+6,6 %	21,40	+2,8 %	21,99	+0,6 %	22,12
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-0,40		-0,65		-0,54		-0,98
Remboursements de dette (8)	1,77	-0,2 %	1,76	+3,7 %	1,83	+1,9 %	1,86
Emprunts (9)	2,43	-0,3 %	2,42	+12,7 %	2,73	+9,2 %	2,99
Flux net de dette = (9)-(8)	+0,67		+0,66		+0,91		+1,12
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	22,24	+7,0 %	23,80	+2,3 %	24,36	+2,5 %	24,96
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	22,51	+5,8 %	23,82	+3,8 %	24,73	+1,5 %	25,11
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,27		+0,02		+0,37		+0,14
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	18,93	+3,2 %	19,53	+3,9 %	20,29	+5,9 %	21,49
Trésorerie nette au 31 décembre (13)	7,63	+1,1 %	7,71	-0,1 %	7,71	+1,1 %	7,79
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	23,5%	-0,4 pt	23,1%	+0,1 pt	23,2%	-0,3 pt	23,0%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	12,6%	+0,4 pt	13,0%	+0,0 pt	13,0%	-0,2 pt	12,9%
Taux d'endettement = (12) / (2)	116,9%	-5,1 pt	111,7%	+1,5 pt	113,3%	+3,0 pt	116,3%
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,0 ans	- 0,1 an	4,8 ans	+ 0,0 an	4,9 ans	+ 0,2 an	5,1 ans
Trésorerie nette en jours de dépenses = (13) / (1) ^(c)	225 j.	- 15,4 j.	209 j.	- 4,9 j.	205 j.	- 5,0 j.	200 j.

(a) Types 421 à 424 dans les comptes de gestion, c'est-à-dire y compris les syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM), les syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU), les pôles métropolitains et les PETR, mais hors EPT (assimilés à des EPCI à fiscalité propre dans nos statistiques).

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(c) La trésorerie nette rapportée aux dépenses de fonctionnement exprimée en jour

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes y compris EPSM (en M22). Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

2D. Consolidation des budgets entre les différentes collectivités locales

BENOIT de LAPASSE (DGCL)

1) De même qu'il faut neutraliser les flux entre le budget principal (BP) d'une collectivité et ses budgets annexes (BA) pour pouvoir agréger l'ensemble de ses budgets, il faut neutraliser les flux entre les différentes collectivités pour pouvoir agréger les comptes des collectivités : flux entre communes pour présenter un compte de l'ensemble des communes, flux entre communes et groupements à fiscalité propre (GFP) pour les comptes du bloc communal, flux entre bloc communal, départements et régions pour présenter le compte de l'ensemble des collectivités locales.

Le groupe de travail précédemment évoqué (*cf. partie C sur la consolidation entre BP et BA*) a abouti à des préconisations sur les comptes à considérer pour estimer de la façon la plus vraisemblable possible les montants à neutraliser. Ces comptes sont présentés dans le tableau de définitions.

2) Les montants et les évolutions de certains comptes sont plus affectés que d'autres par la consolidation : la différence est concentrée sur les agrégats les plus impactés par la consolidation (*cf. tableau page suivante*) et ceux pour lesquels la différence est la plus grande entre, d'une part, budgets principaux et, d'autre part, les syndicats et les budgets annexes.

3) On peut décomposer par région les comptes consolidés. Pour comparer correctement les régions entre elles, il faut comparer les montants par habitant, tant en niveau qu'en évolution. Si les dépenses des collectivités dans une région augmentent, cela peut aussi refléter un besoin dû à une population qui augmente. Au cours des années 2010, la population française augmentait assez régulièrement de +0,5 % chaque année. Mais tandis qu'elle diminuait en Martinique et en Guadeloupe et qu'elle stagnait en Bourgogne-Franche-Comté et dans le Grand-Est, elle augmentait bien plus que la moyenne en Guyane, en Corse et en Occitanie.

D1. Consolidation entre personnes morales distinctes : communes et groupements à fiscalité propre (GFP) (bloc communal) - 2021

Lecture : les achats et charges externes consolidés des collectivités du bloc communal sont égaux à la somme des achats et charges externes des budgets principaux et annexes des communes et des GFP (moins les flux BP-BA neutralisés), de laquelle on soustrait les remboursements de frais entre communes et GFP. Les remboursements de frais des communes aux GFP sont estimés par le crédit net du compte 70875 des GFP ; les remboursements de frais des GFP vers les communes sont estimés par le débit net du compte 62875 des GFP. Ces remboursements de frais versés respectivement par les communes et par les GFP se retrouvent par symétrie en recette des GFP et des communes, et ils sont donc soustraits aussi du montant des « ventes de biens et services » des collectivités du bloc communal.

Dépenses de fonctionnement	Comptes qui estiment les flux à neutraliser :
Achats et charges externes	
Remboursements de frais des communes aux GFP :	Crédit net du 70875 des GFP
Remboursements de frais des GFP aux communes :	Débit net du 62875 des GFP
Frais de personnel	
Personnel facturé aux communes :	Crédit net du 70845 des GFP
Personnel facturé aux GFP :	Débit net du 6217 des GFP
Charges financières	
Remboursements d'intérêts aux GFP :	Crédit net du 76231 des GFP
Remboursements d'intérêts aux communes :	Débit net du 661131 des GFP
Dépenses d'intervention	
Subventions de fonctionnement des communes aux GFP :	Crédit net du 74741 et 74748 des GFP
Subventions de fonctionnement des GFP aux communes :	Débit net du 657341 et 657348 des GFP
Autres dépenses de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	
Impôts et taxes	
Concours de l'État	
Subventions reçues et participations	
Subventions de fonctionnement des communes aux GFP :	Crédit net du 74741 et 74748 des GFP
Subventions de fonctionnement des GFP aux communes :	Débit net du 657341 et 657348 des GFP
Ventes de biens et services	
Remboursements de frais des communes aux GFP :	Crédit net du 70875 des GFP
Remboursements de frais des GFP aux communes :	Débit net du 62875 des GFP
Personnel facturé aux communes :	Crédit net du 70845 des GFP
Personnel facturé aux GFP :	Débit net du 6217 des GFP
Autres recettes de fonctionnement	
Remboursements d'intérêts aux GFP :	Crédit net du 76231 des GFP
Remboursements d'intérêts aux communes :	Débit net du 661131 des GFP
Dépenses d'investissement hors remboursements	
Dépenses d'équipement	
Subventions d'équipement versées	
Subventions d'investissement des communes aux GFP :	Crédit du 13141, 13241, 13148, et 13248 des GFP
Subventions d'investissement des GFP aux communes :	Débit du 204141 et 204148 des GFP
Autres dépenses d'investissement	
Recettes d'investissement hors emprunts	
FCTVA	
Autres dotations et Subventions d'équipement	
Subventions d'investissement des communes aux GFP :	Crédit du 13141, 13241, 13148, et 13248 des GFP
Subventions d'investissement des GFP aux communes :	Débit du 204141 et 204148 des GFP
Autres recettes d'investissement	
Remboursements d'emprunts par les GFP aux communes :	Crédit du 276341 et 276348 des GFP
Remboursements d'emprunts par les communes aux GFP :	Débit du 168741 et 168748 des GFP
Remboursements de dette	
Remboursements d'emprunts par les GFP aux communes :	Crédit du 276341 et 276348 des GFP
Remboursements d'emprunts par les communes aux GFP :	Débit du 168741 et 168748 des GFP
Emprunts	

D1. Consolidation du bloc communal (hors syndicats)*(en milliards d'euros)*

Comptes et niveaux consolidés	Valeurs provisoires						
	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023	2024	2025 / 2024	2025
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	116,47	+6,2%	123,74	+4,7%	129,54	+1,6%	131,57
Achats et charges externes	35,92	+8,8%	39,08	+4,3%	40,76	+1,0%	41,18
Frais de personnel	53,77	+4,2%	56,01	+4,8%	58,69	+2,6%	60,19
Charges financières	2,38	+22,5%	2,91	+10,2%	3,21	-3,6%	3,10
Dépenses d'intervention	18,81	+5,4%	19,83	+5,9%	21,00	+1,3%	21,28
Autres dépenses de fonctionnement	5,59	+5,5%	5,90	-0,2%	5,89	-1,0%	5,83
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	141,81	+6,0%	150,29	+3,7%	155,80	+1,7%	158,48
Impôts et taxes	85,67	+7,6%	92,14	+3,3%	95,21	+1,6%	96,74
Concours de l'État	24,86	+2,7%	25,52	+3,0%	26,28	+1,2%	26,59
Subventions reçues et participations	6,84	+3,2%	7,06	+3,2%	7,29	-5,6%	6,88
Ventes de biens et services	17,95	+3,2%	18,52	+5,0%	19,45	+3,5%	20,13
Autres recettes de fonctionnement	6,48	+8,7%	7,05	+7,5%	7,57	+7,4%	8,13
Épargne brute (3) = (2)-(1)	25,33	+4,8%	26,56	-1,1%	26,26	+2,5%	26,91
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	42,23	+8,2%	45,67	+9,9%	50,21	+7,7%	54,06
Dépenses d'équipement	36,88	+9,8%	40,49	+10,2%	44,62	+7,3%	47,90
Subventions d'équipement versées	3,01	+4,2%	3,13	+5,1%	3,29	+5,9%	3,49
Autres dépenses d'investissement	2,34	-12,6%	2,05	+12,1%	2,30	+16,0%	2,67
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	18,04	+2,7%	18,53	+5,3%	19,52	+4,4%	20,38
FCTVA	4,01	+3,6%	4,16	+11,8%	4,65	+15,6%	5,37
Autres dotations et Subventions d'équipement	9,65	+7,8%	10,40	+5,9%	11,01	-2,0%	10,79
Autres recettes d'investissement	4,38	-9,1%	3,98	-2,9%	3,87	+9,1%	4,22
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	158,70	+6,7%	169,41	+6,1%	179,76	+3,3%	185,63
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	159,85	+5,6%	168,83	+3,8%	175,32	+2,0%	178,86
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+1,15		-0,58		-4,44		-6,77
Remboursements de dette (8)	11,31	+1,9%	11,53	+0,1%	11,54	+1,8%	11,75
Emprunts (9)	13,45	-8,9%	12,26	+15,1%	14,11	+20,1%	16,95
Flux net de dette = (9)-(8)	2,14		0,73		2,57		5,20
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	170,01	+6,4%	180,94	+5,7%	191,30	+3,2%	197,38
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	173,30	+4,5%	181,09	+4,6%	189,43	+3,4%	195,81
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+3,29		+0,15		-1,87		-1,57
Dettes au 31 décembre (12) ^(b)	121,40	+0,7%	122,19	+2,4%	125,10	+4,3%	130,49
Trésorerie nette au 31 décembre (13)	43,74	-1,6%	43,03	-7,3%	39,90	-5,0%	37,92
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	17,9%	-0,2 pt	17,7%	-0,8 pt	16,9%	+0,1 pt	17,0%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	9,9%	+0,1 pt	10,0%	-0,6 pt	9,4%	+0,1 pt	9,6%
Taux d'endettement = (12) / (2)	85,6%	-4,3 pt	81,3%	-1,0 pt	80,3%	+2,0 pt	82,3%
Délai de désendettement = (12) / (3)	4,8 ans	- 0,2 an	4,6 ans	+ 0,2 an	4,8 ans	+ 0,1 an	4,8 ans
Trésorerie nette en jours de dépenses = (13) / (1) ^(c)	137 j.	- 10,1 j.	127 j.	- 14,5 j.	112 j.	- 7,2 j.	105 j.

*(a) Y compris métropole de Lyon et les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris (MGP).**(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.**(c) La trésorerie nette rapportée aux dépenses de fonctionnement exprimée en jour**Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes, consolidés des flux croisés. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette*

D2. Consolidation entre personnes morales distinctes : ensemble (y compris syndicats)

Lecture : les dépenses d'intervention consolidées de l'ensemble des collectivités locales sont égales à la somme des dépenses d'intervention consolidées du bloc communal (voir D1), des syndicats (voir C5, des départements (voir C3) et des régions (voir C4) de laquelle on soustrait les subventions de fonctionnement entre personnes morales distinctes : du bloc communal auquel on ajoute les syndicats à cette étape de la consolidation (BC) aux départements et aux régions (et CTU), des départements au BC et aux régions, des régions au BC et aux départements etc. Le flux de subvention de fonctionnement du BC (y compris syndicats) aux départements est estimé par le débit net des comptes 65733 et 6552 des communes (hors Martinique et Guyane). Ces subventions du BC aux départements se retrouvent par symétrie en recette des départements, et ils sont donc soustraits aussi des recettes de fonctionnement (dans le sous-total "Subventions reçues et participations").

Bloc communal y compris syndicats [BC] +Départements +Régions +CTU	
Dépenses de fonctionnement	Comptes qui estiment les flux à neutraliser :
Achats et charges externes	
Frais de personnel	
Charges financières	
Dépenses d'intervention	
Subventions de fonctionnement du BC aux départements	Débit net du 65733 et 6552 du BC (hors Martinique et Guyane)
Subventions de fonctionnement du BC aux régions	Débit net du 65732 du BC
Subventions de fonctionnement du BC aux CTU	Débit net du 65732 et 6552 du BC de Martinique et Guyane
Subventions de fonctionnement des départements au BC	Crédit net du 7473 du BC
Subventions de fonctionnement des régions au BC	Crédit net du 7472 du BC (hors Martinique et Guyane)
Subventions de fonctionnement des CTU au BC	Crédit net du 7472 et 7473 du BC de Martinique et Guyane
Subventions de fonctionnement des régions aux départements	Crédit net du 7472 des départements
Subventions de fonctionnement des départements aux régions	Débit net du 65732 des départements
Autres dépenses de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	
Impôts et taxes	
Concours de l'État	
Subventions reçues et participations	
Subventions de fonctionnement du BC aux départements	Débit net du 65733 et 6552 du BC (hors Martinique et Guyane)
Subventions de fonctionnement du BC aux régions	Débit net du 65732 du BC
Subventions de fonctionnement du BC aux CTU	Débit net du 65732 et 6552 du BC de Martinique et Guyane
Subventions de fonctionnement des départements au BC	Crédit net du 7473 du BC
Subventions de fonctionnement des régions au BC	Crédit net du 7472 du BC (hors Martinique et Guyane)
Subventions de fonctionnement des CTU au BC	Crédit net du 7472 et 7473 du BC de Martinique et Guyane
Subventions de fonctionnement des régions aux départements	Crédit net du 7472 des départements
Subventions de fonctionnement des départements aux régions	Débit net du 65732 des départements
Ventes de biens et services	
Autres recettes de fonctionnement	
Dépenses d'investissement hors remboursements	
Dépenses d'équipement	
Subventions d'équipement versées	
Subventions d'investissement du BC aux départements	Débit du 20413 du BC
Subventions d'investissement du BC aux régions	Débit du 20412 du BC
Subventions d'investissement des départements au BC	Crédit du 1313, 1323, 1383 du BC
Subventions d'investissement des régions au BC	Crédit du 1312, 1322, 1382 du BC
Subventions d'investissement des régions aux départements	Crédit du 1312, 1322, 1382 des départements
Subventions d'investissement des départements aux régions	Débit du 20412 des départements
Autres dépenses d'investissement	
Recettes d'investissement hors emprunts	
FCTVA	
Autres dotations et subventions d'équipement	
Subventions d'investissement du BC aux départements	Débit du 20413 du BC
Subventions d'investissement du BC aux régions	Débit du 20412 du BC
Subventions d'investissement des départements au BC	Crédit du 1313, 1323, 1383 du BC
Subventions d'investissement des régions au BC	Crédit du 1312, 1322, 1382 du BC
Subventions d'investissement des régions aux départements	Crédit du 1312, 1322, 1382 des départements
Subventions d'investissement des départements aux régions	Débit du 20412 des départements
Autres recettes d'investissement	

ANNEXE 2D - LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (CONSOLIDATIONS ENTRE COLLECTIVITÉS)

Remboursements d'emprunts du BC aux régions	Débit du 16872 du BC
Remboursements d'emprunts du BC aux départements	Débit du 16873 du BC
Remboursements d'emprunts des régions au BC	Crédit du 27632 du BC
Remboursements d'emprunts des départements au BC	Crédit du 27633 du BC
Remboursements de dette	
Remboursements d'emprunts du BC aux régions	Débit du 16872 du BC
Remboursements d'emprunts du BC aux départements	Débit du 16873 du BC
Remboursements d'emprunts des régions au BC	Crédit du 27632 du BC
Remboursements d'emprunts des départements au BC	Crédit du 27633 du BC
Emprunts	

D2. Consolidation de l'ensemble des collectivités (y compris syndicats) ^(a)

(en milliards d'euros)

Comptes et niveaux consolidés	Valeurs provisoires						
	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023	2024	2025 / 2024	2025
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	210,68	+6,4 %	224,10	+4,2 %	233,42	+1,6 %	237,08
Achats et charges externes	51,32	+9,2 %	56,06	+5,9 %	59,34	+2,3 %	60,69
Frais de personnel	75,10	+4,8 %	78,74	+4,5 %	82,29	+2,3 %	84,15
Charges financières	3,96	+27,7 %	5,05	+13,6 %	5,73	-3,1 %	5,56
Dépenses d'intervention	72,65	+4,6 %	76,01	+2,7 %	78,04	+0,6 %	78,53
Autres dépenses de fonctionnement	7,66	+7,6 %	8,25	-2,7 %	8,02	+1,6 %	8,14
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	258,22	+3,8 %	268,01	+2,6 %	274,87	+2,4 %	281,35
Impôts et taxes	164,88	+3,4 %	170,50	+1,9 %	173,69	+2,4 %	177,91
Concours de l'État	37,21	+1,9 %	37,91	+0,7 %	38,19	+0,4 %	38,33
Subventions reçues et participations	20,58	+6,1 %	21,84	+4,1 %	22,73	-0,9 %	22,52
Ventes de biens et services	25,47	+4,2 %	26,54	+6,4 %	28,24	+5,7 %	29,85
Autres recettes de fonctionnement	10,08	+11,3 %	11,22	+7,1 %	12,02	+5,9 %	12,73
Épargne brute (3) = (2)-(1)	47,54	-7,6 %	43,91	-5,6 %	41,44	+6,8 %	44,27
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	72,23	+6,9 %	77,25	+6,8 %	82,52	+2,2 %	84,35
Dépenses d'équipement	56,24	+8,1 %	60,82	+6,1 %	64,55	+3,4 %	66,75
Subventions d'équipement versées	12,00	+6,5 %	12,78	+6,8 %	13,65	-8,5 %	12,49
Autres dépenses d'investissement	3,99	-8,8 %	3,64	+18,5 %	4,32	+18,4 %	5,11
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	26,39	+6,9 %	28,21	+5,7 %	29,83	-1,5 %	29,38
FCTVA	5,95	+4,6 %	6,22	+9,3 %	6,80	+10,6 %	7,52
Dotations et Subventions d'équipement	14,46	+12,8 %	16,31	+6,6 %	17,39	-9,9 %	15,67
Autres recettes d'investissement	5,98	-5,1 %	5,68	-0,8 %	5,63	+9,9 %	6,19
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	282,91	+6,5 %	301,35	+4,8 %	315,94	+1,7 %	321,43
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	284,61	+4,1 %	296,22	+2,9 %	304,70	+2,0 %	310,73
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+1,70		-5,12		-11,25		-10,70
Remboursements de dette (8)	18,58	+1,6 %	18,87	+1,7 %	19,18	+2,6 %	19,68
Emprunts (9)	21,86	-3,0 %	21,20	+28,0 %	27,13	+8,6 %	29,47
Flux net de dette = (9)-(8)	+3,29		+2,33		+7,95		+9,79
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	301,49	+6,2 %	320,22	+4,7 %	335,13	+1,8 %	341,11
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	306,47	+3,6 %	317,42	+4,5 %	331,83	+2,5 %	340,20
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+4,99		-2,80		-3,30		-0,91
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	206,16	+1,1%	208,50	+3,9%	216,55	+4,7%	226,62
Trésorerie nette au 31 décembre (13)	65,12	-7,0%	60,59	-10,3%	54,37	-1,8%	53,39
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	18,4%	-2,0 pt	16,4%	-1,3 pt	15,1%	+0,7 pt	15,7%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	11,2%	-1,9 pt	9,3%	-1,2 pt	8,1%	+0,6 pt	8,7%
Taux d'endettement = (12) / (2)	79,8%	-2,0 pt	77,8%	+1,0 pt	78,8%	+1,8 pt	80,5%
Délai de désendettement = (12) / (3)	4,3 ans	+ 0,4 an	4,7 ans	+ 0,5 an	5,2 ans	- 0,1 an	5,1 ans
Trésorerie nette en jours de dépenses = (13) / (1) ^(c)	113 j.	- 14,1 j.	99 j.	- 13,7 j.	85 j.	- 2,8 j.	82 j.

(a) Non compris les établissements publics locaux.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(c) La trésorerie nette rapportée aux dépenses de fonctionnement exprimée en jour

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes, consolidés des flux croisés. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette

D3 Régionalisé. Consolidation de l'ensemble des collectivités (y compris syndicats) (a) par région

2025	Montants en € / habitant						Soldes et ratios comptables		
	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Épargne brute	Dépenses d'investissement (hors remboursement de dette)	Recettes d'investissement (hors emprunts)	Dette au 31/12	Besoin (+) ou capacité (-) de financement (en € / hab. DGF)	Taux d'épargne brute (EB / RF)	Délai de désendettement (Dette / EB)
France métropolitaine + DOM	3 425	4 064	640	1 219	424	3 274	-155	15,7%	5,1 ans
Auvergne-Rhône-Alpes	3 357	4 125	768	1 376	485	3 090	-123	18,6%	4,0 ans
Bourgogne-Franche-Comté	3 269	3 922	653	1 104	375	2 778	-76	16,6%	4,3 ans
Bretagne	3 088	3 760	672	1 269	377	2 881	-219	17,9%	4,3 ans
Centre-Val de Loire	3 207	3 783	576	1 029	364	2 870	-89	15,2%	5,0 ans
Corse	5 441	6 367	926	1 944	776	5 321	-242	14,5%	5,7 ans
Grand Est	3 203	3 783	580	1 213	514	2 682	-119	15,3%	4,6 ans
Hauts-de-France	3 428	3 976	548	1 059	401	2 996	-110	13,8%	5,5 ans
Ile-de-France (b)	3 349	3 930	581	1 093	348	3 742	-165	14,8%	6,4 ans
Normandie	3 352	4 048	697	1 159	405	2 684	-58	17,2%	3,9 ans
Nouvelle-Aquitaine	3 440	4 099	659	1 205	403	3 273	-143	16,1%	5,0 ans
Occitanie	3 605	4 293	688	1 414	462	3 977	-264	16,0%	5,8 ans
Pays-de-la-Loire	3 070	3 696	626	1 218	356	2 808	-235	16,9%	4,5 ans
PACA	3 960	4 644	684	1 236	380	3 964	-171	14,7%	5,8 ans
Guadeloupe	4 961	5 545	584	1 321	697	2 677	-40	10,5%	4,6 ans
Guyane	3 455	3 749	294	1 601	1 311	1 175	+4	7,8%	4,0 ans
Martinique	4 907	5 317	409	1 573	931	4 139	-233	7,7%	10,1 ans
La Réunion	4 240	4 737	497	1 507	738	4 190	-272	10,5%	8,4 ans
Mayotte	3 467	4 096	629	1 606	735	1 182	-242	15,4%	1,9 ans

	Taux de croissance ^(c) en 2025 (en %)						Écart ^(c) 2025 - 2024		
France métropolitaine + DOM	+1,1%	+1,9%	+6,3%	+1,7%	-2,0%	+4,1%	+9	+0,7 pt	- 0,1 an
Auvergne-Rhône-Alpes	+2,0%	+2,5%	+5,1%	+8,8%	+12,5%	+3,7%	-20	+0,4 pt	- 0,1 an
Bourgogne-Franche-Comté	+2,5%	+2,7%	+3,5%	+2,6%	-3,8%	+2,4%	-21	+0,1 pt	- 0,0 an
Bretagne	+0,2%	+1,8%	+9,6%	+3,1%	-6,3%	+5,7%	-5	+1,3 pt	- 0,2 an
Centre-Val de Loire	+1,3%	+1,6%	+3,2%	+0,7%	-9,5%	+2,9%	-27	+0,2 pt	- 0,0 an
Corse	+3,0%	+3,7%	+8,4%	-7,8%	-16,6%	+4,0%	+81	+0,6 pt	- 0,2 an
Grand Est	+1,8%	+1,8%	+2,0%	+8,2%	+10,1%	+4,4%	-34	+0,0 pt	+ 0,1 an
Hauts-de-France	+1,6%	+2,4%	+7,3%	+4,5%	+0,1%	+3,5%	-8	+0,6 pt	- 0,2 an
Ile-de-France ^(b)	+0,4%	+2,2%	+14,4%	-1,4%	+1,3%	+4,5%	+94	+1,6 pt	- 0,6 an
Normandie	+1,2%	+1,9%	+4,9%	-4,6%	+3,0%	+2,4%	+100	+0,5 pt	- 0,1 an
Nouvelle-Aquitaine	+0,8%	+2,1%	+9,2%	-5,7%	-12,5%	+2,9%	+70	+1,0 pt	- 0,3 an
Occitanie	+0,2%	+1,2%	+6,7%	+0,0%	-4,1%	+6,4%	+23	+0,8 pt	- 0,0 an
Pays-de-la-Loire	+0,5%	+1,5%	+6,6%	+9,0%	-0,7%	+7,2%	-64	+0,8 pt	+ 0,0 an
PACA	+0,6%	+0,8%	+1,9%	+2,1%	+2,6%	+2,2%	-3	+0,2 pt	+ 0,0 an
Guadeloupe	+0,3%	-0,3%	-4,9%	-10,7%	-32,6%	+2,4%	-209	-0,5 pt	+ 0,3 an
Guyane	+3,5%	-0,8%	-33,3%	-9,2%	-7,9%	+2,1%	-96	-3,8 pt	+ 1,4 an
Martinique	-2,8%	-3,5%	-11,6%	+36,0%	+24,6%	+5,6%	-287	-0,7 pt	+ 1,7 an
La Réunion	+2,9%	-0,1%	-20,3%	-18,3%	-45,4%	+2,2%	-403	-2,7 pt	+ 1,9 an
Mayotte	+7,1%	+5,7%	-1,2%	+17,5%	-16,4%	+26,9%	-391	-1,1 pt	+ 0,4 an

(a) Non compris les établissements publics locaux.

(b) La source utilisée n'inclut pas Ile-de-France mobilité.

(c) Évolutions des montants par habitant, donc compte tenu de la croissance de la population totale (municipale et comptée à part).

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux et annexes, consolidés des flux croisés. Insee, recensement de la population.

2E. Estimations 2026 des finances départementales et régionales

BENOIT de LAPASSE (DGCL)

E1. Départements (a)

	en milliards d'euros		
	2025	2026 / 2025	2026
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	65,08	+1,9%	66,35
Achats et charges externes	4,59	+0,5%	4,61
Frais de personnel	14,27	+1,3%	14,45
Charges financières	0,89	+0,4%	0,90
Dépenses d'intervention	44,44	+2,2%	45,43
Autres dépenses de fonctionnement	0,90	+6,1%	0,95
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	68,24	+3,3%	70,50
Impôts et taxes	49,54	+4,4%	51,74
- Impôts locaux	3,37	+1,1%	3,40
- Autres impôts et taxes	46,17	+4,7%	48,33
(Dont : DMTO)	9,96	+14,6%	11,42
(TICPE)	5,00	+0,5%	5,03
(TSCA)	9,39	+6,4%	9,99
Concours de l'État	9,61	-0,2%	9,59
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	7,56	+0,2%	7,57
- Autres dotations	0,43	+0,3%	0,43
- Péréquations et compensations fiscales	1,62	-2,0%	1,58
Subventions reçues et participations	6,77	+0,4%	6,80
Ventes de biens et services	0,47	+9,1%	0,51
Autres recettes de fonctionnement	1,85	+0,6%	1,86
Épargne brute (3) = (2)-(1)	3,16	+31,7%	4,16
Épargne nette = (3)-(8)	-0,54		0,45
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	13,15	+2,3%	13,45
Dépenses d'équipement	8,68	+1,3%	8,79
Subventions d'équipement versées	4,14	+3,0%	4,26
Autres dépenses d'investissement	0,33	+22,9%	0,40
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	3,39	+1,5%	3,44
FCTVA	1,09	-4,7%	1,04
Autres dotations et subventions d'investissement	1,71	+5,2%	1,80
Autres recettes d'investissement	0,60	+2,1%	0,61
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	78,23	+2,0%	79,80
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	71,63	+3,2%	73,95
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-6,60		-5,85
Remboursements de dette (8)	3,70	+0,1%	3,70
Emprunts (9)	8,26	-9,1%	7,51
Flux net de dette =(9)-(8)	4,56		3,80
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	81,93	+1,9%	83,50
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	79,89	+2,0%	81,45
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	-2,03		-2,05
Dette au 31/12/N-1	31,35	+5,6%	33,11
Trésorerie nette au 31 décembre (13)	6,21	+13,0%	7,02
Ratios			
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	4,6%	+1,3 pt	5,9%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	-0,8%	+1,4 pt	0,6%
Taux d'endettement = (12) / (2)	45,9%	+1,0 pt	47,0%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	9,9 ans	-2,0 ans	8,0 ans
Trésorerie nette en jours de dépenses = (13) / (1) (c)	35 j.	+ 4 j.	39 j.

(a) hors départements de la Creuse (23), du Gers (32) et de la Gironde (33) données non disponibles une des deux années

Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets primitifs, Comptes de gestion pour la dette et la trésorerie

E2. Régions et CTU (a)

en milliards d'euros

	2025	2026 / 2025	2026
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	25,61	+4,7%	26,82
Achats et charges externes	6,15	+23,2%	7,58
Frais de personnel	4,89	+2,1%	4,99
Charges financières	1,19	-2,1%	1,17
Dépenses d'intervention	13,07	-2,3%	12,77
Autres dépenses de fonctionnement	0,31	+3,0%	0,31
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	30,63	+5,1%	32,19
Impôts et taxes	25,11	-2,7%	24,45
- Impôts locaux	-1,33	+17,3%	-1,56
- Autres impôts et taxes	26,44	-1,6%	26,01
(Dont : DMTO)	0,17	+6,4%	0,18
(TICPE)	6,11	+4,1%	6,36
(TSCA)	0,15	+12,5%	0,16
Concours de l'État	1,77	+53,2%	2,71
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	0,30	+376,8%	1,45
- Autres dotations	1,04	+1,0%	1,05
- Péréquations et compensations fiscales	0,43	-50,6%	0,21
Subventions reçues et participations	2,30	+1,9%	2,35
Ventes de biens et services	1,04	+20,4%	1,25
Autres recettes de fonctionnement	0,41	+248,4%	1,44
Épargne brute (3) = (2)-(1)	5,02	+6,9%	5,37
Épargne nette = (3)-(8)	2,14		2,35
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	14,91	-0,8%	14,79
Dépenses d'équipement	4,59	-1,2%	4,54
Subventions d'équipement versées	9,50	-3,2%	9,20
Autres dépenses d'investissement	0,82	+28,4%	1,05
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	6,51	-6,9%	6,06
FCTVA	0,53	+3,2%	0,55
Autres dotations et subventions d'investissement	4,76	-11,3%	4,22
Autres recettes d'investissement	1,22	+5,9%	1,29
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	40,52	+2,7%	41,61
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	37,14	+3,0%	38,25
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-3,38		-3,36
Remboursements de dette (8)	2,88	+4,9%	3,02
Emprunts (9)	6,32	+0,1%	6,33
Flux net de dette =(9)-(8)	3,44		3,31
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	43,40	+2,8%	44,63
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	43,47	+2,6%	44,58
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	0,06		-0,05
Dette au 31/12/N-1 (12)	37,10	+4,1%	38,61
Trésorerie nette au 31 décembre (13)	0,26	+53,0%	0,40
Ratios			
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	16,4%	+0,3 pt	16,7%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	7,0%	+0,3 pt	7,3%
Taux d'endettement = (12) / (2)	121,1%	-1,2 pt	120,0%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	7,4 ans	-0,2 ans	7,2 ans
Trésorerie nette en jours de dépenses = (13) / (1) ^(c)	4 j.	+ 2 j.	5 j.

(a) hors région Guadeloupe, données non disponibles une des deux années

Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets primitifs, Comptes de gestion pour la dette et la trésorerie

2F. Les dépenses des collectivités locales ventilées par fonction

1. Introduction - champ couvert

Les annexes précédentes décomposent les dépenses selon leur nature : achats et charges externes, frais de personnel, charges financières, dépenses d'intervention, autres charges, pour les dépenses de fonctionnement ; dépenses d'équipement, subventions d'équipement et autres dépenses, pour les investissements.

On décompose ici les dépenses de fonctionnement et d'investissement selon leur ventilation par fonction (santé, culture, transports etc.), pour les collectivités qui sont tenues de présenter cette ventilation : les régions et les CTU, les départements, toutes les métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération, les communautés de communes ayant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus, et enfin toutes les communes de 3 500 habitants ou plus.

Certaines dépenses sont toutefois dites "non ventilables," notamment les opérations financières ; c'est pourquoi nous avons présenté en une ligne séparée les charges financières des dépenses de fonctionnement (les remboursements de dette sont traditionnellement exclus des dépenses d'investissement, nous ne les rapportons pas ici non plus). En complément des dépenses des collectivités qui présentent cette ventilation, nous publions le total des dépenses des collectivités "hors champ", c'est-à-dire celles qui ne présentent pas obligatoirement de ventilation fonctionnelle dans leurs comptes : les communes de moins de 3 500 habitants, et les communautés de communes n'ayant que des communes de moins de 3 500 habitants. Cela permet de retrouver le total des dépenses publiées dans les autres annexes, et de mesurer le poids que représentent les collectivités qui ventilent leurs dépenses, tant en nombre de collectivités (9,2 % des communes et 69,5 % des groupements à fiscalité propre ventilent leurs dépenses par fonction en 2021), qu'en montant dépensé, hors charges financières (77,4 % des dépenses des communes, et 94,4 % de celles des GFP sont ventilés par fonction).

2. Une présentation commune à tous les niveaux de collectivités

Chaque instruction comptable et budgétaire a sa propre ventilation fonctionnelle des dépenses, plus ou moins détaillée en fonction des compétences attribuées. Par exemple, la M14 (bloc communal) détaille davantage les dépenses culturelles et sportives que la M52 (départements), qui se penche plus sur les dépenses sociales, ou que la M71 (régions) qui propose davantage de détail pour les dépenses de transports.

Nous proposons ici une nomenclature commune aux trois niveaux de collectivités, en 9 groupes et 34 agrégats : Services généraux (4 agrégats), Sécurité et salubrité publiques (1 agrégat), Enseignement-formation-apprentissage (5 agrégats), Culture-sport-vie sociale (4 agrégats), Santé-action sociale (3 agrégats), Aménagement des territoires-habitat (3 agrégats), Environnement (4 agrégats), Transports-routes-voirie (5 agrégats), Action économique (5 agrégats), à laquelle nous avons ajouté la ventilation propre à l'exercice 2021 concernant le plan de relance (crise sanitaire), regroupée ici en un seul agrégat. Les tableaux de correspondance entre les nomenclatures M14, M52, M71 et cette nomenclature commune de diffusion sont présentés dans le fichier de l'annexe 2F disponible en ligne. La ventilation de l'ensemble des collectivités locales est présentée selon ces 9 groupes et 35 agrégats (*tableau F5*).

Pour les tableaux relatifs à chaque niveau de collectivité, on souhaite en revanche profiter des détails supplémentaires disponibles dans chaque nomenclature. Mais l'apparition récente de la nomenclature M57, transversale à tous les niveaux de collectivités, et qui se généralise progressivement à l'ensemble des collectivités, bouscule un peu les présentations habituelles. Par exemple, la M14 distingue les sports et la culture, tandis que la M57 les regroupe. Les importantes dépenses de "services communs" relatifs à ce groupe en M57 ne peuvent alors plus se décomposer entre, d'une part, la culture, et d'autre part, les sports. De même, la façon de séparer les dépenses relatives à l'aménagement du territoire, à l'habitat, et aux transports n'est pas du tout la même en M57 qu'en M14. Réciproquement, la M57 introduit de nombreuses innovations, qui ne sont pas ajoutées dans les autres nomenclatures : égalité entre hommes et femmes (fonction 341, au sein de sa fonction 3 : Culture-vie sociale-jeunesse-sports et loisirs), art public (fonction 513, au sein de sa fonction 5 : Aménagement du territoire), etc. Dès lors, tant que l'ensemble des collectivités n'a pas adopté la M57, on ne peut pas commenter la progression de ces dépenses, car leur évolution est chaque année, pour partie, due à la

généralisation de la M57 (qui permet désormais de les identifier précisément, alors qu'elles étaient, avant la M57, enregistrées ailleurs, par exemple en "Administration générale" (fonction 020 en M14), ou en "Opérations non ventilables" (fonction 01). Les différentes décompositions proposées dans les annexes F1 à F4, propres à chaque niveau de collectivités, ont alors pour but de ventiler au mieux les dépenses selon leurs différentes compétences, tout en respectant un regroupement commun à tous ces niveaux de collectivités. Par exemple, le groupe "Sécurité et salubrité publiques" ne comporte qu'un unique agrégat dans l'annexe F5 de l'ensemble des collectivités, car la M71 ne distingue rien d'autre que la fonction "Sécurité" (elle ne distingue pas les dépenses relatives aux incendies et secours, ou à l'hygiène publique, car les régions n'ont pas ces compétences). Pour l'ensemble des collectivités, on ne peut donc pas aller plus finement que le groupe "Sécurité" ; mais les annexes relatives aux communes et à leurs groupements (tableaux F1 et F2) détaillent ce groupe en 5 agrégats (services communs, police-sécurité-justice, incendie et secours, hygiène et salubrité publiques, autres interventions de protection des personnes et des biens), et celle sur les départements (F3) le détaille en 2 agrégats (incendie et secours, autres).

3. Rapporter les dépenses à une population correspondant au champ couvert, qui peut varier fortement d'une année d'une l'autre

Les séries rétrospectives depuis 2013, date de disponibilité de la ventilation fonctionnelle dans les comptes de gestion produits par la DGFIP, sont présentées, en supplément, dans les fichiers disponibles en ligne. Chaque année, on propose également, en regard des montants des dépenses, les populations correspondant au champ couvert cette année-là. En effet, le champ relatif à chaque niveau de collectivités peut varier selon les changements de statuts des collectivités : par exemple, la Martinique et la Guyane deviennent des CTU en 2016 et acquièrent des compétences régionales ; nous les regroupons alors à partir de 2016 avec les régions. Les dépenses des départements chutent de ce fait, et rapporter ces dépenses des départements à leur population, qui diminue aussi sur le champ réduit aux seuls départements, permet de comparer 2016 aux années antérieures. Le champ couvert par les ventilations fonctionnelles peut aussi varier selon la taille de la collectivité : les nombreux regroupements d'EPCI en 2017 ont diminué le nombre d'EPCI ne regroupant que des communes de moins de 3500 habitants, et le champ couvert par la ventilation fonctionnelle s'est alors considérablement élargi. Il faut donc surtout comparer d'une année sur l'autre les dépenses par habitant, et pas seulement les dépenses en euros.

Pour présenter un panorama le plus complet possible des dépenses par fonction, nous présentons aussi selon notre nouvelle décomposition en 9 groupes les dépenses enregistrées, d'une part, par les budgets annexes, et, d'autre part, par les syndicats. La correspondance entre les codes d'activité enregistrés dans les comptes de gestion et la nouvelle nomenclature unique de diffusion est précisée en note du tableau sur les syndicats (*tableau F6*). Elle diffère un peu de celle élaborée jusqu'alors dans les éditions précédentes du rapport. Là aussi, les séries depuis 2013 sont disponibles en supplément dans la version en ligne de l'annexe 2F. En revanche, comme pour l'annexe 2F5 portant sur l'ensemble des dépenses ventilées par fonction, la population n'est pas indiquée, n'ayant pas la même pertinence que pour les tableaux par niveaux de collectivités : une partie des collectivités couvre l'ensemble de la population, comme les régions et CTU, ou les budgets annexes, et une autre partie sur un champ partiel, comme le bloc communal.

F1. Communes de 3 500 habitants ou plus**F1. Communes de 3 500 habitants ou plus**

en millions d'euros

2025	Fonctionnement (hors charges fi.)	Investissement (hors remb.)	Total	en € / habitant (1)	Part dans le budget	Évolution
Services généraux	21 129	4 423	25 552	532	29,0%	+3,1%
Opérations non ventilables	805	889	1 694	35	1,9%	+16,5%
Administration générale	19 671	3 456	23 127	481	26,2%	+2,4%
Conseils, assemblée locale	611	73	684	14	0,8%	+0,1%
Coopération décentralisée et actions	43	4	47	1	0,1%	-0,0%
Sécurité et salubrité publiques	3 409	419	3 828	80	4,3%	+1,7%
Services communs (sécurité)	206	42	247	5	0,3%	+4,0%
Police, sécurité, justice	2 042	274	2 316	48	2,6%	+3,5%
Incendie et secours	788	55	843	18	1,0%	-1,4%
Hygiène et salubrité publique	131	18	149	3	0,2%	+4,5%
Autres interventions de protection civile	242	30	273	6	0,3%	-6,3%
Enseignement, formation et apprentissage	10 832	3 575	14 407	300	16,3%	+2,1%
Services communs (enseignement)	1 475	321	1 797	37	2,0%	+3,7%
Enseignement du premier degré	5 499	2 867	8 366	174	9,5%	+1,4%
Enseignement du second degré	86	26	112	2	0,1%	-1,4%
Enseignement supérieur, professionnel et continu	153	23	177	4	0,2%	-6,1%
Hébergement et restauration scolaires	3 064	298	3 362	70	3,8%	+3,1%
Autres services annexes de l'enseignement	554	40	594	12	0,7%	+5,1%
Culture, vie sociale, sport et jeunesse	11 583	4 689	16 272	339	18,4%	+4,1%
Services communs et vie sociale	1 514	228	1 742	36	2,0%	+3,9%
Culture	4 480	1 526	6 006	125	6,8%	+4,7%
dont : expression et action culturelles	2 788	576	3 365	70	3,8%	+3,4%
: conservation et diffusion du patrimoine	1 691	950	2 641	55	3,0%	+6,5%
Sports	2 510	2 598	5 108	106	5,8%	+4,1%
Jeunesse et loisirs	3 079	337	3 416	71	3,9%	+2,9%
Santé, action sociale	8 769	721	9 490	197	10,8%	+2,7%
Services communs (y compris APA et RSA)	613	22	635	13	0,7%	+1,7%
Santé	550	127	677	14	0,8%	+3,7%
Action sociale (hors APA et RSA)	7 606	572	8 178	170	9,3%	+2,6%
dont : services communs action sociale	1 873	79	1 952	41	2,2%	+3,0%
: famille et enfance	4 118	358	4 477	93	5,1%	+2,6%
: personnes âgées	350	39	390	8	0,4%	-3,3%
: personnes handicapées	336	41	377	8	0,4%	+2,2%
: autres interventions sociales	928	55	983	20	1,1%	+5,0%
Aménagement des territoires et habitat	4 969	4 759	9 728	202	11,0%	+2,0%
Services communs et sécurité	151	48	199	4	0,2%	-27,0%
Aménagement des territoires	4 591	4 158	8 749	182	9,9%	+2,5%
dont : espaces verts urbains	2 187	800	2 988	62	3,4%	+5,9%
: éclairage public	557	506	1 063	22	1,2%	-5,0%
: autres aménagements urbains et ruraux	1 847	2 852	4 699	98	5,3%	+2,1%
Habitat	227	552	779	16	0,9%	+7,6%
Environnement	2 148	416	2 564	53	2,9%	+1,0%
Services communs et actions transversales	276	116	392	8	0,4%	+1,6%
Collecte et traitement des déchets	677	28	705	15	0,8%	-4,1%
Propreté urbaine	963	67	1 030	21	1,2%	+3,2%
Actions en matière de gestion des eaux	89	76	165	3	0,2%	-9,4%
Autres actions environnementales	143	128	271	6	0,3%	+14,5%
Transports, routes et voiries	2 182	3 214	5 396	112	6,1%	+5,0%
Services communs (transports)	44	11	56	1	0,1%	+5,8%
Transports scolaires	59	2	61	1	0,1%	-4,9%
Transports publics (hors scolaire)	655	83	738	15	0,8%	-5,2%
Routes et voiries	1 390	2 997	4 387	91	5,0%	+7,1%
Infrastructures de transport	34	120	154	3	0,2%	+3,0%
Action économique	629	335	964	20	1,1%	+2,7%
Services communs (y compris R & D)	299	122	421	9	0,5%	+1,6%
Foires et marchés	40	47	87	2	0,1%	+20,6%
Agriculture, pêche et agro-alimentaire	21	18	39	1	0,0%	+8,0%
Industrie, commerce et artisanat	122	90	212	4	0,2%	-0,1%
Développement touristique	147	59	205	4	0,2%	+0,5%
TOTAL (communes >= 3 500 h.)	65 650	22 551	88 202	1 835	100,0%	+2,9%
Charges financières (communes >= 3 500 h.)	1 343			28		-4,0%
Communes hors champ (< 3500 habitants)	17 050	9 267	26 317	1 244		+2,9%

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles.

La Ville de Paris est considérée comme une commune.

(1) Population totale au sens de l'Insee (=municipale+comptée à part), au 1er janvier, résidant dans le champ retenu pour les dépenses des communes : communes de 3500 habitants ou plus.

F2. Métropoles, communautés urbaines (CU), communautés d'agglomération (CA), communautés de communes (CC) ayant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus

GFP ayant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus

en millions d'euros

2025	Fonctionnement (hors charges fi.)	Investissement (hors remb.)	Total	en € / habitant (1)	Part dans le budget	Évolution
Services généraux	8 028	2 085	10 113	156	22,4%	+0,4%
Opérations non ventilables	625	460	1 085	17	2,4%	-36,3%
Administration générale	7 123	1 608	8 731	135	19,3%	+8,1%
Conseils, assemblée locale	244	1	245	4	0,5%	+1,7%
Coopération décentralisée et actions	36	16	52	1	0,1%	+1,2%
Sécurité et salubrité publiques	1 596	85	1 681	26	3,7%	+2,6%
Services communs (sécurité)	33	19	51	1	0,1%	+4,2%
Police, sécurité, justice	96	14	110	2	0,2%	+8,5%
Incendie et secours	1 418	33	1 451	22	3,2%	+2,4%
Hygiène et salubrité publique	23	7	30	0	0,1%	+11,4%
Autres interventions de protection civile	27	11	37	1	0,1%	-13,2%
Enseignement, formation et apprentissage	857	461	1 317	20	2,9%	+1,1%
Services communs (enseignement)	134	13	147	2	0,3%	-1,3%
Enseignement du premier degré	202	134	336	5	0,7%	+5,1%
Enseignement du second degré	72	55	127	2	0,3%	-18,3%
Enseignement supérieur, professionnel et continu	136	217	353	5	0,8%	+3,2%
Hébergement et restauration scolaires	246	32	279	4	0,6%	+4,1%
Autres services annexes de l'enseignement	67	10	77	1	0,2%	+9,1%
Culture, vie sociale, sport et jeunesse	4 239	1 703	5 943	92	13,1%	+5,1%
Services communs et vie sociale	284	30	314	5	0,7%	-5,6%
Culture	1 966	588	2 554	39	5,6%	+8,2%
dont : expression et action culturelles	1 284	283	1 567	24	3,5%	+7,8%
: conservation et diffusion du patrimoine	682	305	987	15	2,2%	+8,9%
Sports	1 386	1 004	2 390	37	5,3%	+3,4%
Jeunesse et loisirs	603	82	685	11	1,5%	+5,2%
Santé, action sociale	2 788	296	3 083	48	6,8%	+5,1%
Services communs (y compris APA et RSA)	453	8	461	7	1,0%	-0,4%
Santé	119	82	201	3	0,4%	+20,7%
Action sociale (hors APA et RSA)	2 216	206	2 421	37	5,4%	+5,1%
dont : services communs action sociale	302	24	326	5	0,7%	+5,4%
: famille et enfance	1 222	140	1 363	21	3,0%	+4,1%
: personnes âgées	162	11	173	3	0,4%	+5,4%
: personnes handicapées	297	3	299	5	0,7%	+10,0%
: autres interventions sociales	233	28	261	4	0,6%	+4,8%
Aménagement des territoires et habitat	2 089	3 294	5 383	83	11,9%	+9,3%
Services communs et sécurité	208	106	314	5	0,7%	+190,3%
Aménagement des territoires	1 590	2 281	3 871	60	8,6%	+5,7%
dont : espaces verts urbains	319	108	427	7	0,9%	+8,3%
: éclairage public	221	217	437	7	1,0%	+0,6%
: autres aménagements urbains et ruraux	1 051	1 957	3 008	46	6,6%	+6,1%
Habitat	291	907	1 199	19	2,6%	+3,8%
Environnement	6 492	1 478	7 970	123	17,6%	+2,7%
Services communs et actions transversales	349	103	453	7	1,0%	+6,6%
Collecte et traitement des déchets	4 500	475	4 974	77	11,0%	+2,0%
Propreté urbaine	615	43	658	10	1,5%	+1,1%
Actions en matière de gestion des eaux	781	558	1 340	21	3,0%	+3,9%
Autres actions environnementales	246	299	545	8	1,2%	+6,0%
Transports, routes et voiries	3 178	3 817	6 995	108	15,5%	+7,5%
Services communs (transports)	184	42	226	4	0,5%	-8,1%
Transports scolaires	208	1	209	3	0,5%	-1,2%
Transports publics (hors scolaire)	1 657	615	2 273	35	5,0%	+12,9%
Routes et voiries	1 058	2 827	3 885	60	8,6%	+6,8%
Infrastructures de transport	71	331	402	6	0,9%	+0,1%
Action économique	1 576	1 180	2 756	43	6,1%	+3,2%
Services communs (y compris R & D)	942	886	1 828	28	4,0%	+3,3%
Foires et marchés	71	57	127	2	0,3%	+15,6%
Agriculture, pêche et agro-alimentaire	41	36	77	1	0,2%	+7,7%
Industrie, commerce et artisanat	41	66	107	2	0,2%	+19,7%
Développement touristique	481	135	616	10	1,4%	-1,9%
Plan de relance (crise sanitaire)						
TOTAL (GFP dans le champ)	30 843	14 398	45 241	699	100,0%	+4,1%
Charges financières (GFP dans le champ)	746			12		-3,2%
GFP hors champ	1 963	621	2 583	571		+1,7%

Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles.

(1) Population totale au sens de l'Insee (=municipale+comptée à part), au 1er janvier, résidant dans le champ retenu pour les dépenses des GFP (donc hors communes isolées).

Champ : GFP ayant au moins une commune de 3500 habitants ou plus. La métropole de Lyon est considérée comme un GFP.

F3. Départements

en millions d'euros

2025	Fonctionnement (hors charges fi.)	Investissement (hors remb.)	Total	en € / habitant (1)	Part dans le budget	Évolution
Services généraux	5 964	953	6 917	107	9,0%	-4,2%
Opérations non ventilables	238	106	345	5	0,4%	-17,1%
Administration générale	5 417	845	6 261	97	8,1%	-3,5%
Conseils, assemblée locale	212	0	212	3	0,3%	-0,4%
Coopération décentralisée et actions internationales	97	2	99	2	0,1%	-3,5%
Sécurité et salubrité publiques	3 181	236	3 417	53	4,4%	+1,7%
Incendie et secours	3 092	213	3 305	51	4,3%	+1,6%
Autres sécurité et salubrité	89	23	112	2	0,1%	+4,1%
Enseignement, formation et apprentissage	3 912	2 610	6 522	101	8,5%	-2,1%
Services communs	578	8	586	9	0,8%	-7,9%
Enseignement du premier degré	2	90	92	1	0,1%	+10,1%
Enseignement du second degré	3 118	2 412	5 531	86	7,2%	-1,3%
Enseignement supérieur, professionnel et continu	102	70	171	3	0,2%	-12,4%
Autres services annexes de l'enseignement	112	30	143	2	0,2%	-3,2%
Culture, vie sociale, sport et jeunesse	1 434	620	2 054	32	2,7%	-10,4%
Services communs et vie sociale	416	28	445	7	0,6%	-2,9%
Culture	682	344	1 026	16	1,3%	-9,0%
Sports	267	228	495	8	0,6%	-18,0%
Jeunesse et loisirs	69	19	88	1	0,1%	-14,5%
Santé, action sociale	46 878	466	47 344	733	61,5%	+2,0%
Santé (y c. PMI et planification familiale)	1 017	43	1 060	16	1,4%	-1,9%
Action sociale (hors APA et RSA)	28 139	405	28 544	442	37,1%	+3,0%
dont : services communs action sociale	2 885	120	3 004	46	3,9%	+0,7%
: famille et enfance	11 286	99	11 384	176	14,8%	+2,8%
: personnes âgées	2 542	129	2 670	41	3,5%	+0,7%
: personnes handicapées	10 806	33	10 839	168	14,1%	+4,7%
: autres interventions sociales	621	25	646	10	0,8%	-0,2%
Personnes dépendantes (APA)	7 030	0	7 030	109	9,1%	-0,8%
dont : services communs APA	153		153	2	0,2%	+1,6%
: à domicile	4 453	0	4 453	69	5,8%	+4,2%
: versée aux bénéficiaires en établissement	206	0	206	3	0,3%	-5,8%
: versée aux établissements	2 218		2 218	34	2,9%	-9,4%
RSA et RMI	10 692	18	10 710	166	13,9%	+1,8%
dont : RSA-insertion sociale	649	6	655	10	0,9%	+12,3%
: RSA-insertion professionnelle	506	2	508	8	0,7%	-8,0%
: RSA-allocations	9 199	0	9 199	142	12,0%	+2,0%
: RSA-autres	337	11	348	5	0,5%	-0,5%
Aménagement des territoires et habitat	412	1 780	2 193	34	2,8%	+6,1%
Services communs et sécurité	127	56	183	3	0,2%	-29,2%
Aménagement des territoires	212	1 225	1 437	22	1,9%	+9,4%
Habitat	73	499	572	9	0,7%	+15,7%
Environnement	458	545	1 002	16	1,3%	-9,6%
Services communs et actions transversales	269	169	438	7	0,6%	-8,1%
Actions en matière de déchets et propreté urbaine	7	3	10	0	0,0%	-50,6%
Actions en matière de gestion des eaux	73	191	264	4	0,3%	-12,4%
Autres actions environnementales	109	182	291	4	0,4%	-6,2%
Transports, routes et voiries	2 949	3 607	6 556	101	8,5%	-6,3%
Services communs	554	27	581	9	0,8%	+2,7%
Transports scolaires	262	0	262	4	0,3%	-4,6%
Transports publics (hors scolaire)	465	181	647	10	0,8%	-1,9%
Routes et voiries	1 596	3 152	4 747	73	6,2%	-8,3%
dont : voirie départementale	1 392	2 906	4 298	67	5,6%	-9,3%
: autres services	204	245	449	7	0,6%	+2,0%
Infrastructures de transport (gares, ports etc.)	72	247	319	5	0,4%	+0,3%
Action économique	555	384	939	15	1,2%	-8,1%
Services communs (y compris R & D)	177	83	261	4	0,3%	-10,0%
Agriculture, pêche et agro-alimentaire	172	101	273	4	0,4%	-11,2%
Industrie, commerce et artisanat	15	55	70	1	0,1%	-7,4%
Développement touristique	191	145	336	5	0,4%	-4,0%
TOTAL	65 744	11 201	76 945	1 190	100,0%	-0,2%
Charges financières (fonctionnement)	812		812	13		-3,1%

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux.

(1) Population totale au sens de l'Insee (=municipale+comptée à part), au 1er janvier, résidant dans le champ retenu pour les dépenses des conseils départementaux : hors Paris, Guyane, Martinique, Corse et communes de la métropole de Lyon.

F4. Régions et CTU

en millions d'euros

2025	Fonctionnement (hors charges fi.)	Investissement (hors remb.)	Total	en € / habitant (1)	Part dans le budget	Évolution
Services généraux	3 262	1 719	4 982	72	13,1%	-15,2%
Opérations non ventilables	75	32	108	2	0,3%	+60,3%
Administration générale	2 547	248	2 795	41	7,4%	-0,8%
Conseils, assemblée locale	145	0	145	2	0,4%	-1,1%
Coopération décentralisée et actions internationales	495	1 438	1 934	28	5,1%	-32,0%
<i>dont : gestion des fonds européens</i>	<i>418</i>	<i>1 433</i>	<i>1 851</i>	<i>27</i>	<i>4,9%</i>	<i>-33,3%</i>
Sécurité et salubrité publiques	100	43	143	2	0,4%	+7,0%
Enseignement, formation et apprentissage	8 538	3 351	11 889	172	31,4%	-2,4%
Services communs (enseignement)	51	33	84	1	0,2%	-6,7%
Enseignement du premier degré	1	1	2	0	0,0%	-53,3%
Enseignement du second degré	4 339	2 536	6 874	100	18,1%	-0,4%
Enseignement supérieur, professionnel et continu	3 953	503	4 457	65	11,8%	-5,1%
<i>dont : enseignement supérieur</i>	<i>108</i>	<i>240</i>	<i>348</i>	<i>5</i>	<i>0,9%</i>	<i>-2,9%</i>
: formation professionnelle	2 326	13	2 340	34	6,2%	-9,1%
: apprentissage	88	163	251	4	0,7%	-4,7%
: formation sanitaire et sociale	1 431	87	1 518	22	4,0%	+1,0%
Autres services annexes de l'enseignement	195	278	473	7	1,2%	-5,0%
Culture, vie sociale, sport et jeunesse	816	489	1 305	19	3,4%	-4,7%
Services communs et vie sociale	52	7	59	1	0,2%	-5,9%
Culture	551	278	829	12	2,2%	+0,8%
Sports	164	194	358	5	0,9%	-13,9%
Jeunesse et loisirs	48	9	57	1	0,2%	-12,6%
Santé, action sociale	816	94	910	13	2,4%	-4,7%
Services communs (santé, social)	360		360	5	0,9%	-15,1%
Santé	48	72	120	2	0,3%	+5,8%
Action sociale	408	22	430	6	1,1%	+3,1%
Aménagement des territoires et habitat	122	1 200	1 322	19	3,5%	+2,0%
Services communs et sécurité	14	39	53	1	0,1%	-14,8%
Aménagement des territoires	103	1 033	1 136	16	3,0%	+2,0%
Habitat	6	127	133	2	0,4%	+10,1%
Environnement	267	422	689	10	1,8%	-5,4%
Services communs et actions transversales	54	19	73	1	0,2%	-1,6%
Actions en matière de déchets et propreté urbaine	9	32	41	1	0,1%	-3,0%
Actions en matière de gestion des eaux	27	80	107	2	0,3%	-5,5%
Autres actions environnementales	176	291	468	7	1,2%	-6,2%
Transports, routes et voiries	9 486	4 846	14 332	208	37,8%	+6,8%
Services communs (transports)	44	81	124	2	0,3%	-23,9%
Transports scolaires	1 619	2	1 621	24	4,3%	-1,4%
Transports publics (hors scolaire)	7 410	3 268	10 679	155	28,2%	+8,9%
<i>dont : transports ferroviaire de voyageurs</i>	<i>4 791</i>	<i>3 018</i>	<i>7 809</i>	<i>113</i>	<i>20,6%</i>	<i>+10,7%</i>
: autres transports de voyageurs	2 618	211	2 830	41	7,5%	+5,0%
: transports de marchandises	2	39	41	1	0,1%	-29,7%
Routes et voiries	91	514	605	9	1,6%	-6,0%
<i>dont : voirie nationale</i>	<i>6</i>	<i>134</i>	<i>140</i>	<i>2</i>	<i>0,4%</i>	<i>-7,2%</i>
: voirie régionale	73	281	355	5	0,9%	+10,1%
Infrastructures de transport	322	981	1 303	19	3,4%	+12,0%
<i>dont : gares et infrastructures ferroviaires</i>	<i>34</i>	<i>814</i>	<i>847</i>	<i>12</i>	<i>2,2%</i>	<i>+17,4%</i>
: infrastructures portuaires et aéroportuaires	47	152	200	3	0,5%	-16,2%
: liaisons multimodales	241	15	256	4	0,7%	+26,1%
Action économique	892	1 427	2 319	34	6,1%	-10,8%
Services communs (y compris R & D)	404	566	970	14	2,6%	-16,5%
<i>dont : R & D</i>	<i>177</i>	<i>298</i>	<i>474</i>	<i>7</i>	<i>1,3%</i>	<i>-24,5%</i>
Agriculture, pêche et agro-alimentaire	175	424	599	9	1,6%	+4,0%
Industrie, commerce et artisanat	201	324	525	8	1,4%	-14,7%
Développement touristique	112	113	225	3	0,6%	-8,7%
Total	24 300	13 592	37 892	549	100,0%	-1,7%
Charges financières (fonctionnement)	1 041		1 041	15		-4,4%

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux.

(1) Population totale au sens de l'Insee (=municipale+comptée à part), au 1er janvier, résidant dans le champ retenu pour les dépenses des conseils régionaux et des collectivités territoriales uniques, donc hors Mayotte.

F5. Ensemble des collectivités locales et de leurs groupements à fiscalité propre*en millions d'euros*

2025	Fonctionnement (hors charges fi.)	Investissement (hors remb.)	Total	Part dans le budget	Évolution
Services généraux	38 106	8 783	46 889	19,2%	-2,2%
Opérations non ventilables	2 289	1 431	3 721	1,5%	-0,1%
Administration générale	33 936	5 821	39 757	16,3%	-0,4%
Conseils, assemblée locale	1 210	71	1 281	0,5%	-0,4%
Coopération décentralisée et actions internationales	671	1 460	2 131	0,9%	-30,3%
Sécurité et salubrité publiques	8 119	840	8 960	3,7%	+2,2%
Enseignement, formation et apprentissage	24 022	9 787	33 809	13,8%	-1,2%
Services communs (enseignement)	2 163	383	2 547	1,0%	-1,2%
Enseignement du premier degré	5 725	2 929	8 654	3,5%	+0,0%
Enseignement du second degré	7 625	5 049	12 674	5,2%	-1,1%
Enseignement supérieur, professionnel et continu	4 350	808	5 158	2,1%	-4,3%
Autres services annexes de l'enseignement	4 159	617	4 776	2,0%	+277,9%
Culture, vie sociale, sport et jeunesse	17 883	6 759	24 642	10,1%	-1,1%
Services communs et vie sociale	2 254	258	2 512	1,0%	+3,0%
Culture	7 490	2 460	9 950	4,1%	-0,8%
Sports	4 408	3 660	8 069	3,3%	-2,7%
Jeunesse et loisirs	3 732	379	4 111	1,7%	-0,8%
Santé, action sociale	58 954	1 473	60 427	24,8%	+5,0%
Services communs (santé, social)	19 147	40	19 188	7,9%	+332,8%
Santé	1 732	266	1 997	0,8%	+3,1%
Action sociale	38 075	1 166	39 242	16,1%	-23,4%
Aménagement des territoires et habitat	7 343	10 636	17 979	7,4%	+2,7%
Services communs et sécurité	419	198	618	0,3%	+23,0%
Aménagement des territoires	6 317	8 459	14 776	6,1%	+2,3%
Habitat	606	1 979	2 585	1,1%	+1,3%
Environnement	9 247	2 755	12 003	4,9%	-1,5%
Services communs et actions transversales	918	403	1 322	0,5%	-0,4%
Actions en matière de déchets et propreté urbaine	6 722	604	7 326	3,0%	+23,5%
Actions en matière de gestion des eaux	953	892	1 845	0,8%	+49,7%
Autres actions environnementales	654	857	1 510	0,6%	-9,6%
Transports, routes et voiries	17 638	14 903	32 542	13,3%	+0,5%
Services communs	819	185	1 004	0,4%	+16,3%
Transports scolaires	2 156	3	2 159	0,9%	-1,4%
Transports publics (hors scolaire)	10 050	4 069	14 119	5,8%	+6,9%
Routes et voiries	4 120	8 966	13 086	5,4%	-7,4%
Infrastructures de transport	493	1 680	2 174	0,9%	+9,1%
Action économique	3 644	3 226	6 869	2,8%	-6,3%
Services communs (y compris R & D, foires et marché)	1 935	1 663	3 599	1,5%	-2,4%
Agriculture, pêche et agro-alimentaire	398	582	980	0,4%	-1,3%
Industrie, commerce et artisanat	374	523	897	0,4%	-11,8%
Développement touristique	936	458	1 394	0,6%	-4,3%
TOTAL	184 957	59 163	244 120	100,0%	+0,5%
Charges financières (fonctionnement)	4 023	0	1 853		-53,8%
Communes et GFP hors champ	18 667	9 315	27 982		+57,5%

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux.

F6. - Budgets annexes^(a)

en millions d'euros

2025	Fonctionnement (hors charges fi.)	Investissement (hors remb.)	Total	Part dans le budget	Évolution
Services généraux	1 281	745	2 026	6,8%	-12,5%
Sécurité (incendie)	0	0	1	0,0%	+87,1%
Enseignement, formation et apprentissage	122	13	135	0,5%	+3,3%
Culture, vie sociale, sport et jeunesse	680	173	853	2,9%	+0,9%
Santé, action sociale	1 331	142	1 473	4,9%	+0,1%
Aménagement des territoires et habitat	981	369	1 350	4,5%	+2,9%
Environnement	9 053	5 356	14 408	48,4%	+4,0%
dont : Actions en matière de déchets et propreté urb.	4 845	729	5 574	18,7%	+5,3%
: Actions en matière de gestion des eaux	3 892	4 336	8 228	27,6%	+2,2%
: Autres actions env. (y c. énergie)	315	291	606	2,0%	+19,8%
Transports, routes et voiries	6 204	2 151	8 356	28,1%	+9,9%
Action économique	815	358	1 173	3,9%	+3,7%
Ensemble des activités (b)	20 469	9 307	29 776	100,0%	+3,9%
Charges financières (fonctionnement)	695		695		-4,3%

(a) Communes, EPCI à fiscalité propre, y compris les EPT de la MGP et la métropole de Lyon, départements, régions et CTU. Y compris les budgets annexes en M22 de ces collectivités.

(b) Voir la note du tableau des syndicats.

Source : DGCL. Données DGFIP ; comptes de gestion.

F6. - Syndicats^(a)

en millions d'euros

2025	Fonctionnement (hors charges fi.)	Investissement (hors remb.)	Total	Part dans le budget	Évolution
Services généraux	890	717	1 607	7,3%	-14,3%
Sécurité (incendie)	35	6	41	0,2%	+4,1%
Enseignement, formation et apprentissage	455	75	531	2,4%	+3,6%
Culture, vie sociale, sport et jeunesse	298	55	354	1,6%	-4,5%
Santé, action sociale	528	24	552	2,5%	-1,9%
Aménagement des territoires et habitat	191	565	756	3,4%	-13,5%
Environnement	8 572	5 755	14 328	65,3%	+5,1%
dont : Actions en matière de déchets	4 775	1 007	5 782	26,4%	+5,5%
: Actions en matière de gestion des eaux	2 460	2 311	4 771	21,8%	+2,6%
: Autres actions env. (y c. énergie)	1 338	2 437	3 775	17,2%	+8,0%
Transports, routes et voiries	2 180	1 327	3 507	16,0%	+6,4%
Action économique	196	63	258	1,2%	-2,1%
Ensemble des activités (b)	13 346	8 587	21 933	100,0%	+2,4%
Charges financières (fonctionnement)	577		577		+1,8%

(a) Budgets principaux des syndicats à vocation unique, et ensemble des budgets annexes des syndicats, y compris en M22. Les budgets principaux des SIVOM ne sont pas inclus. Montants non consolidés entre BP et BA.

(b) La ventilation est faite selon le code d'activité de l'établissement, codée dans le fichier des comptes de gestion. Les comptes des budgets annexes, comme ceux des syndicats et ceux des EPL, ne sont pas codés selon la ventilation fonctionnelle utilisée pour ventiler les dépenses des budgets principaux.

Codes d'activités : Services généraux=11, 27, 38, 39, 40 ; Sécurité=26 ; Enseignement=03, 23 ; Culture=07 ; Sports=08 ; Santé-social=05, 06, 31, 32, 33, 50, 51 ; Aménagement des territoires=15, 28, 34, 36 ; Déchets=10 ; Eau=01, OA, OE ; Autres environnement=02, 19, 25, 35 ; Transports=04, 13, 14, 17, 21 ; Action économique=09, 12, 16, 18, 20, 22, 24, 29, 30, 37.

Source : DGCL. Données DGFIP ; comptes de gestion.